

AU SOMMAIRE



Encore deux ans d'austérité

Les Québécois doivent s'attendre à deux autres années d'austérité de la part de leur gouvernement, prévient M. Yves Bérubé, président du Conseil du Trésor, dans une interview au DEVOIR. Il faut même s'attendre à l'imposition de frais modérateurs dans certains domaines. **Page 2**

Éditorial

En éditorial, Jean-Louis Roy commente la décision du gouvernement canadien de relancer la négociation au sujet des ressources sous-marines. **Page 6**

Au secours des pomiculteurs

Le PLQ propose un plan d'urgence pour aider les pomiculteurs en difficulté. **Page 3**

Le monde

■ La crise syro-Israélienne rebondit au Liban. **Page 5**
■ Le rationnement de la viande provoque des grèves sauvages en Pologne. **Page 5**
■ Le Sénat et la Chambre des représentants américains approuvent le projet de réduction d'impôts. **Page 5**

Alex Baumann établit un record mondial

Alex Baumann, de Sudbury, a établi un nouveau record du monde du 200 m 4 nages, hier à Heidelberg, améliorant ainsi la marque appartenant à l'Américain Bill Barrett. **Page 15**



En attendant l'olivine

La région de Sainte-Anne-des-Monts s'est dotée d'un regroupement économique, qui réclame, entre autres, l'autorisation d'exploiter au Mont-Albert le deuxième plus important gisement d'olivine au monde. **Page 9**

Profiter des taux élevés

Dans une période de taux d'intérêt élevés comme celle que nous connaissons actuellement, les épargnants doivent plus que jamais faire un effort supplémentaire pour gérer leurs économies, sans quoi ils perdront des sommes d'argent appréciables. **Page 9**

Restaurant
Bulch Bouchard

— grillades et fruits de mer de grande réputation —
— salle de réception —
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

Pour résoudre la crise du dollar

MacEachen veut stopper la vague de prises de contrôle aux USA

par Michel Vastel

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a prié hier les banques à charte canadiennes de «réduire de façon substantielle» le volume des prêts qu'elles consentent aux grandes entreprises pour les aider à effectuer des prises de contrôle.

M. MacEachen n'a aucun pouvoir d'obliger les banques privées à suivre son

conseil — ni les moyens de s'assurer qu'elles le suivent effectivement — mais il a affirmé hier que le milieu bancaire a accueilli sa requête favorablement.

Le plan MacEachen, qui vise uniquement à stopper la chute de la devise canadienne sur les marchés américains et n'a aucune prétention quant au niveau des taux d'intérêt en vigueur au Canada, tient en quatre points:

■ les banques à charte devraient ré-

duire de façon substantielle les prêts destinés à être convertis en monnaies étrangères et souscrits pour financer d'importantes prises de contrôle, particulièrement aux États-Unis;

■ les banques devraient également limiter le montant des prêts qu'elles consentent sur leurs réserves en devises étrangères puisque, de toute manière, ces prêts impliquent la conversion de dollars canadiens et supposent, dans l'avenir, le

paiement d'intérêts à l'étranger;

■ le vice-premier ministre souhaite également que le plan de canadienisation de l'industrie pétrolière marque le pas; sans se plaindre que le programme énergétique national ait fonctionné mieux que prévu, M. MacEachen a reconnu qu'il avait entraîné une saignée trop importante de capitaux canadiens pour financer le rapatriement du contrôle de certaines compagnies comme Petrofina, Hudson's

Bay Oil & Gas, Elf Aquitaine, Shell Exploration, etc.;

■ enfin, le ministre des Finances constate que le taux des prises de contrôle au Canada même est particulièrement élevé, ce qui incite les banques à s'occuper un peu trop de ces grosses transactions et à négliger des clients plus modestes comme les petites entreprises, les fermiers, ou simplement les acheteurs de maisons.

Voir page 8: MacEachen

Après la fête, l'intimité de Broadlands

LONDRES (AFP) — Le prince et la princesse de Galles ont commencé leur voyage de noces hier à Broadlands, dans le Hampshire, à 100 km environ au sud-ouest de Londres.

Pour près d'un million de spectateurs qui s'étaient massés à Londres sur le parcours du cortège royal, la fête est finie. Pour le couple princier, c'est le début d'une aventure commune dans le cadre enchanteur de Broadlands, où la reine

Elizabeth et le duc d'Edimbourg avaient déjà passé leur lune de miel en 1947. Broadlands, ancienne demeure de lord Mountbatten, oncle favori du prince Charles, est l'une des retraites préférées de la famille royale.

Le prince Charles, faisant en quelque sorte avec son épouse un pèlerinage sentimental, vivra sans doute les premiers jours de sa vie conjugale dans la suite «portobello» qui avait abrité ses parents, à l'angle sud-ouest du manoir et dominant le Test, une rivière riche en truite.

L'intimité des jeunes époux sera, dit-on, absolument garantie. Un personnel restreint veillera sur eux. La plus proche demeure se trouve à plus d'un kilomètre du manoir, dont l'enceinte a été renforcée par une double protection.

Le mobilier du manoir témoigne du goût de lord Mountbatten, dernier viceroi des Indes. Dans la chambre du jeune couple, les tentures perses sont décorées de motifs floraux. Le lit est certes étroit (1,80 m sur 1,65), mais doté d'un matelas confortable. Enfin un tableau d'un anonyme français du XVIII^e siècle rappellera à lady Diana les délices de la vie conjugale: une femme, jeune et voluptueuse, fait sa toilette tandis qu'à ses pieds, un homme la contemple. En légende, ces quelques mots: «Egards, tendresse, soins, tout s'épuise en ce jour: bientôt l'hymen languit et voit s'enfuir l'amour».

Puis le prince et la princesse de Galles embarqueront samedi de Gibraltar à bord du Britannia, le yacht royal, pour une croisière en Méditerranée. Là aussi, leur tranquillité sera préservée: l'équipage composé d'environ 300 hommes a été doté de chaussures à semelles de crêpes, et la plupart des ordres seront donnés par gestes.

La cérémonie du mariage, que l'archevêque de Canterbury, dans son homélie, a

Voir page 8: Fête

Via Rail: Clair condamne la décision d'Ottawa

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le gouvernement québécois serait disposé à prendre en charge les lignes ferroviaires abandonnées par Via Rail à condition, bien sûr, que le gouvernement fédéral accepte de lui transférer les ressources financières correspondantes.

Voilà ce qu'a indiqué hier, en conférence de presse, le ministre des Transports, M. Michel Clair, alors qu'il commentait la décision d'Ottawa d'abandonner partiellement ou entièrement certaines liaisons régionales de Via Rail afin de concentrer les ressources sur l'exploitation, nettement plus rentable, du corridor Québec-Windsor.

Au Québec, la décision annoncée par M. Jean-Luc Pepin signifie que les usagers de sept liaisons seront désormais privés de service ou verront ce dernier passablement réduit. Les régions les plus touchées sont celles de l'Abitibi et des Cantons de l'Est, celle-ci perdant notamment la liaison Montréal-Sherbrooke. Selon diverses études publiées hier, 250.000 citoyens québécois seront touchés par cette nouvelle politique des chemins de fer nationaux.

Comme on pouvait s'y attendre, M. Clair n'est évidemment pas heureux du geste posé par M. Pepin. Hier, il a qualifié la décision fédérale «d'unilatérale et d'irresponsable» puisqu'elle prive, a-t-il dit, un bon nombre de citoyens du service auquel ils ont droit.

Mais ce qui choque le plus M. Clair, c'est de constater qu'une fois de plus, Ottawa se décharge de ses responsabilités sur le dos des provinces lorsque les services qu'il avait jusque-là assumés deviennent non rentables.

«On commence à être drôlement fatigué de voir le gouvernement fédéral peletonner sa neige dans la cour des provinces. À chaque fois que quelque chose va mal, il nous refille les problèmes en invitant presque les citoyens à s'adresser à nous», a dit M. Clair. Il faisait référence au fait qu'Ottawa semble disposé à retarder la coupure de service sur la ligne Montréal-Sherbrooke afin de laisser le temps au Québec d'entreprendre des négociations avec Via Rail.

Ainsi, M. Clair a confirmé hier qu'il avait reçu un télégramme en ce sens de M. Pepin, et il a ajouté que le gouvernement Lévesque serait prêt à discuter si Ottawa consent de son côté à transférer les ressources.

Un principe que M. Clair est prêt à étendre à toutes les autres liaisons affectées par la décision fédérale. «Nous n'avons aucune objection à envisager la possibilité d'offrir nous-mêmes le service aux citoyens mais à condition de recevoir du gouvernement central les sommes correspondantes. Il y a des limites à se décharger sans arrêt de ses responsabilités», a-t-il dit.

Pour l'instant, le ministre des Transports ne dispose ni des études ni de toute l'expertise nécessaire à ce genre d'opération mais le ministre estime que des

Voir page 8: Clair



Le prince Charles et la princesse de Galles étaient tout en sourires à leur sortie de la cathédrale. C'est dans un landau datant de 1902 qu'ils sont rentrés au palais de Buckingham pour un déjeuner auquel avaient été invités une centaine de parents et d'amis. Lors de la cérémonie du mariage, la princesse n'a pas prononcé le serment traditionnel d'obéir à son mari. C'était la première nouvelle-mariée de la famille royale à ne pas le faire. (Photolaser AP)

La France accorde l'asile politique à l'ex-président iranien Banisadr

(d'après AFP) — Coup de théâtre dans l'histoire de la révolution iranienne: l'ex-président iranien Abolhassan Banisadr est sorti hier matin de plus d'un mois et demi de clandestinité pour arriver en France, à bord d'un avion iranien détourné.

Le gouvernement français lui a accordé l'asile politique, à condition qu'il ne se livre à aucune activité politique. Les autorités iraniennes ont immédiatement réagi en demandant l'extradition de l'ancien

président de la République qui se cachait en Iran depuis sa destitution par l'imam Khomeiny, le 22 juin dernier, ainsi que celle du chef des moudjahidine du peuple (gauche islamique), M. Massoud Radjavi, autre passager de l'avion iranien.

M. Banisadr s'est rendu en fin de matinée, sous escorte policière, à son ancien domicile de Cachan (banlieue parisienne) où vivent une de ses sœurs et ses deux filles. C'est là qu'il avait passé ses dernières années d'exil avant de retourner en Iran

avec l'imam Khomeiny, après la chute du chah.

Dans l'après-midi, Radio-Téhéran s'est félicitée de la «fuite» de M. Banisadr qui «marque la fin de tous les espoirs des ennemis de la révolution, qui voient ainsi disparaître de l'Iran la dernière base des contre-révolutionnaires, des partisans de l'Amérique et de tous ceux qui ont été envoyés par l'Occident».

Dans une conférence de presse improvisée devant son domicile à Cachan, M.

Banisadr a déclaré qu'il comptait rester en France «jusqu'au jour où le peuple iranien ouvrira le chemin de la démocratie et aura une vie politique digne de ce nom». «La résistance populaire montre que le peuple iranien est disposé à s'opposer au terrorisme de Khomeiny», a-t-il ajouté. M. Banisadr avait à ses côtés M. Radjavi, dont l'organisation l'a caché et protégé à Téhéran ces dernières semaines, et le colonel d'aviation iranien Beh-

Voir page 8: France

IRAN

1) Un pays assiégé

par Eric Rouleau
Le Monde

Quelques heures à peine après la proclamation officielle de la victoire de M. Radjavi à l'élection présidentielle iranienne, l'ancien président Banisadr arrivait à Paris à bord d'un avion militaire détourné. Pendant ce temps, la série d'attentats, qui déciment les rangs du Parti de la République islamique, se poursuit au même rythme que les exécutions décidées à titre de représailles.

L'essence est rationnée, mais la circulation automobile est aussi dense qu'avant la guerre. On se «débrouille» pour acheter des coupons supplémentaires, ce

qui tend à démontrer que la pénurie est factice. Tout autant que celle des produits des consommations courantes, eux aussi rationnés, que l'on peut acheter, au choix, à des prix subventionnés — en se résignant éventuellement à faire la queue, — ou aux tarifs d'un marché, non pas «noir», mais «parallèle», puisqu'il est licite. Rien ne manque à Téhéran pour ceux qui sont disposés à y mettre le prix. Les étalages du bazar ou de l'avenue Mossadegh regorgent de marchandises, de tee-shirts en provenance de Hong Kong, sur lesquels s'étale le nom de Bobby Sands, de parfums français.

Des cigarettes américaines — portant estampille irakienne! — sont vendues à la criée pour l'équivalent de \$2 à \$3 le paquet. La contrebande est florissante entre les deux pays en conflit. Et pourquoi pas? Puisque Téhéran et Bagdad ne se sont pas formellement déclarés la guerre et continuent, théoriquement, il est vrai, à entretenir des relations diplomatiques. En revanche, pour des raisons tout autant

Voir page 8: Iran



M. Abolhassan Banisadr

Yves Bérubé au Devoir

Le Québec devra traverser encore deux années d'austérité

par Bernard Descôteaux



M. Yves Bérubé, ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du Trésor. (Photo Jacques Nadeau)

QUÉBEC — Le gouvernement québécois entend mener jusqu'à terme les efforts de redressement des finances publiques entrepris cette année et les contribuables québécois doivent s'attendre en conséquence à deux autres années difficiles marquées par les restrictions.

Selon le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, qui fait cette mise en garde, le gouvernement n'a guère d'autre choix s'il veut protéger son autonomie sur le plan financier: ne pouvant augmenter les impôts parce que ses contribuables sont déjà surtaxés, ne pouvant non plus financer une partie de ses dépenses courantes à même des emprunts comme il l'a fait déjà, il ne lui reste en fait d'autre solution que la réduction du taux de croissance de ses dépenses.

Au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR il y a quelques jours, le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du Trésor n'a pas voulu commenter l'ampleur des prochaines compressions — certains parlent de \$2 milliards parmi les députés péquistes — mais il a donné à entendre, en évoquant un certain nombre de paramètres budgétaires, qu'elles seront au moins aussi importantes, sinon plus, que celles de cette année (\$1 milliard), qu'elles frapperont encore une fois davantage les dépenses de transfert et que les Québécois doivent s'attendre à se voir imposer des frais modérateurs dans un certain nombre de domaines.

M. Bérubé est avec le ministre des Finances, Jacques Parizeau, l'un des deux grands artisans des choix budgétaires du gouvernement. Alors que M. Parizeau a la responsabilité de déterminer les revenus, M. Bérubé doit de son côté fi-

ner le niveau de dépenses de chacun des ministères et, compte tenu du contexte budgétaire, mettre en application les compressions.

De par la nature du poste, le rôle du président du Conseil du Trésor était jusqu'à la nomination de M. Bérubé plutôt effacé. Il s'agissait avant tout d'une fonction interne au gouvernement, qui consistait à exercer une surveillance de la gestion gouvernementale. Depuis toujours, elle était acceptée au poste de ministre des Finances, ce qui contribuait à la reléguer dans l'ombre encore davantage. Cette situation est chose du passé car non seulement M. Yves Bérubé n'a pour seule responsabilité que la présidence du Conseil du Trésor, mais encore il entend intervenir publiquement pour expliquer les difficiles choix budgétaires du gouvernement, et ce dès cet automne.

Le débat public entourant les prochaines compressions budgétaires pourrait ainsi s'amorcer bien avant le dépôt du budget, alors que pour le présent exercice financier les contribuables ne furent informés véritablement des compressions qu'au moment où M. Parizeau lut son budget à l'Assemblée nationale. Dès que les choix budgétaires du gouvernement auront été approuvés en ce qui a trait aux dépenses, ce qui normalement devrait se faire au cours du mois de septembre, M. Bérubé entend ouvrir ce débat.

La problématique qu'il défendra devant les contribuables pour justifier la réduction des dépenses publiques à la faveur de la présente récession

économique est diamétralement différente de celle qui a cours aux États-Unis, explique-t-il. Il ne s'agit pas de favoriser l'entreprise privée par un désengagement de l'État, mais plutôt de maintenir et consolider le rôle du gouvernement comme «moteur émancipateur des Québécois» par un contrôle serré des finances.

Plusieurs gouvernements indépendants peuvent rentrer la tête et attendre que la crise passe en imprimant de l'argent, ce qui n'est pas le cas du Québec, souligne-t-il, tout en soutenant que si on ne contrôle pas la croissance des dépenses de l'État, le danger pour le gouvernement québécois est de se retrouver avec des finances en mauvais état et donc d'être soumis à toutes sortes de pressions et au changement de rôle du gouvernement.

La nécessité d'un redressement des finances publiques s'explique donc tout simplement à son avis, par le besoin pour le Québec de conserver sa position d'indépendance financière.

Cette position ne peut cependant être consolidée qu'en misant sur une compression des dépenses car toute augmentation d'impôt est par nature écartée, dit-il. Déjà l'effort fiscal exigé des Québécois est de 17% supérieur à la moyenne canadienne et le niveau des dépenses publiques du Québec n'est dépassé que par six pays. Dans quatre cas, la richesse de ces pays explique un haut niveau des dépenses publiques, note M. Bérubé, qui demande si le Québec doit être le premier dans tous les domaines.

Un plafond a donc été atteint pour les impôts, et sauf pour un impôt qui serait de nature temporaire, il ne saurait être question de rajouter à l'effort fiscal des Québécois, soutient M. Bérubé, qui indique que de la même manière un plafond a également été atteint avec les emprunts et le déficit.

Ainsi, le recours au déficit comme on l'a fait en 1980-1981 pour financer une partie des dépenses courantes (\$200 millions à \$300 millions selon le ministre) est écarté. Ce geste fut vertement critiqué par l'opposition et même s'il croit que le gouvernement avait eu raison d'agir ainsi, M. Bérubé reconnaît que le financement des dépenses courantes par des emprunts peut être dangereux.

Tout mouvement à la hausse du niveau du déficit et du niveau des emprunts ne devrait d'ailleurs être que temporaire s'il en survenait, ajoute-t-il en expliquant que de telles hausses pourraient se justifier, si elle étaient limitées dans le temps pour pallier à une baisse temporaire de certaines sources de revenus, tel un creux passager des transferts fiscaux.

Ces contraintes budgétaires au chapitre des revenus et du

déficit, étant connues, le Conseil du Trésor a pu déterminer un cadre financier général comportant un certain niveau de réduction des dépenses qui a été adopté par le comité des priorités au mois de juin, puis par le conseil des ministres. Déjà, ce cadre budgétaire a été transmis à chacun des ministères pour qu'ils préparent en conséquence leurs demandes de crédits, ce qui permettra ensuite au Conseil du Trésor, puis au conseil des ministres, d'adopter au mois de septembre les enveloppes budgétaires des ministères.

Les décisions budgétaires au chapitre des revenus ne seront pas prises avant le début de l'année prochaine. Mais pour ce qui est des dépenses, tout sera coulé dans le béton dès octobre ou novembre, estime M. Bérubé.

Même s'il ne veut commenter l'ampleur de ces compressions, il est facile d'en estimer au moins l'ordre de grandeur. La première opération budgétaire que fait le Conseil du Trésor consiste à projeter le taux de croissance normal des dépenses si tous les programmes de cette année étaient maintenus, compte tenu de l'inflation, des augmentations de salaires et des taux d'intérêt.

Ainsi, si le taux de croissance pour l'an prochain était autour de 20%, comme l'an dernier, le budget passerait de \$20,4 milliards à \$24,06 milliards. Ce taux de croissance de 20% devrait normalement être ramené à 12% ou 13%, soit un peu au-dessus du taux de croissance du Produit intérieur brut, si bien qu'il en résulterait des compressions de l'ordre de \$1,5 milliard environ.

Soulignons que selon le résultat des discussions sur les transferts fiscaux cet automne, ces compressions pourraient être encore plus draconiennes si Ottawa main-

tenait son intention de réduire des transferts aux provinces.

Le débat qui a cours au sein du gouvernement pour les prochaines semaines consiste à déterminer comment et où ces compressions seront effectuées. Déjà il est possible d'éliminer un certain nombre de postes budgétaires qui seront peu ou pas affectés par ces compressions, comme le laisse entendre le ministre.

Ainsi le service de la dette s'élimine de lui-même, compte tenu de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêt.

Pour les dépenses de fonctionnement autres que les salaires, il y aura encore compression des dépenses, mais de façon moins importante que cette année, indique M. Bérubé, qui explique qu'il y a une limite à réduire ces dépenses de fonctionnement. À ce chapitre, les compressions seront planifiées dorénavant sur une période de trois ans et il estime qu'elles pourront être de 3% ou 4% environ pour l'an prochain.

Sur l'ensemble du budget, le service de la dette ne représente actuellement que 11% de la masse budgétaire alors que les dépenses de fonctionnement autres que les salaires comptent pour 12% seulement. Les compressions envisagées à ce chapitre auront donc un impact minime, tout comme le chapitre des immobilisations, qui ne constitue que 5% de la masse budgétaire.

Là où les compressions budgétaires peuvent avoir un impact véritable, c'est au chapitre des salaires et des avantages sociaux, souligne le président du Conseil du Trésor en faisant valoir qu'on retrouve la 52% de toute la masse budgétaire. Malgré un premier effort l'an dernier, le budget alloué aux traitements et aux avantages sociaux a néan-

moins augmenté de 15,8% et même avec des réductions d'effectifs de 2% par année il ne faut pas s'attendre l'an prochain à ce que les compressions à ce chapitre réglent les «coupures» budgétaires.

Le gouvernement doit continuer à respecter les conventions collectives qui fixent le niveau des salaires et accordent la sécurité d'emploi, si bien que la marge de manœuvre reste limitée à ce chapitre, en attendant les prochaines négociations du secteur public et parapublic.

Ces dépenses qui ne peuvent être comprimées à l'un ou l'autre poste budgétaire devront forcément l'être au dernier endroit qui reste dans le budget, soit les programmes de transfert qui représentent 20% de la masse budgétaire et où les compressions, même si elles font plus mal, sont plus faciles parce que souvent le gouvernement n'est lié que par sa propre volonté dans ces programmes. L'idée des frais modérateurs vient en partie du désir d'atténuer l'effet de ces compressions qui touchent directement les citoyens et M. Bérubé assure que dans le prochain budget on retrouvera un certain nombre de «tickets modérateurs».

L'opération de redressement ne s'arrêtera pas avec le prochain budget, assure enfin M. Bérubé, qui croit que les contribuables québécois en ont pour encore deux ans et demi avant que le Québec puisse avoir des finances saines. Il y aura encore le budget 83-84 à passer, mais également la ronde des négociations du secteur public et parapublic qui auront une influence déterminante sur les trois ou quatre autres budgets à venir, croit-il. À titre de président du Conseil du Trésor, c'est lui qui aura à diriger ces négociations.

Postes: les parties avancent à petits pas vers un «dénouement»

par Claude Turcotte

OTTAWA — Comme une opération chirurgicale très délicate, la médiation et les négociations se poursuivent intensivement dans la capitale en vue de trouver une solution au conflit postal qui dure depuis le 29 juin.

À tour de rôle, le médiateur, qui est le juge Alan Gold, le président du Syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, et le négociateur en chef du Conseil du Trésor et du gouvernement fédéral, M. George Orser, sont sortis de leur «cuisine» vers 18 heures hier pour confirmer à des journalistes très curieux qu'il n'y a pas d'impasse, que des progrès ont été enregistrés tout au long de la semaine mais qu'en définitive il ne faut rien tenir pour acquis et que le mieux comme le pire peut encore survenir.

En somme, ils tenaient tous un langage prudent, diplomatique et tout à fait classique à l'approche d'un règlement, qui pourrait venir dans quelques minutes ou dans quelques jours.

À noter toutefois que le médiateur et les équipes de négoc-

ciateurs n'ont pas caché que la fatigue commence à les gagner. Cela se voit d'ailleurs sur leur visage. Mais plus significatif encore peut-être est le fait que tout le monde sourit, très largement même, avant de s'engouffrer dans une salle où un ascenseur pour échapper aux questions des journalistes qui se font pressantes.

Le juge Gold rassure les journalistes: «Il n'y a pas d'impasse, de blocage. Il y a des choses difficiles à régler, d'autant plus difficiles qu'on se rapproche d'un dénouement.» Mais pour écarter les conclusions hâtives, il ajoute immédiatement que «toutes les conclusions ne sont pas toujours heureuses».

De quoi a-t-on discuté hier? M. Gold refuse de dire «ce qui mijote dans la cuisine». Il dit ignorer la qualité de la viande et des autres ingrédients, en ajoutant en riant toujours qu'il y a «des épices en masse».

M. Parrot a mentionné lui aussi qu'il n'y avait pas d'impasse. Son vis-à-vis patronal, M. Orser, a confirmé que des progrès ont été enregistrés cette semaine. Quand la minute de vérité arrivera-t-elle? Comme un chat jouant avec

une souris, il répond évasivement aux journalistes: «Ah, la vérité est toujours au coin de la rue.»

À travers tout cela, les journalistes ont l'impression que les problèmes «sérieux et complexes» qui font l'objet de la médiation sont le congé de maternité (les postiers demandent 17 semaines), des vacances plus longues après cinq ans de services, de meilleures primes pour ceux qui ont des heures de travail changeantes et un douzième jour de congé annuel.

Pendant que se poursuivait ce sprint dans les négociations, les facteurs mis à pied par suite de la grève se sont remis provisoirement au travail hier en allant distribuer des chèques aux pensionnés de l'État, y compris ceux qui reçoivent les allocations familiales.

À 20 heures hier soir, le médiateur et les négociateurs des deux groupes avaient de nouveau rendez-vous «pour quinze minutes ou quelques heures, je n'en sais rien», disait le juge Gold en quittant les lieux.

Une chose paraît certaine, ce conflit traverse présentement une phase cruciale et décisive.



Les facteurs du pays, mis à pied par suite de la grève des postiers, ont repris du service hier, mais seulement pour livrer les chèques de prestation sociale du gouvernement. (Photo Réjean Meloche)

Trudeau se rend au Maroc en visite officielle, puis privée

RABAI (d'après AP et PC) — Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, est attendu aujourd'hui au Maroc pour une visite officielle de 24 heures, qui sera suivie d'un séjour privé jusqu'au 7 août.

M. Trudeau, qui séjournera sans doute à Casablanca, où se trouve le roi Hassan II, rencontrera son homologue marocain, M. Maati Bouabid; le ministre des Affaires étrangères, M. M'Hamed Boucetta et la colonie canadienne au Maroc et on pense qu'il sera reçu au cours de la même journée par le roi Hassan II, avec lequel il discutera de la situation internationale en général et des problèmes du Moyen-Orient et des relations bilatérales en particulier.

En ce qui concerne les rapports bilatéraux, Marocains et

Canadiens se déclarent décidés à renforcer leurs échanges commerciaux, dont le montant s'élève chaque année à environ \$80 millions dans les deux sens, ce qui place le Maroc au 3e rang des clients africains du Canada.

Les exportations canadiennes vers le Maroc, d'un montant d'environ \$70 millions en 1980, concernaient en grande partie le soufre (près de 300,000 tonnes), les céréales, le bois et les huiles végétales.

Pour sa part, le Maroc exporte vers le Canada pour environ \$11 millions d'agrumes, chiffre que les responsables marocains tentent d'améliorer pour combler le déficit de la balance commerciale jugée trop favorable au Canada.

À ce sujet, Rabat et Ottawa ont multiplié ces derniers temps l'échange de visites de

missions commerciales. Les dernières visites en date sont celles d'une mission d'experts gouvernementaux et d'hommes d'affaires canadiens en mai 1981. Cent trente-six projets ont été retenus par cette mission dont 25 ont trouvé des promoteurs canadiens. On estime que les projets restants seront certainement exécutés en majorité d'autant plus que le gouvernement canadien offre de grandes possibilités aux investisseurs canadiens, notamment une subvention pouvant aller jusqu'à \$100,000 pour réduire le coût des analyses économiques, commerciales et juridiques que doit supporter tout investisseur.

L'État canadien accorde en outre \$250,000 pour permettre à toute société marocain-canadienne constituée de démarrer dans des conditions normales.

Par ailleurs, M. Trudeau, ajoutera une demi-douzaine

de pays au nombre déjà impressionnant de pays visités au cours de la présente année, à l'occasion de la conférence du Commonwealth, qui se tiendra du 30 septembre au 7 octobre.

Le bureau du premier ministre a en effet annoncé mardi que M. Trudeau visitera la république de Corée, les Philippines et l'Indonésie, avant de se rendre à Melbourne, en Australie, siège de la conférence du Commonwealth.

À son retour, M. Trudeau espère aussi se rendre en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'aux îles Fidji, ajoutet-on.

En Corée, aux Philippines et en Indonésie, M. Trudeau rencontrera les dirigeants du pays, avec lesquels il s'entreprendra de questions d'intérêt commun.

Apparavant, M. Trudeau passera ses vacances d'été au Maroc, avant de se rendre en visite au Kenya et en Tanzanie.

Au début de l'année, M. Trudeau avait entrepris une tournée internationale qui l'a conduit en Autriche, au Nigeria, au Sénégal, au Brésil, et au Mexique.

Cette tournée a été suivie de visites en Algérie, en Italie, puis en France, en Allemagne du Gouest, et en Angleterre.

Richesses offshore Terre-Neuve contre la date limite

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Tout en se réjouissant de la décision du premier ministre Trudeau d'entreprendre des négociations avec les provinces côtières sur les ressources offshore, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve n'a pas apprécié l'imposition d'une date limite pour le règlement de la question.

Le gouvernement de Terre-Neuve, a déclaré hier M. Leo Barry dans une interview, ne négociera pas sous la menace d'une date limite, mais va plutôt considérer cette date comme une simple suggestion de la part du gouvernement fédéral.

Dans des lettres aux premiers ministres Brian Peckford et John Buchanan, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, M. Trudeau a proposé que les négociations débutent à l'automne et se terminent au mois de février.

Selon des collaborateurs de M. Trudeau, Ottawa citerait une cause actuellement devant la Cour fédérale d'appel pour exiger qu'un tribunal règle la question des richesses offshore, si une solution n'était pas trouvée avant février.

Dans cette cause, le gouvernement fédéral et le Syndicat international des marins soutiennent que la commission des relations de travail du Canada a juridiction pour reconnaître le syndicat comme agent négociateur des salariés de navires au large des côtes de Terre-Neuve, mais la commission fédérale elle-même prétend que cette juridiction appartient à la commission de travail de Terre-Neuve.

M. Barry a prévenu Ottawa qu'il ne fallait pas transformer «un simple différend de travail» en une question de juridiction pour les relations fédérales-provinciales.

M. Barry a dit apprécier la façon avec laquelle Ottawa abordait la question du partage des revenus, mais il n'a pas aimé l'énoncé de sa politique sur l'administration des richesses offshore.

Jean-Paul II reprend du poids

ROME (Reuter) — Le pape Jean-Paul II se remet bien de l'infection virale dont il a souffert après l'attentat commis contre lui, et il a repris trois kilos, a annoncé mercredi le professeur Emilio Tresalti, directeur médical de l'hôpital Gemelli. Le pape avait perdu neuf kilos à la suite de l'attentat.

Le professeur Tresalti a précisé que le souverain pontife n'a pas eu de fièvre depuis une quinzaine de jours.

Pour un déjeuner complet...

LE DEVOIR

Sélections générales au printemps

24. Sussex

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Déjeuner d'affaires

à partir de \$4.25 tous les jours

361 est. rue St-Paul

Vieux Montréal

Réervations: 861-5337

Moi un pollueur?

JAMAIS!

AGTE



Après avoir fait ouvrir les murs de sa maison de Saint-Lambert pour en extraire toute la mousse d'urée-formol, M. Jean Mailloux observe les deux ouvriers qui badigeonnent la structure de bisulfite de sodium pour neutraliser toute la formaldéhyde qui aurait pu s'y imberber. Il reste encore de la mousse à l'extérieur du mur, juste derrière la brique. (Photo Réjean Meloche)

\$10,000 pour se débarrasser de la mousse d'urée-formol

par Gilles Provost

A l'aide d'une solution de bisulfite de sodium et équipés de masques à gaz pour se protéger des acides vapeurs qui s'en dégagent, deux ouvriers s'affairaient cette semaine à neutraliser la formaldéhyde qui demeure imprégnée dans la structure de la maison de M. Jean Mailloux, à Saint-Lambert. La semaine dernière, ils avaient démantelé tout l'intérieur des murs pour en extraire la mousse d'urée-formol.

«Je n'avais plus le choix, a expliqué M. Mailloux au DEVOIR. La maison était devenue inhabitable. Ma femme et les enfants étaient toujours malades. On vit à l'oyer depuis qu'on a abandonné la maison, le 11 mars dernier. Il fallait

bien faire quelque chose pour retourner chez nous.»

La maison est maintenant un véritable chantier, avec ses murs défoncés. Il faudra les refaire, en les remplissant de laine minérale, cette fois. Conformément aux conseils qu'il a reçus des spécialistes du Conseil national de recherches du Canada, M. Mailloux est bien décidé à rendre son mur aussi étanche que possible sur sa face intérieure.

En effet, même si les travaux en cours semblent être une solution radicale, il restera de la mousse d'urée-formol dans les murs. L'entrepreneur en isolation (la firme Metrotec de Saint-Hubert) avait mis les bouches doubles et injecté le produit non seulement entre les colombages, comme il se doit, mais aussi

dans le mince espace de ventilation prévu à l'arrière de la brique.

«Pour avoir une sécurité absolue, reconnaît M. Mailloux, je devrais refaire la même chose du côté extérieur, c'est-à-dire abattre toute la brique, enlever la mousse qui a été injectée à l'arrière et refaire la façade. Si les enfants sont toujours malades, je devrai m'y résoudre. J'espère que le gouvernement aura alors mis en place un programme d'aide financière pour les gens mal pris comme nous.»

Aux yeux de M. Mailloux, il ne fait aucun doute que les fabricants et le gouvernement sont, conjointement les principaux responsables du drame qui vit en ce moment de très nombreux Canadiens.

«Quand j'ai isolé ma maison, en 1979, la compagnie Borden qui le fabriqua et le gouvernement canadien savaient tous deux que le produit avait été interdit dans certains États américains en raison des problèmes qu'avaient rencontrés plusieurs familles, dit M. Mailloux. Ils ne peuvent pas plaider ignorance. Ils étaient assez consciencieux des dangers pour introduire l'usage de la mousse là où elle aurait pu être davantage sujette à la chaleur ou à l'humidité.»

En même temps, M. Mailloux mentionne l'excellente collaboration que lui ont accordée les membres de l'équipe de M. C.J. Shirliffe, du Conseil national de recherches du Canada. Ce sont eux qui lui ont expliqué la meilleure technique pour extraire la mousse, pour neutraliser la formaldéhyde qui peut être imprégnée dans le bois et pour assurer ensuite un degré d'étanchéité convenable à la face intérieure des murs.

L'opération lui coûtera environ \$10,000 (il en profite pour changer les fenêtres). La réfection de l'extérieur du mur, si elle s'avère nécessaire,

pourrait être encore plus onéreuse.

Ce qui inquiète Jean Mailloux, c'est que ses enfants sont déjà devenus allergiques à la formaldéhyde, si bien qu'il est maintenant difficile de définir à quelle concentration ils vont réagir à nouveau. Il existe en effet plusieurs cas de sensibilisation extrême où les victimes réagissent très fortement même à des niveaux de formaldéhyde extrêmement faibles qui n'incommodent pas des personnes non exposées au préalable.

La mousse isolante fabriquée par la compagnie Borden a été injectée chez les Mailloux en octobre 1979 et, dès le mois suivant, Mme Mailloux a commencé à souffrir de violentes maux de tête au lever. Ils disparaissent toutefois au bout de quelques heures.

En avril, ce sera la naissance de leur deuxième enfant qui se révèle vite exceptionnellement bruyant. Il ne dort paisiblement que lorsqu'on l'amène en visite hors de la maison. À ce moment, M. Mailloux et son fils aîné, Nicolas, commencent à souffrir de fréquents saignements de nez.

Peu après, les enfants sont atteints de bronchite asthmatique, d'asthme, d'otites à répétition. Le bébé se réveille avec les yeux gonflés et se plaint lorsqu'on allume la lumière. Par la suite, les médecins découvrent que les problèmes aux yeux tiennent à une «allergie de cause inconnue». Pendant tout l'hiver dernier, M. et Mme Mailloux souffraient de picotements dans la gorge. Les enfants, eux, avaient la bouche sèche et buvaient constamment.

Ils ont commencé à soupçonner la mousse d'urée-formol au début de janvier et un médecin de l'hôpital Sainte-Justine devait confirmer peu après le diagnostic.

Ce qui les a amenés à quitter leur maison le 11 mars. Maintenant, toute la famille est en bonne santé, paraît-il.

Le «désastre» de la pomiculture: Ryan propose un plan d'urgence

par Maurice Girard

FRELIGHSBURG (PC) — L'industrie québécoise de la pomiculture vit un véritable «désastre» et les autorités fédérales et provinciales devraient agir avec célérité pour venir en aide aux quelque 1,100 producteurs de pommes qui vont perdre entre \$12 et \$15 millions cette année à cause de la mauvaise récolte.

C'est en substance la demande qu'a formulée, hier, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, au cours d'une conférence de presse tenue dans un verger de Frélighsburg, petit village tout en pentes du comté de Brôme-Missisquoi, dans les Cantons de l'Est.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a été saisi du problème lors de la commission parlementaire sur l'agriculture, en juin dernier, a dit M. Ryan, mais «il n'a pas pris à ce jour aucune mesure précise, aucun engagement ferme à l'endroit des producteurs sinistrés».

Le gel du printemps 1980 et les trop forts écarts de température de l'hiver dernier (période de dégel, suivi de gel intense) ont endommagé les vergers et auraient détruit pas moins de 435,000 pommiers, selon la Fédération des producteurs de pommes du Québec qui craint que ce chiffre n'atteigne 700,000 d'ici la fin de la saison.

En plus de provoquer une baisse de la production de cette année, les dommages causés aux vergers se feront sentir pendant plusieurs années. Les pomiculteurs devront remplacer, parfois à grands frais, des acres entières d'arbres, qui prennent une dizaine d'années à produire.

En compagnie du critique libéral en agriculture, M. Herman Mathieu, et des députés Pierre Paradis (Brôme-Missisquoi) et Claude Dubois (Huntingdon), le chef libéral a proposé un plan d'urgence en quatre volets pour venir en aide en particulier aux producteurs commerciaux (entre 500 à 600) qui ne fourniront cette année qu'entre 1,5 et 2 millions de minots, soit à peu près le quart de la production normale qui varie entre 5,5 et 7 millions de minots.

Même si le désastre «crève les yeux», le ministre attend la fin de la saison pour agir, a reproché M. Ryan. Il devrait «déclarer sans délai qu'une situation de sinistre prévaut dans l'industrie de la pomme et décréter un programme d'aide spécial», assorti de subventions, dont le montant n'a pas été précisé.

Dès que le gouvernement provincial a décrété l'état d'urgence, le gouvernement fédéral devrait venir en aide aux pomiculteurs québécois, a dit M. Ryan.

En conséquence, M. Ryan demande au gouvernement du Québec de modifier le régime d'assurance-récolte — «qui ne protège qu'environ 10% de la récolte annuelle totale» — pour qu'il puisse s'appliquer «de manière plus économique, plus efficace et plus répandue» à la situation actuelle.

Finalement, le Parti libéral, appuyé par la Fédération des pomiculteurs, propose la création d'un comité multidisciplinaire chargé d'étudier l'avenir de cette industrie au Québec.

Pour bien faire saisir à la presse l'ampleur du «désastre» qui s'est abattu sur les régions productrices (l'Estrie, la région montréalaise, le sud-ouest de Montréal, les Lauren-

tides et Québec), le PLQ avait organisé une visite d'un verger de Frélighsburg.

En dépit de la pluie fine qui n'a cessé de tomber sur la région, le chef libéral, quelques pomiculteurs et certains journalistes ont accepté de monter à bord de charrettes non couvertes et de prendre place sur des caisses de bois pour se faire balloter à travers les rangées du verger.

À pas de tortue, les trois charrettes, tirées par des tracteurs, se sont faufilées sur un terrain cahoteux à travers les sentiers. Un peu partout, on pouvait constater l'ampleur des dégâts. De nombreux pommiers étaient partiellement ou complètement dépourvus de feuilles.

Pendant la randonnée, un guide tentait d'expliquer tant bien que mal comment les

températures instables des derniers mois ont contribué à la destruction de près de 70% de la récolte de cette année et mettre en péril l'industrie québécoise, spécialisée dans la production de pommes McIntosh.

Pour réchauffer un peu ceux qui avaient participé à la visite en charrette, on leur a servi par après du cidre... fabriqué l'an dernier.

La passerelle à bicyclettes sera construite, mais quand?

Le principe d'un lien cyclable entre l'île de Montréal et la Rive-Sud par l'île Notre-Dame étant acquis à l'administration municipale, les organismes de promotion du cyclisme s'interrogent maintenant sur l'échéancier d'exécution.

Les contraintes budgétaires du gouvernement québécois, la confusion possible entre le ministère des Affaires municipales et le ministère des Transports font craindre à l'impossibilité de réaliser le projet avant quelques années.

«Nous craignons que le projet ne se réalise pas à cause des délais administratifs», nous dit un porte-parole de Vélo-Québec, M. François Maril, qui considère par ailleurs comme une grande victoire le fait d'avoir gagné l'adhésion de la Ville de Montréal à ce projet.

Récemment, le comité exécutif de la Ville de Montréal a fait savoir qu'il acceptait le principe d'une piste cyclable

reliant l'île de Montréal à la Rive-Sud en passant par l'île Notre-Dame. Ce lien cyclable, réclamé depuis plusieurs années, éviterait aux cyclistes les ponts, dangereux et peu accessibles, et permettrait enfin de réaliser la jonction avec les pistes en bordure du fleuve Saint-Laurent sur ses deux rives.

La Ville de Montréal, qui a fait longtemps obstacle à ce projet, se proposait de communiquer avec le ministère des Transports, maître d'œuvre d'une politique d'aménagement d'un réseau de pistes cyclables.

Or dans la région de Montréal, le ministère des Affaires municipales, dans le cadre de son programme d'aménagement des équipements communautaires, avait réservé une somme de \$1,2 million pour la réalisation d'une piste cyclable de ceinture de l'île et d'axes nord-sud. Cette politique particulière du ministère des Affaires municipales avait

incité le ministère des Transports à réserver l'essentiel de ses crédits aux mêmes fins pour les autres régions du Québec.

Aujourd'hui, dans un ministère comme dans l'autre, les crédits aux pistes cyclables sont ou épuisés, ou insuffisants et, dans le contexte des compressions budgétaires, ne risquent pas d'être accrus.

Le projet d'un lien cyclable consiste à relier la cité du Havre, et donc le Vieux-Montréal et le canal Lachine, à l'île Notre-Dame par le pont de la Concorde et le pont de l'Expo-Express. De là, par une passerelle, les cyclistes franchiraient la zone contrôlée des Floralies pour rejoindre la piste du Grand Prix de Montréal et par la suite la piste de la voie maritime du Saint-Laurent. De là, ils se rendraient au pont Victoria pour se trouver ensuite à Saint-Lambert. Cet aménagement pourrait coûter jusqu'à \$300,000.

L'enquête sur la mousse commence

OTTAWA (PC) — Les premiers témoins du gouvernement fédéral dans sa cause contre l'isolation par la mousse d'urée formaldéhyde ont comparu hier devant le comité d'enquête sans relâche de la mousse aux problèmes de santé.

Ils n'ont pas exprimé d'opinion sur les deux grandes questions auxquelles le comité devra répondre:

■ La mousse fait-elle augmenter indûment les niveaux de vapeur de formaldéhyde dans l'air des maisons où on l'a installée?

■ Des niveaux de vapeur relativement élevés du fait de la mousse ont-ils chassé des gens de leur maison ou en ont-ils obligés à voir le médecin à cause de maux de tête, de troubles respiratoires et d'irritations des yeux, du nez, de la gorge?

Le comité d'enquête a été établi parce que des entreprises ont contesté l'interdiction de l'utilisation de la mousse d'urée formaldéhyde dans l'isolation. Cette mesure fut prise en décembre en vertu de

la loi sur les produits dangereux mais les sociétés disent que l'on n'a pas du tout prouvé les menaces à la santé.

Ont témoigné hier MM. Leslie Richard, de Forintex Canada Corp., d'Ottawa; Robert B. Caton, de Concord Scientific Corp., de Scarborough, Ont.; et Michel Monette, de Scandata Consultants Ltd., d'Ottawa.

Les trois hommes ont fait des tests dans de nombreuses maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde en Ontario et à Hull au Québec. Y compris des logements dont personne ne s'est plaint, et aucun d'eux n'en est venu à des conclusions définitives.

D'autres audiences auront lieu à Ottawa la semaine prochaine et le comité siègera ensuite dans plusieurs autres villes avant de revenir à Ottawa entendre les représentations des avocats vers la fin d'octobre. Le comité fera rapport au Ministre de la Consommation qui, s'il s'en tient à l'usage, en tiendra compte dans ses décisions.

AFFAIRES SOCIALES

La FAS prévoit un vif débat sur les coupures

Comment réduire le personnel hospitalier sans affecter la qualité des services à la population?

Cette question sera au cœur du débat qui s'engage dans le milieu syndical à la suite de la décision du ministère des Affaires sociales d'accélérer le tempo des compressions budgétaires dans les hôpitaux du Québec, et d'économiser \$150 millions durant le prochain exercice financier.

La Fédération des affaires sociales (FAS) qui regroupe quelque 70,000 membres, entend pour sa part y répondre en temps opportun, lors du congrès qui réunira 800 délégués de cet organisme le mois prochain.

Mme Simone Massé, vice-présidente de la FAS, a souligné au DEVOIR qu'elle avait appris par la voie des journaux les mesures d'austérité proposées par le gouvernement pour le secteur hospitalier. «À première vue, dit-elle, les mesures proposées par le MAS seront inapplicables sans réduire les services à la population. Il est à mon sens irréaliste de penser que l'on peut couper du personnel hospitalier — on ne peut aller plus loin tant ce mouvement de coupure s'accroît depuis 1976 — et prétendre maintenir la qualité des soins et des services. C'est encore la population qui souffrira le plus de cette situation.»

Mme Massé fait aussi remarquer que le MAS profite de la période de vacances, où tout le monde est dispersé, pour annoncer ses intentions et éviter ainsi les réactions des personnes concernées.

Mais ce n'est que partie remise puisque l'on peut s'attendre, à la rentrée de septembre, à ce que le mouvement syndical du secteur de la santé prenne position, fasse entendre son point de vue. L'une comme l'autre risquent d'être virulents.

■ CRSSS: une décision politique

Du côté des Conseils régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS) qui seront les organismes chargés de faire appliquer les directives gouvernementales dans les établissements placés sous leur juridiction, les commentaires se font plutôt dociles et prudents.

M. Robert Savard, porte-parole du CRSSS de la Montérégie (Rive-Sud) rappelle que les compressions budgétaires et les moyens proposés pour les vivre émanent d'une «décision politique» mais que les CRSSS ont été consultés avant qu'elle ne soit formulée, tout en tenant compte des priorités et de la situation particulière de chaque région. À ce propos, il souligne les avis exprimés par l'organisme qu'il représente «ont été utiles».

Au CRSSS du Montréal métropolitain, on réserve ses commentaires pour un peu plus tard. L'analyse du dossier n'étant pas terminée, d'autant plus que le directeur, M. Gérard Marcoux, est en vacances.

— Marie Laurier

VENTE À L'ENCAN

chez Patry Airfreight près Aéroport International de Montréal

d'une cargaison de ballots en provenance de l'ex-Iran, Pakistan, etc. et destinée à un spécialiste-distributeur de tapis. Cette cargaison a été déviée et arrêtée en raison du non paiement de ses obligations qui n'a pas été exécuté promptement selon les dates prescrites et énoncées. Ces tapis et carpettes seront donc vendus à l'encan.

CARPETTES ET TAPIS DE PERSE

Tissage de haute qualité

ET SUPERBES CARPETTES FAITES À LA MAIN PROVENANT D'AUTRES PAYS consistant en une cargaison dédouanée par

G.M. PATRY LTD courtiers en douanes et transitaires

Fret aérien — Immeuble no 1, Voie C

Aéroport International de Montréal Dorval, Québec

JEUDI, 30 JUILLET, 7:30 P.M. PRÉCIS

INSPECTION: À PARTIR DE 6:00 P.M.

Termes: comptant ou chèques certifiés d'une banque

Tous paiements seront faits à la

BANQUE DE MONTRÉAL

274 avenue Dorval, Dorval, Québec

A/C 0226-8005-944 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR SITE SEULEMENT M. Goldsmith & Co. Ltd. Liquidateurs, encanteurs-priseurs 130 L'Église est, Montréal

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

Automne 1981

La FEP offre à tous ceux qui désirent les suivre à titre d'étudiants libres, des cours d'un intérêt particulier, tirés de ses programmes réguliers.

- ADMINISTRATION**
 - Principes de l'administration et de l'organisation
 - Psychologie du travail
 - Comptabilité industrielle
 - Relations humaines dans l'organisation
 - Marginalisation des personnes âgées
 - Droit, vieillesse et retraités
 - Intervention individuelle
 - Intervention communautaire
 - Milieux de travail gérontologiques
- ANTHROPOLOGIE**
 - Le système des objets: la culture matérielle
 - Anthropologie sociale de la vieillesse
- ARTS ET LETTRES**
 - Loisir et activités artistiques
 - lettres: introductions
- COMMUNICATIONS**
 - Communication
- CONNAISSANCE DU QUÉBEC**
 - Economie québécoise: structure et fonctionnement
 - Situation du loisir au Québec
 - Systèmes politiques: Québec, Canada
 - Le Québec d'hier, de 1867 à 1960
 - Les Amérindiens: hier et aujourd'hui
- CONSUMMATION**
 - Consommation et consommateurs
 - Le droit de la protection du consommateur
 - Attitudes du consommateur
- COOPÉRATION**
 - Introduction au phénomène coopératif
 - Actualité coopérative IV
 - Les coopératives et le développement socio-culturel
- CRIMINOLOGIE**
 - Criminologie: histoire et perspectives actuelles
 - Droit, justice et criminalité
- CULTURE**
 - Culture et contre-culture
- DROIT**
 - Droit du travail I
 - Le droit de la protection du consommateur
 - Le droit et les personnes âgées
- ÉCONOMIE**
 - Consommation et consommateurs
 - Economique I
 - Economie québécoise: structure et fonctionnement
- ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE**
 - L'organisation scolaire: système social
 - Atelier d'animation en enseignement
 - Pédagogie du loisir
 - Psychologie de l'apprentissage
 - Valeurs chez les jeunes
 - Intervention psycho-sociale scolaire
- FAMILLE**
 - Dynamique de la famille
 - Sociologie de la famille
- GÉOGRAPHIE**
 - Les États-Unis d'Amérique
- GÉRONTOLOGIE**
 - Introduction à la gérontologie
 - Psychosociologie du vieillissement
 - Physiologie du vieillissement
 - Anthropologie sociale de la vieillesse
- SCIENCE**
 - Introduction à la méthodologie scientifique
 - Introduction à la statistique
 - Physiologie humaine
- SCIENCE DE LA SANTÉ**
 - Sociologie de la santé
- SOCIOLOGIE**
 - Anthropologie sociale de la vieillesse
 - Éléments de sociologie
 - Sociologie de la famille
 - Sociologie de la santé
 - Sociologie du loisir
- TECHNIQUES ET MÉTHODES**
 - Processus et techniques d'organisation
 - Entraînement au travail en équipe
 - Méthode de recherche
 - Méthode de travail intellectuel
 - Introduction à la méthodologie scientifique
 - Animation des assemblées délibérantes
 - Introduction à la statistique
- TOXICOMANIES**
 - Alcoolisme et drogues
 - Physiologie
- TRAVAIL**
 - Droit du travail I
 - Psychologie du travail

Tous ces cours, sauf exception, peuvent conduire à l'octroi de 3 crédits.

Date limite d'inscription:

11 août

Renseignements: 343-6090

Le «Lady Di Day»

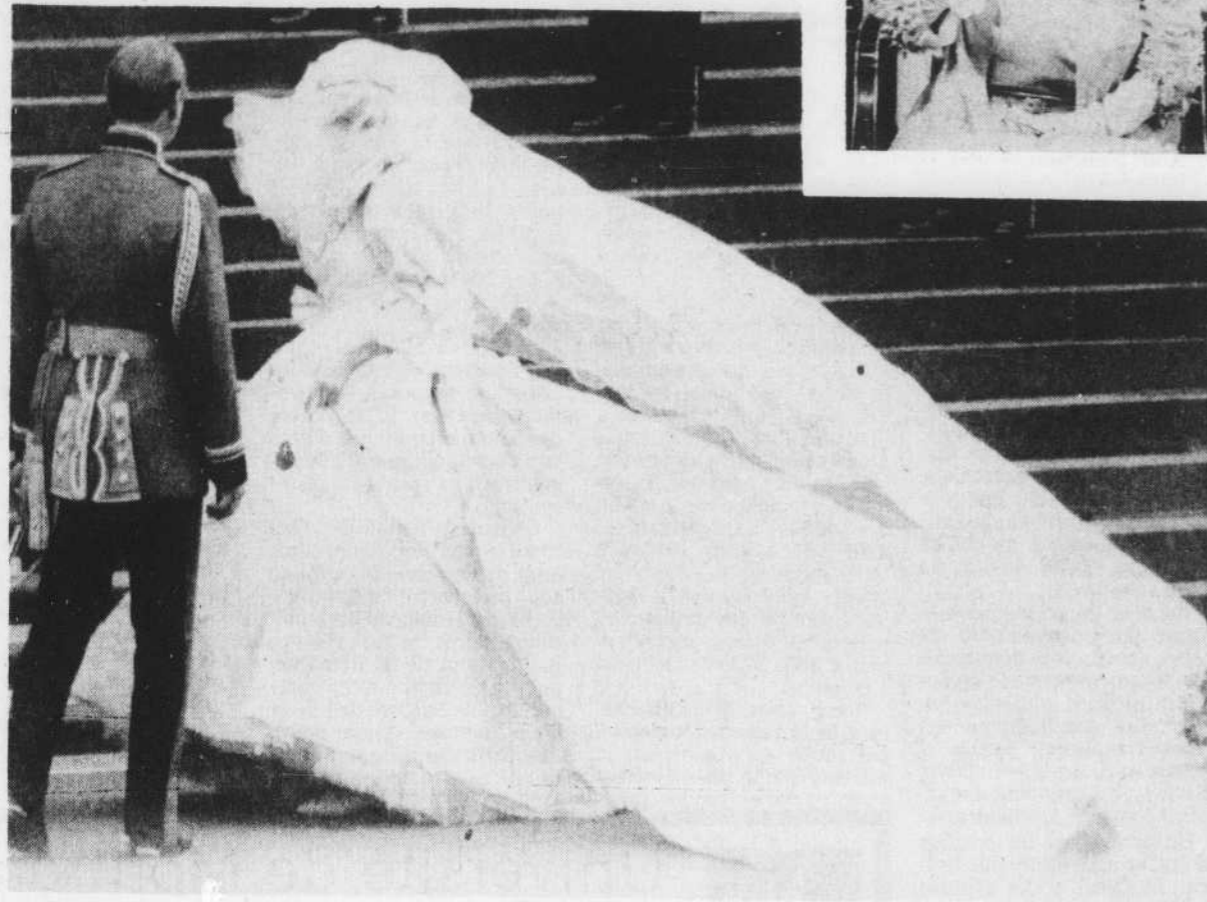
Où la spontanéité de l'amour l'emporte sur le protocole...

LONDRES (AFP) — Un baiser furtif, mais cependant offert en spectacle à une bonne partie de la planète du haut du balcon de Buckingham Palace, a résumé entre le prince Charles et son épouse un mariage où la spontanéité de l'amour a réussi à l'emporter sur la tradition.

La reine-mère, 81 ans, qui a toujours aimé les romans d'amour, n'a pu à ce moment là s'empêcher d'essuyer une larme. Elle ne faisait que mani-

festier un sentiment éprouvé par la majorité des britanniques lorsqu'ils ont entendu le prince de Galles prendre solennellement pour épouse la jeune, jolie et rougissante Lady Diana Spencer et lui promettre «fidélité jusqu'à la mort».

Sous les hautes voûtes de pierre de la cathédrale Saint-Paul, dans un silence impressionnant, la voix du futur roi d'Angleterre a tremblé, et c'est presque dans un murmure, que ces



Une robe de conte de fée

LONDRES (Reuter) — Selon la tradition, il a fallu attendre la sortie de la mariée de son carrosse pour découvrir sa toilette de style romantique faite de soie de couleur ivoire et de dentelle ancienne, incrustée de nacre et de perles.

Les couturiers David et Elizabeth Emanuel ont dessiné pour la nouvelle princesse de Galles une robe aux lignes très amples comme elle les affectionne: ampleur de la jupe, ampleur des manches qui se resserrent au poignet. La note romantique est accentuée par le corsage très ajusté au décolleté en «V» orné de deux rangées de volants.

La traîne, longue de huit mètres, est bordée de dentelle et le voile, orné nacre et recouvrant le visage, est retenu

par un diadème.

Suivant en cela une très vieille tradition britannique, la toilette de la mariée est composée d'éléments neufs, d'éléments anciens, d'éléments empruntés et d'éléments bleus.

La soie de la robe a été spécialement produite en Angleterre, les ornements de dentelle, éléments anciens, ont appartenu à la reine Mary, arrière-grand-mère du prince Charles.

Le diadème de la mariée fait partie de la collection de sa famille et ses boucles d'oreilles ont été empruntées à sa mère, Mme Frances Shand-Kydd.

Toujours pour sacrifier à la tradition, les couturiers ont dissimulé un ruban de couleur bleue et un petit fer à cheval d'or incrusté de diamants dans les plis de la robe.

Les bandes de dentelle ancienne qui ornent le corsage ont été teintées pour s'assortir à la couleur ivoire de la soie. Le bas de la robe, les manches, la traîne et les robes des demoiselles d'honneur sont ornées de dentelle d'un motif identique spécialement fabriquée pour la circonstance.

Le bouquet de la mariée comprend, outre des orchidées, des roses, des gardenias, du muguet, et des freesias, du myrte et des véroniques provenant de buissons dont les fleurs ont servi, en 1840, pour le bouquet de mariée de la reine Victoria.

Les alliances sont faites d'or gallois et proviennent d'une pépite qui a déjà fourni le métal précieux des anneaux nuptiaux de la reine Elizabeth et de la reine-mère.

deux mots ont résonné: «I will» (je le veux), en réponse à la question «Charles, Philippe, Arthur, Georges, voulez-vous prendre pour épouse...».

Debout sous la haute coupole, le prince s'est alors tourné vers sa jeune fiancée, esquissant à plusieurs reprises un sourire d'encouragement. Mais au moment de répéter la formule rituelle, Lady Diana, trahie par la nervosité et l'émotion, a interverti les prénoms du prince.

Précédée par la famille royale au complet, la jeune femme était descendue à onze heures précises du carrosse de verre tiré par deux chevaux blancs, qui l'avait amenée de sa résidence de Clarence House, près de Buckingham Palace, dévoilant ainsi pour la première fois le secret le mieux gardé d'Angleterre: sa robe de mariée.

Respectant la tradition, elle portait «quelque chose de neuf, quelque chose d'ancien, quelque chose de bleu et quelque chose d'emprunté». Et lorsqu'elle est apparue vêtue de blanc ivoire, disparaissant presque sous une multitude de fronces, volants, sequins de nacre perles et crinolines, une formidable ovation s'est élevée de la foule.

Rayonnante, sous son voile de tulle de soie, retenu par une tiare de diamants, la future princesse de Galles s'est lentement avancée au bras de son père, le comte Spencer, vers la nef où l'attendait le prince Charles, tandis que retentissait une sonnerie de trompettes.

Les yeux baissés, sa traîne de 7 mètres de long soutenue par deux demoiselles d'honneur, la tête ceinte d'une couronne de fleurs, Lady Diana a été accueillie par l'archevêque de Canterbury, le Dr Robert Runcie.

Après l'échange de consentements, le prince Charles, revêtu du grand uniforme de cérémonie de la Royal Navy, a passé au doigt de Lady Diana l'anneau que lui avait présenté un de ses deux frères et témoins, le prince Andrew. D'une voix forte, le primat de l'Eglise anglicane les a alors proclamés «mari et femme», devant 750 millions de téléspectateurs, et 2.500 invités parmi lesquels neuf membres de familles royales régnantes, trois anciens souverains, quatre chefs d'Etat européens, et douze chefs d'Etat de pays du Commonwealth.

Après un aria de Haendel, véritable hymne d'allégresse chanté par la soprano néo-zélandaise Kiri te Kanawa, le prince et la princesse de Galles ont quitté la cathédrale pour regagner Buckingham Palace en carrosse découvert. Des centaines de milliers de personnes, massées — certaines depuis plusieurs jours — sur les trois kilomètres du parcours, ont laissé bruyamment éclater leur enthousiasme, agitant avec frénésie drapeaux et chapeaux aux couleurs de l'Union Jack.

L'enthousiasme des «fans» de la princesse de Galles a pratiquement tourné au délire lorsque, suivant la tradition, la foule s'est rassemblée devant Buckingham Palace pour acclamer le couple au balcon.



La monarchie: mythe et réalités

LONDRES (AFP) — La monarchie, dans son mythe et ses réalités, reste ce qu'il y a de plus cher au coeur des Britanniques.

La vigueur du sentiment monarchique, que le temps n'a pas réussi à entamer, apparaît en soi comme un phénomène qui étonne le Britannique lui-même. Un récent sondage d'opinion publique en témoigne: deux sujets sur trois de Sa Gracieuse Majesté estiment en effet que les fonds investis pour le mariage du prince Charles avec Lady Diana, sont bien dépensés. Plus de 75 pour cent des personnes interrogées affirment en outre que les avantages de la royauté sont supérieurs à son coût, et environ 63 pour cent d'entre elles pensent que la reine Elizabeth II, âgée de 55 ans, devrait abdiquer dans cinq ans en faveur de son fils Charles, 32 ans, le prince de Galles.

Le fait est, notent la plupart des observateurs, que l'actuel règne d'Elizabeth II, montée sur le trône en 1952, correspond à un renforcement de la popularité d'une institution multiséculaire dont la solidité paraît s'être raffermie au fur et à mesure que l'autorité réelle du souverain s'estompe.

La solidité de l'institution royale a été parfaitement démontrée lors des fêtes du jubilé d'Elizabeth II célébrant en 1978 la 25e année de son règne. Ce fut à l'époque une sorte de plébiscite et le mariage du prince Charles et de Lady Diana Spencer ne devrait pas démentir la popularité dont jouit la famille royale.

Il existe bien une poignée de républicains irréductibles appartenant au Parti communiste ou à l'aile gauche du Labour (parti travailliste) pour ré-

clamer périodiquement à grands cris l'abolition de la monarchie. Ainsi le député travailliste écossais Willie Hamilton n'a pas hésité à écrire dans son livre «The Queen and I», très critiqué à l'égard de la famille royale, que Buckingham Palace était une «ménagerie» plus coûteuse et moins intéressante que ne le sont les «chimpanzés du zoo de Londres».

Pour sa part, le magazine *New Statesman* reflétant les vues de la gauche intellectuelle londonienne ne manque pas une occasion pour s'insurger contre les fastes et le luxe coûteux d'une «cour des miracles» (la cour de Saint James qui est le véritable nom de la cour britannique), aux frais du «pauvre contribuable».

Mais ces critiques, généralement mal accueillies par l'homme de la rue, sont le fait d'une minorité, l'exception confirmant la règle.

Sans doute, la monarchie coûte-t-elle au pays plus de 20 millions de livres sterling par an, si l'on s'en tient à la liste civile accordée à la famille royale. La somme paraît considérable mais elle est plus faible que la dépense réalisée en Grande-Bretagne par une grande firme américaine pour sa seule publicité.

La dynastie paraît jouer un rôle irremplaçable dans la vie de la nation britannique dont elle est à la fois le modèle des vertus et la mémoire historique. Au niveau du mythe, la monarchie incarne les principes d'honnêteté, de simplicité, de dignité, de patriotisme et de courage et à l'heure où les sujets britanniques doutent de leur avenir, la reine demeure le symbole vivant de l'unité et d'une volonté de maintenir le pays à flot.

Les luttes tribales font chaque année des milliers de morts

ACCRA (AFP) — Des milliers de personnes meurent encore chaque année au cours de luttes tribales au Ghana, petit pays anglophone de 11 millions d'habitants, situé entre la côte d'Ivoire et le Togo et qui, aujourd'hui ruiné, fut le plus riche de l'Afrique de l'Ouest au moment de son indépendance, en mars 1957.

Le mois dernier, plus de 100 personnes (90 selon les chiffres officiels) se sont massacrées à l'occasion d'une querelle foncière entre tribus Konkombas et Namumbas dans la région de Bimbila, dans le centre-est du pays et, fin avril-début mai, une bagarre entre ces mêmes tribus animistes s'était soldée par

plusieurs dizaines de morts.

Début mai également, une lutte pour le pouvoir entre deux clans avait fait des dizaines de blessés, dont certains sont morts par la suite, à Win-

ghana

neba, à 45 km à l'ouest d'Accra, à l'occasion de la fête annuelle du village. Dans le nord, près de Wa, petite ville musulmane située non loin de la frontière ivoirienne, les luttes d'influence entre musulmans «orthodoxes» et «almadayas» sont vraisemblablement

à l'origine de plusieurs dizaines de morts ou de disparitions depuis le début de l'année.

«À ces luttes qui dégénèrent souvent en de véritables batailles rangées entre habitants de villages voisins, explique un journaliste de la Ghana News Agency, il faut ajouter un nombre considérable de gens qui, subitement, meurent empoisonnés.»

«Les rivalités tribales au Ghana sont telles, ajoute-t-il, que les gens se ventent pour un oui ou pour un non. Et comme ils ne savent pas pardonner, une légère querelle ou une vague insulte peut très facilement se traduire, quelques jours plus tard, par la mort — toujours

inexpliquée — d'une ou plusieurs personnes.»

Les querelles entre tribus Konkombas et Namumbas, fortes chacune d'environ 100.000 membres et qui vivent entre la Volta et la frontière togolaise, ont pour toile de fond l'achèvement, en 1966, de l'important barrage hydro-électrique d'Akosombo, sur la Volta. Cet ouvrage, qui fournit au Ghana plus d'électricité qu'il n'en consomme, a entraîné la formation d'une importante retenue d'eau, s'étendant sur plusieurs centaines de kilomètres, et la migration de nombreuses populations contraintes de s'installer sur des terres qui n'étaient pas les leurs. Les Namumbas,

moyennant quelques têtes de bétail et une partie de leur récolte d'igname, — culture traditionnelle de la région —, ont accepté il y a quelques années de louer certaines de leurs terres aux tribus Konkombas, étant bien entendu que tout litige éventuel devrait être réglé selon leur propre coutume.

Ce système a fonctionné tant bien que mal jusqu'au printemps, lorsque les Konkombas, trouvant sans doute le tribut à payer trop élevé, ont brusquement dénoncé cet accord tout en refusant de quitter les terres qu'ils cultivaient depuis plusieurs années. Fin avril, après la mort mystérieuse d'un vieux chef Namumba, son fils, selon plusieurs témoignages, est allé sous l'arbre à palabres de la tribu adverse pour tenter de régler ce problème. Il fut «tué accidentellement».

Aussitôt, une véritable bataille rangée s'est déclenchée, les Konkombas ont fui par centaines pour tenter de se réfugier en territoire togolais. Si le chiffre de 600 morts cité par plusieurs rescapés semble hautement exagéré, ce premier affrontement ne s'est pas moins soldé par des dizaines de tués ou blessés.

«La semaine dernière, explique un policier ghanéen, les Konkombas ont tout simplement pris leur revanche, attaquant et pillant de nombreux villages Namumbas. Des forces de police, puis un bataillon de l'armée ont été immédiatement envoyés sur les lieux pour tenter de rétablir l'ordre, mais, ajoute-t-il, il est bien évident que rien n'est terminé, même si le calme est provisoirement revenu, et que cette région constitue désormais la plus importante poudrière que le Ghana ait connue depuis son indépendance.

«Pourtant, ajoute-t-il, des membres du Parlement national sont venus sur place pour tenter de raisonner les gens. La Chambre régionale des chefs traditionnels a elle aussi donné son avis, mais les rancœurs sont telles que cela n'a servi à rien.»

Un affrontement feutré entre les intellectuels et le pouvoir

BUDAPEST (AFP) — Le fossé semble se creuser entre les autorités hongroises et un certain nombre d'écrivains et d'intellectuels dont le pouvoir s'efforce de contrecarrer les initiatives jugées inutiles ou idéologiquement malsaines.

Ce combat discret se déroule à fleur de mots, nul ne paraissant souhaiter d'affrontement ouvert. Mais les signes de malaise s'accroissent.

Le plus récent a été la convocation, le 29 mai, d'une réunion des écrivains du parti pour débattre d'un enjeu délicat: l'opposition intérieure. En fait, apprend-on de bonne source à Budapest, à peine la moitié des membres de l'Union des écrivains inscrits au parti jugèrent utile de se déplacer, et aucun écrivain de renom n'y assistait. La discussion prévue tourna court.

Deux mois plus tôt, le premier secrétaire du Parti hongrois, Janos Kadar, avait fustigé les «responsables» qui cherchent «à se placer à tout prix sous les feux de la rampe». Il visait probablement les animateurs du «comité d'aide

aux pauvres», constitué en particulier d'intellectuels et d'artistes, ainsi que certains écrivains.

Auparavant, les autorités avaient «suspendu» les activités du Cercle des jeunes écrivains «Jozsef Attila». Plusieurs initiatives du cercle avaient déplu: ses membres avaient demandé à se rendre en Pologne pour juger par

hongrie

eux-mêmes de la situation, ils souhaitaient publier un journal et voulaient que des sympathisants, même non écrivains, puissent adhérer au cercle.

L'affaire du «Recueil Bibó» est un autre motif d'irritation pour les autorités: il s'agit d'un ensemble d'essais que 70 écrivains, parmi lesquels de nombreuses figures de premier plan comme le poète Gyula Illyés, ont consacrés à l'oeuvre d'Istvan Bibó, qui fut

ministre d'Imre Nagy en octobre 1956. Les contributions au recueil reflètent souvent des vues fort éloignées de l'idéologie en place. Elles rendent hommage à un penseur «démocrate» qui, selon eux, avait raison «moralement», mais resta six ans en prison après l'écrasement de l'insurrection de 1956.

Comme on pouvait s'y attendre, la publication du recueil — déposé à l'automne dernier — ne fut pas autorisée. Chacun de ses auteurs dispose d'un exemplaire personnel (quatre gros volumes polycopiés et brochés), et a dû participer aux frais de confection. Les auteurs de l'ouvrage ne constituent d'ailleurs pas un groupe homogène.

En fait, si l'affaire a fait un certain bruit, c'est surtout en raison d'un rapport rédigé sur le recueil à la demande du comité central du parti, et qui établit une distinction entre ses différents auteurs, selon le danger plus ou moins grand qu'ils représentent pour le régime. Selon ce rapport, qui, lui, a largement circulé à Bu-

dapest, le «Recueil Bibó» témoigne de «la mauvaise ambiance qui règne au sein de l'intelligentsia hongroise», puisque ses auteurs évoquent les limites du «pseudo-libéralisme» de la Hongrie de Janos Kadar.

Le rapport indique aussi que des sanctions devront être prises contre certains auteurs du recueil, s'ils ne viennent pas à résipiscence. En fait, aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent, et les autorités se sont seulement assurées, par des «conversations» avec certains intéressés, qu'ils protesteraient en cas de publication du recueil en Occident.

La grogne manifestée à mi-voix par certains intellectuels est-elle susceptible de se transformer en des actions plus ouvertes d'opposition?

«En fait, tout dépend de la Pologne», explique un écrivain de Budapest. Déjà les événements de Tchécoslovaquie, et notamment la répression contre les membres de la Charte 77, avaient conduit un certain nombre d'écrivains à se déclarer solidaires.

VACANCES

1981



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA:	\$4.00
ÉTATS-UNIS:	\$5.00

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine

Mon abonnement est payé d'avance

Je le reçois par porteur Je le reçois par la poste

(AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

à compter du.....

reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

La crise syro-israélienne rebondit au Liban

BEYROUTH (AFP) — Moins d'une semaine après l'installation du cessez-le-feu entre Israël et les Palestiniens au Liban-sud, la crise syro-israélienne au Liban a rebondi, hier, avec la destruction d'un avion militaire sy-

rien Mig-25 au cours d'un combat aérien avec des avions chasseurs israéliens. L'incident a eu lieu à 10 h 25 locales (08 h 25 GMT) au-dessus de la région de Akoura, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Bey-

routh. Selon le porte-parole militaire syrien, «les chasseurs syriens ont pris l'air pour contrer deux formations d'avions israéliens qui survolaient le Nord-Liban et la Bekaa Nord». Un avion israélien a été abattu et un appareil sy-

rien a été touché, a indiqué le porte-parole syrien. De très bonne source, on indique au Liban que le combat aérien a opposé deux avions Phantom israéliens à un avion syrien de type Mig 21. L'appareil syrien a été abattu mais son pilote a réussi à sauter en parachute. Il a été recueilli par les forces palestino-progressistes. Un hélicoptère de l'armée syrienne est immédiatement venu le conduire en Syrie, ajoute-t-on de même source.

Peu après, à 12 h 30 locales (10 h 30 GMT), un avion de reconnaissance israélien, sans pilote, a survolé la région de la Bekaa (centre du Liban). Les troupes syriennes opérant au sein de la Force arabe de disension (FAD) ont alors déclenché des tirs de missiles anti-aériens Sam 6, abattant l'avion, ajoute-t-on de même source.

Radio Damas avait annoncé, mardi soir, que «la Syrie se propose d'intercepter et d'abattre les avions israéliens s'ils continuent de violer l'espace aérien libanais car elle ne saurait accepter la poursuite de l'agression israélienne contre le Liban et la résistance palestinienne».

Ces développements, notent-ils, interviennent alors que le cessez-le-feu au Liban-Sud semble se stabiliser. Les derniers tirs de roquettes contre les localités de la bande frontalière libanaise signalés par Israël remontent, en effet, à mardi matin.

Du reste, aucune organisation palestinienne ni libanaise n'avait revendiqué ces tirs. Certaines radios progressistes au Liban ont même accusé Israël de diffuser des informations mensongères pour justifier une rupture du cessez-le-feu par l'État hébreu.

Selon les observateurs, l'intervention de la chasse syrienne, hier, au Liban a été dictée par le souci de la Syrie de rappeler que la lutte contre Israël n'est pas le seul fait des Palestiniens.

La guerre israélo-palestinienne des «quinze jours» au Liban-Sud avait, en effet, complètement éclipsé la crise syro-israélienne dite des missiles.

Celle-ci avait été déclenchée

avec l'installation par la Syrie, le 28 avril dernier, de rampes de missiles Sam 6 dans la plaine de la Bekaa en riposte à la destruction de deux hélicoptères militaires syriens par l'aviation israélienne au-dessus du Liban.

Même la mission de l'envoyé spécial américain, M. Philip Habib, initialement consacrée à la solution de l'affaire des missiles, a changé de nature depuis le déclenchement des hostilités israélo-palestiniennes le 10 juillet.

D'autre part, sur le plan libanais, la Syrie, en donnant hier son aviation contre les chasseurs israéliens, répond indirectement à certains reproches faits par la gauche libanaise qui avait réclamé, au lendemain du raid aérien israélien sur Beyrouth le 16 juillet, l'installation de rampes de missiles Sam 6 autour de la capitale.

Les autorités syriennes, écrit le quotidien *Al Chark* (proche de la Syrie), ont répondu aux dirigeants de la gauche libanaise qu'elles ne disposent pas d'une quantité suffisante de Sam 6 pour assu-

rer la protection de Beyrouth. Par ailleurs en ce qui concerne la situation au Liban-Sud, l'agence palestinienne d'information Wafa a fait état hier d'un mouvement de véhicules militaires israéliens dans l'enclave frontalière libanaise.

Les correspondants de presse, de leur côté, ont indiqué qu'une vedette israélienne a patrouillé tout au long de la nuit au large du littoral s'étendant de Darnour (20 km au sud de Beyrouth) à Tyr (60 km plus au sud).

Par ailleurs, la population de Beyrouth, déjà affectée par la crise généralisée de carburant provoquée par les bombardements israéliens sur la raffinerie de Zahran au Sud-Liban, a recommencé à vivre dans la hantise des bombardements de leurs quartiers.

Plusieurs obus de mortiers, accompagnés par de violents échanges de tirs d'armes automatiques, sont tombés dans la nuit de mardi à mercredi sur les quartiers résidentiels d'Acrafieh, obligeant les habitants à se réfugier dans les étages inférieurs des immeubles

et dans les abris. Ces tirs nocturnes «en profondeur», qui ont repris de façon régulière à la veille de la réunion du comité quadripartite arabe chargé de contribuer à une solution de la crise au Liban, succèdent une accalmie d'environ un mois à Beyrouth.

Mettant à profit l'arrêt des bombardements de part et d'autre de la ligne de démarcation qui sépare Beyrouth en deux, les habitants d'Acrafieh qui avaient fui les bombardements du mois d'avril, avaient pu à peu près commencer à regagner leurs quartiers désertés.

L'état d'insécurité actuel a amené de nombreuses familles à reprendre une nouvelle fois le chemin de la montagne. Dans certains quartiers relativement proches de la ligne de démarcation, la population ne dépasse pas la moitié de ce qu'elle était avant les événements d'avril, malgré la réouverture des écoles et des universités (après un congé forcé de trois mois) et des commerces.

Une nouvelle nuit d'émeute à Liverpool

LIVERPOOL (AFP) — Un calme incertain régnait hier matin dans le quartier déserté de Toxteth à Liverpool, qui venait d'être dans la nuit le théâtre de nouveaux affrontements particulièrement violents entre jeunes émeutiers, noirs et blancs, et forces de l'ordre.

Vingt-six policiers ont été blessés, dont un grièvement, et dix-sept manifestants ont été arrêtés, a indiqué la police, qui précise qu'il s'est agi de la pire émeute qu'ait connue la ville.

Selon la police, une rumeur propagée par des «meneurs», selon laquelle un homme avait été tué dans un accident avec un véhicule de la police, a servi de «prétexte» à cette troisième journée consécutive de violences. Cet accident, survenu plus d'une heure avant le début des émeutes, n'avait aucun rapport avec la tension latente entre les forces de l'ordre et les jeunes riverains, ont affirmé les policiers. Cet homme est mort des suites de ses blessures hier en début de matinée, ont-ils précisé.

Une véritable bataille rangée s'est déroulée aux premières heures de la matinée dans la grande rue de Toxteth, où les manifestants avaient édifié une barricade à l'aide de matériaux volés dans un chantier de construction. Au plus fort des émeutes,

les policiers ont été attaqués à coups de cocktails molotov, de briques, de pierres et même de haches.

Plusieurs bâtiments ont été incendiés ainsi que des voitures, mais il n'y a pas eu de scènes de pillages.

Les policiers, qui avaient reçu dans la journée le feu vert pour réagir avec vigueur à toute nouvelle violence, ont procédé à des opérations «coup de poing» visant à isoler les groupes de manifestants afin de procéder à des arrestations.

Le nombre relativement réduit des blessés parmi les policiers s'explique en grande partie par la meilleure protection dont ils disposent, qui comprend notamment des casques et des boucliers plus efficaces.

Mardi, une conseillère municipale travailliste de Liverpool, chargée des affaires de police, Mme Margaret Simey, avait affirmé que les émeutes étaient «inéluctables» en raison des conditions de vie déplorable de Toxteth.

Ces émeutes interviennent alors que le ministre britannique de l'Environnement, M. Michael Heseltine, poursuit depuis plus d'une semaine une mission d'information sur les problèmes économiques et sociaux à Liverpool.

L'amiral Massera lance la course à la présidence en Argentine

BUENOS AIRES (AFP) — La course à la présidence de la République argentine, quatre mois à peine après l'arrivée au pouvoir du général Roberto Eduardo Viola et alors qu'aucune date n'a encore été fixée pour une prochaine élection, a été lancée hier par l'amiral Emilio Eduardo Massera, co-auteur du coup d'Etat de mars 1976 et ex-membre de la junte militaire.

Dans une interview à une nouvelle revue qu'il inspire, «*Cambio Para una democracia social*», l'ancien commandant-en-chef de la marine affirme qu'il souhaite devenir président de l'Argentine pour «conduire la République au changement dont elle a besoin d'urgence». Il ajoute notamment qu'il est temps d'en terminer «avec les querelles internes sous peine de voir l'Argentine gouvernée à nouveau par les spéculateurs ou, pire, une dictature oppressive qui en peu de temps deviendrait le bouillonnement de culture d'une renaissance du terrorisme».

Dès l'époque où il faisait partie de la junte militaire, l'amiral Massera avait publié des déclarations critiques, en particulier sur le programme économique du gouvernement. Ses critiques se sont accentuées après sa mise en disponibilité en 1978, à tel point qu'il vient de terminer une période d'arrêts de rigueur de dix jours et que le périodique *Cambio* a été suspendu pendant quinze jours.

Les ambitions présidentielles de l'amiral Massera n'étaient un secret pour personne à Buenos Aires.

Dans les milieux politiques argentins, on considère que l'ancien membre de la junte souhaite présenter un programme teinté de social-démocratie et qu'il tentera de rallier à lui au moins une partie du mouvement péroniste ou le manque de «chef charismatique», depuis la mort de Juan Peron en 1974, se fait cruellement sentir et menace l'unité du mouvement.

Cette initiative de l'amiral Massera se produit au mo-

ment où l'activité politique, officiellement interdite depuis 1976, bouillonne.

Le Parti radical a appelé, il y a quelques semaines, à une réunion commune avec les quatre autres plus importants partis politiques (péroniste, mouvement d'intégration et développement, Parti intransigeant et Parti démocrate-chrétien) pour préparer la voie, en relation avec l'Eglise et les forces armées, à une «ouverture politique».

Mais il apparaît, au fil des diverses réunions, que deux thèses antagonistes s'affrontent, les uns considérant cette réunion comme un pôle d'opposition au gouvernement actuel, les autres souhaitant arriver à un accord avec les forces armées.

Le gouvernement a pour sa part annoncé qu'il allait très prochainement reprendre le dialogue politique ébauché sous le précédent gouvernement, et a promis la publication, pendant le premier trimestre de 1982, du nouveau statut des partis politiques qui leur permettrait de reprendre leurs activités.

Pour le gouvernement du général Viola en effet, le temps presse, commente-t-on dans les milieux politiques.

Même s'il a pu surmonter les difficultés politiques nées de la rivalité de pouvoir entre la junte militaire et le prési-

dent pendant ses trois premiers mois à la tête du pays, le général Viola n'a toujours pas publié de plan pour affronter la très grave crise économique que traverse le pays. Sur le plan politique, sa stabilité dépend toujours du soutien que lui accordent ou non les commandants en chef des trois armées.

Au cours des dernières semaines, le président argentin a réussi à consolider son pouvoir, mais sur des bases en-

core fragiles, de l'avis des observateurs. Il a obtenu une certaine neutralité des partis politiques les plus importants, à la condition qu'il s'engage rapidement sur la voie d'une démocratisation, et le soutien de la marine et de l'armée de l'air qui craignent qu'un coup d'Etat d'un militaire dur réduise la part de pouvoir qu'elles détiennent grâce à la présence de leur commandant respectif dans une junte militaire aux larges compétences.

Le PCE appelle à la réconciliation

MADRID (AFP) — L'ensemble des députés au dixième congrès du Parti communiste espagnol (PCE) ont lancé hier un appel à la réconciliation des différentes tendances pour sauver le parti de la désagrégation.

Au cours de la discussion en séance plénière du rapport présenté mardi par le secrétaire général, M. Santiago Carrillo, la plupart des représentants des diverses organisations régionales ont censuré le ton «peu conciliateur», voire

«staliniens» pour les plus critiques, employé par celui-ci quand il avait menacé d'expulsion les «fractionnalistes».

Le représentant du Parti communiste d'Euzkadi (Pays basque), M. Roberto Letxundi, a été particulièrement applaudi quand il s'est écrié: «Il faut ouvrir les portes du parti non pas pour que des camarades s'en aillent, mais pour que ceux qui sont partis reviennent». M. Letxundi a également indiqué que les communistes basques feraient preuve de discipline et respecteraient les décisions prises par le 10e congrès à condition que personne ne soit expulsé du parti pour ses idées.

Si la majorité des députés se sont prononcés contre l'autorisation des tendances organisées à l'intérieur du parti, comme le veulent les euro-communistes «rénovateurs», ils n'en ont pas moins réclamé une plus large démocratie interne et une liberté d'expression totale.

Le rapport de M. Carrillo semble devoir être approuvé par le congrès, mais les absentions seront sans doute très nombreuses. Une large majorité des députés approuve en effet la stratégie eurocommuniste présentée par M. Carrillo dans la première partie du rapport, mais ne peuvent se prononcer en faveur du type de parti défini dans la seconde partie qui exclut, selon eux, une véritable liberté d'expres-

VARSOVIE (AFP) — Les premiers signes concrets d'un dérapage de la situation sociale en raison de la pénurie alimentaire sont apparus hier en Pologne, où deux entreprises de Varsovie ont déclenché spontanément des grèves sauvages que le syndicat Solidarité a eu le plus grand mal à

maîtriser. Le mouvement a éclaté presque simultanément à l'usine de confection Cora et dans un dépôt d'autobus des transports urbains de la capitale, en signe de protestation contre la réduction des rations de viande décidée par le gouvernement à partir du 1er août.

Si, dans le premier cas, Solidarité a pu réussir — non sans mal — à stopper très vite l'action engagée, la grève sauvage s'est poursuivie deux heures entières (de midi à 14 heures) dans le dépôt d'autobus, suivie par quelque 300 mécaniciens et employés. Le syndicat n'a pu reprendre le contrôle de la situation qu'après l'intervention de la section de l'entreprise et de celle de Varsovie, Mazowsze, qui se sont aussitôt rendues en délégation auprès du maire de la ville, M. Jerzy Majewski. Celui-ci a promis de rencontrer aujourd'hui les travailleurs du dépôt.

Le travail n'a finalement repris qu'après l'adoption d'un calendrier d'action par la section syndicale des transports de la capitale. Celui-ci prévoit

de bloquer, le 3 août, avec les autobus, la Place Dzierzynski, où se trouve la mairie, et de déclencher dans la matinée du 5 août une grève d'avertissement de trois heures des transports urbains de Varsovie, si d'ici là les autorités n'avaient pas annulé leur décision concernant les rations de viande.

Côté gouvernement justement, on ne semble pas disposé à céder, et le conseil des ministres, réuni lundi pour examiner le catastrophique rapport économique établi par l'Office des Statistiques pour le 1er semestre 1981, a fait savoir que la réduction des rations était inéluctable.

Le faible espoir d'un compromis entre les partenaires sociaux, notent les observateurs, fait de plus en plus craindre une explosion populaire que le syndicat ne serait plus à même de contrôler.

Au siège de Mazowsze, où le présidium a décidé de fixer dès aujourd'hui un programme d'action de protestation, on qualifiait la situation de «grave» et «explosive». La section, précisait-on, est littéralement submergée par un flot de télex provenant des entreprises et exigeant l'annulation immédiate de la décision du gouvernement et une action urgente et énergique de la part de Solidarité.

Dans tout le pays, on assiste à une véritable mobilisation des sections syndicales dans les usines, qui convoquent l'une après l'autre des meetings de protestation. Sous la pression de la base, les sections régionales (MKZ) de Solidarité ont adopté, sans consulter au préalable l'organe suprême du syndicat (KKP), des calendriers d'action qui n'excluent pas d'en arriver, par étapes, à la grève générale.

C'est le cas notamment à Czestochowa (sud du pays) où une grève d'avertissement d'une heure a été décrétée hier pour le 4 août dans les 360 entreprises de la voïvodie (département) et à Piotrkow Tribunalski (centre), où le MKZ a proclamé une semblable grève

Pologne: la patience cède à la colère

— soit environ 25 millions de dollars — par jour d'excédent monétaire, dû à la progression des salaires et à l'absence de biens de consommation sur le marché.

Six jours après la première «marche de la faim» de la Pologne socialiste samedi à Kutno (100 km à l'ouest de Varsovie), chacun attend à présent le grand rendez-vous de Lodz, la deuxième ville du pays, où aujourd'hui les femmes de cette capitale du textile descendent dans la rue, derrière les slogans de la pénurie.

Cette réduction des rations de viande s'ajoute à la perspective de très fortes hausses des prix alimentaires, envisagées par les autorités pour stopper une inflation galopante (1,5 milliards de zlotys

La réduction des impôts US est acceptée

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants a adopté hier par 238 voix contre 195 le projet de réductions des taux d'imposition présenté par le président Ronald Reagan.

Ce vote représente une importante victoire politique pour le président républicain à la Chambre des représentants, théoriquement dominée par l'opposition démocrate.

Le projet avait été adopté plus tôt dans la journée par le Sénat.

Le projet prévoit une diminution des impôts de 25% en trois ans, sans modulation selon les revenus. Ainsi, 32% de la réduction d'impôts bénéficiera aux 5% d'américains dont les revenus sont supérieurs à 50,000 dollars par an. Les Américains ayant un revenu inférieur à 20,000 dollars, qui constituent la moitié des contribuables, ne bénéficieront quant à eux que de 15,8% du total de la réduction.

Le projet de loi du président Reagan, coeur de son plan de revitalisation de l'économie, vise à augmenter l'épargne et les investissements sans provoquer d'inflation. A cet égard, il favorise notamment les entreprises, dont la part dans les impôts doit passer de 12 à 7%.

Le Parti démocrate, craignant qu'une réduction d'impôts sur une trop longue durée ne renforce l'inflation, proposait une réduction de 15 pour cent sur deux ans, dégressive en fonction du revenu. Une troisième année de réduction d'impôts était envisagée, en cas de réduction de l'inflation et des taux d'intérêt, et d'un rétablissement de l'économie.

ATTENTION

TOUS LES DÉTENTEURS DE LICENCES/PERMIS

qui opèrent sous l'empire de

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

dans les limites de la

RÉGION DE MONTRÉAL-ACCISE

À partir de mercredi, le 29 juillet 1981, la Région de Montréal, Accise, en coopération avec la Banque de Montréal a mis au point un nouveau service à titre d'essai selon lequel toutes les succursales de la Banque de Montréal situées dans les limites de la Région de Montréal, Accise seront autorisées à recevoir et à traiter les déclarations de taxes et les chèques qui s'y rattachent et qui leur seront remis par lesdits détenteurs de licences/permis.


Afin d'accélérer ces transactions, les déclarations doivent être complétées correctement et doivent absolument indiquer le numéro de compte de l'Accise (sept chiffres) du détenteur de licence/permis dans tous les cas.

L'original et le duplicata de la formule B93 devraient être présentés à la caissière lors de votre remise. Le duplicata sera estampillé par ladite caissière et vous servira de quittance.

Nous vous prions de noter que ce service est offert sans frais aux détenteurs de licences/permis qui en prendront avantage et qu'il n'est pas nécessaire d'être client de la Banque de Montréal afin de vous prévaloir dudit service.

Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez contacter le Bureau Régional de l'Accise à Montréal aux numéros de téléphone suivants: - 283-2945 - 5333 - 4239.

P.V. Bartolini,
Directeur Régional,
Région de Montréal-Accise.



CLINIQUE DE JEUNE
de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrivez ou téléphonez à:
CLINIQUE DE JEUNE DE LA MAURICIE
École de Santé 538-3738
2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE G9T 2L4

Travaux publics Canada / Public Works Canada

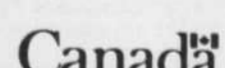
LOCAUX POUR BUREAUX
RUE SPARKS

De 20 à 120 mètres carrés (215 à 1300 pieds carrés environ).

Situés sur le mail de la rue Sparks à Ottawa.

Pour de plus amples renseignements, contactez:

J.A. Licari
Téléphone (613) 995-0571



Un modèle usé de négociation

LES alliances interprovinciales sont de fragiles constructions. Elles naissent et meurent selon la conjoncture. Cette dernière est définie avec une subtilité variable par ceux qui, à Ottawa, contrôlent la force des vents politiques.

Depuis le référendum québécois, la tempête constitutionnelle a provoqué le rassemblement interprovincial que l'on sait. Le projet Lalonde, confiant à l'Office national de l'énergie le pouvoir de procéder à des expropriations pour permettre l'implantation des lignes interprovinciales de transmission de l'électricité, secoua en juin l'alliance Québec-Terre-Neuve. La lettre signée par le premier ministre Trudeau et le télégramme signé par M. Jean Chrétien que viennent de recevoir les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique au sujet des ressources situées au large des côtes, sera sans doute un facteur favorisant le rassemblement interprovincial. En effet, sur les problèmes complexes que pose la propriété des ressources situées au large des côtes, la position des provinces est connue. Selon toute vraisemblance, elle ne changera pas.

La démarche actuelle des autorités fédérales rappelle étrangement le scénario retenu l'an dernier par ces dernières au sujet de la négociation constitutionnelle. Les trois provinces sont informées des questions à débattre, de l'échéancier (moins de six mois) et des conséquences de l'échec de ces négociations. Dans ce cas, les tribunaux trancheront «une fois pour toutes» la question de la propriété. Alors, comme l'affirme M. Trudeau, «le point de départ de toute négociation ultérieure sera évidemment modifié».

L'enjeu de cette négociation est considérable. En effet, la propriété, l'exploitation et la mise en marché des ressources naturelles constituent depuis le début des années 70, l'un des domaines privilégiés de l'économie. Dans ce contexte, même si la méthode retenue par Ottawa pour relancer la négociation dans ce secteur est douteuse, la nécessité de clarifier l'imbroglio politique et juridique qui, depuis près de quinze ans brouille ces questions, est incontestable.

La question de la propriété des richesses du

sous-sol marin n'apparaît pas dans les objectifs de la négociation, définis dans la lettre du premier ministre canadien. Pour les provinces, cette question est à la base de toute négociation. Il faudra la résoudre avant d'aborder ses deux autres dimensions soit le partage des revenus et les arrangements administratifs.

Pour Ottawa, la question de la propriété a reçu sa réponse définitive en 1967, suite à une décision de la Cour suprême. Cette dernière accordait au gouvernement canadien la propriété des droits miniers sous-marins dans la mer territoriale de la côte du Pacifique. Ce jugement, selon l'interprétation fédérale, s'applique également aux ressources situées au large de la côte Est. Cette interprétation a été contestée par un certain nombre de juristes. Ces derniers rappellent que la Cour a réservé son jugement quant à la propriété des ressources situées au large de la côte Est. Des savants juges affirment même qu'ils pourraient en venir à une conclusion différente si une province fondait ses droits à partir d'une situation historique autre que celle de la Colombie-Britannique. Bref, le droit canadien à ce sujet crée plus de problèmes qu'il n'en résout. La prétention à la propriété de l'une ou l'autre des parties, demeure contestable juridiquement. Politiquement elle pose un problème crucial et urgent dans un domaine où l'incertitude, le retard, la guérilla juridique seraient coûteux pour le pays et les citoyens.

À ce jour, l'incapacité de trouver une formule satisfaisante au sujet de la propriété des ressources situées au large des côtes a provoqué l'affrontement en particulier lors de la conférence constitutionnelle de septembre 1980.

Fort de l'appui de la Conférence des premiers ministres des Maritimes et de celui de la Conférence des dix premiers ministres à Winnipeg, le premier ministre Peckford s'était fait l'ardent défenseur du droit des provinces à la propriété des ressources du plateau continental. La délégation fédérale resta inbranlable. L'affrontement fut d'autant plus vif que le gouvernement Trudeau, en défendant la thèse que l'on sait, désavouait la position du gouvernement Clark. Ce dernier avait en effet conclu une entente de principe avec son homologue de Terre-Neuve. Cette entente consacrait le contrôle par cette province des ressources sous-marines de son plateau conti-

mental. Apparemment plus acceptable, la position du gouvernement Clark, comme l'avait démontré à l'époque dans LE DEVOIR le professeur Gil Rémillard, ne réglait pas fondamentalement la question. Elle aurait pu par exemple faire l'objet d'une contestation juridique et être déclarée inconstitutionnelle.

Dans ce domaine comme dans plusieurs autres, l'absence de véritables négociations constitutionnelles et de décisions partagées par les partenaires de la fédération, donne aux tribunaux un pouvoir exorbitant dans des domaines politiques. Le recours aux tribunaux qu'évoquent MM. Trudeau et Chrétien dans leurs missives, contredit leur position de septembre et d'octobre dernier. Il est fort probable que leur démarche actuelle confirme une fois de plus, leur incapacité et celle des autres partenaires de trouver une solution négociée à un problème véritable. Cela est d'autant plus regrettable que personne ne conteste au gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans ces domaines en certaines circonstances et selon des formules de concertation intergouvernementales à définir.

Dans ces matières, les intérêts du Québec sont multiples. Outre la question générale du style et des objectifs de la négociation constitutionnelle, la prétention fédérale d'étendre les effets de la décision de 1967 de la Cour suprême au plateau continental de l'Est pourrait avoir des conséquences importantes sur la propriété des ressources du Golfe Saint-Laurent.

Elle pourrait de plus réduire à néant, l'entente intervenue en 1964 entre les provinces de l'Est sur le partage des eaux du Golfe. Cette entente, contrairement aux vœux maintes fois exprimés par les dirigeants québécois de toutes les familles politiques, n'est pas expressément reconnue dans la législation fédérale. Elle pourrait conduire à la contestation par Ottawa des permis d'exploitation émis par Québec à SOQUIP.

Il faudra voir dans les prochains jours et les prochaines semaines, comment évoluera cet important dossier. Nous saurons un peu mieux alors si cette fédération sera la création des tribunaux ou un projet négocié et accepté par des partenaires égaux.

Jean-Louis Roy

LETRES AU DEVOIR

■ Qui pense au Liban ?

Les récents événements du Liban et principalement le raid du 17 juillet sur Beyrouth ont un caractère profondément écoeurant qui en dit long sur le fond de la politique d'Israël. Begin n'hésite pas à cracher à la face du monde en disant que de tels raids sont encore à envisager, peu importe la population civile puisqu'Israël a tous les droits pour assurer sa sécurité.

Quant à la mission Habib (au nom si doux...) elle est compromise d'avance puisqu'Israël refuse de négocier avec les organisations palestiniennes et que le gouvernement libanais n'a aucun moyen d'agir sur les Palestiniens du Liban, beaucoup mieux organisés et armés que l'armée régulière libanaise.

La prétendue brouille entre les États-Unis et Israël n'est que de la poudre jetée aux yeux de la communauté internationale, les USA n'ont que faire de la population libanaise; leur politique se fait en terme de stratégie mondiale et il ne s'agit que de mieux s'implanter au Moyen-Orient peu importe sur quelles ruines. Ne parlez-nous pas de livrer des «Awacs» à l'Arabie Saoudite et en «compensation» de lever l'embargo sur les F-16 pour Israël, astucieux n'est-ce pas...

Faudra-t-il chaque jour voir en première page des journaux un Liban déchiré, des dizaines de morts innocents... Mais, qui pense au Liban ?

M. FARINE

Montréal, le 23 juillet

■ On ne marchand pas les droits

Selon M. Jean Crevier dans LE DEVOIR du 24 juillet, il ne faut pas sacrifier notre paix linguistique au Québec pour protéger les droits élémentaires des minorités francophones hors Québec. Il prétend que ces droits ne les aideraient pas dans leur travail, ils nuiraient même à leur bon fonctionnement en anglais et que ce serait la force du français au Québec qui leur offrirait la meilleure garantie. Même si cela était parfaitement vrai, il ne nous appartient pas à nous, du Québec, de leur renier leurs droits. Même si tous les francophones hors Québec refusaient à l'unanimité la charte fédérale des droits de l'homme, ce qui n'est pas le cas, cela ne nous permettrait pas de combattre cette charte, car il faudrait aussi tenir compte des droits des autres minorités, en priorité ceux des Amérindiens.

Ce qui me fait peur dans les propos de M. Crevier, c'est cette mentalité selon laquelle les droits de l'homme peuvent servir au marchandage ou au chantage: «Donne-moi deux ou trois droits, je t'en donne deux ou trois autres. Si tu ne me reconnais aucun, je ne t'en reconnais aucun.» Cela ressemble beaucoup à l'échange de prisonniers pendant la guerre, à l'échange d'espions pendant la paix, à la prise d'otages au temps du FLQ. C'est cette mentalité qui me fait penser au national-socialisme. Cette mentalité, on la retrouve chez une foule de personnes de bonne foi mais inconscientes, comme c'est probablement le cas de M. Crevier. On la retrouvait chez de braves Allemands qui ne s'inquiétaient pas trop du sort fait aux juifs au temps du nazisme. On la retrouvait chez les ennemis d'Hitler, en pays alliés, qui refusaient de recueillir des réfugiés juifs pour ne pas sacrifier leur paix nationale. On la retrouvait chez nos anti-conscriptio-nistes qui préféraient en faire une guerre contre Ottawa. Je la retrouve encore chez des amis, par ailleurs très sympathiques, organisateurs péquistes comme par hasard, qui trouvent, en 1981, que Hitler n'en a pas éliminés assez.

Une Charte des droits de l'homme est sacrée, à mon avis, et ne doit pas faire l'objet de mesquinerie politique. À ma connaissance, Machiavel, dont parle M. Crevier, n'était pas homme à se préoccuper de ce genre de papiers, tout le contraire de M. Trudeau.

Louis LANDRY

Saint-Jean-de-Matha, 24 juillet

■ L'Algérie des Berbères

Si certains utilisent le terrorisme et la violence pour conquérir leurs droits — nous condamnons ces moyens —, d'autres, et c'est le cas des Berbères, préfèrent ouvrir par des moyens pacifiques et démocratiques. Car la violence ne peut qu'engendrer la violence et la souffrance des peuples.

Peuple le plus anciennement établi en Afrique septentrionale, entre la Méditerranée au nord et l'Afrique profonde au sud, les Berbères ont depuis les temps les plus anciens suscité la convoitise de divers envahisseurs en raison de leur position stratégique. Ainsi, tour à tour, les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Arabes, les Turcs et les Français occupèrent cette région du monde.

Si d'autres peuples ont été balayés et dilués par des invasions, les Berbères sont demeurés grâce à leur organisation sociale originale et à leur capacité d'adaptation aux situations imposées. Ainsi, ils abandonnèrent le littoral méditerranéen tant convoité pour se replier dans les montagnes moins accessibles où ils vivent depuis des siècles de chasse, d'élevage et d'agriculture. L'organisation socio-politique des Berbères était et demeure encore de nos jours basée sur un système gerontocratique. Les villages, indépendants les uns des autres pour la gestion de leurs affaires intérieures, sont regroupés sous l'autorité d'un aguilid (roi élu) pour assurer leur défense et le commerce extérieur. Ces mini républiques ayant pour support une culture bien ancrée n'étaient pas toujours d'accord pour ce qu'elles voulaient mais toujours unies pour ce qu'elles ne voulaient pas: l'invasion du moment.

Peuple de la Méditerranée berceau de la civilisation, les Berbères ont apporté une large contribution à l'histoire universelle. Ainsi Ramsès II, saint Augustin, saint Cyprien, saint Donat, Djurgurtha Massinissa, Tarik (qui donna son nom à Gibraltar, déformation de Diebel Tarik) étaient des «Berbères», ou plutôt des Imazighen, nom véritable des Berbères, mot qui signifie: les hommes libres. Le nom de Berbère nous ayant été légué par les Grecs et les Romains.

Les Berbères, contrairement aux Arabes, et à d'autres peuples aussi, n'ont pas bâti leur unité sur une religion mais sur une langue et une culture communes, dans le respect des particularismes. Cette langue, ces coutumes et ces traditions ont été perpétués jusqu'à nous.

Chez les Berbères, ce sont les femmes qui véhiculent la culture et que l'arabisa-

Durant la grève des postiers, les lettres destinées à publication dans le courrier des lecteurs peuvent être déposées au siège du journal, 211 rue du Saint-Sacrement, ou à la Librairie Renaud-Bray, 5219 chemin de la Côte-des-Neiges.

tion forcée risque d'envoyer à tout jamais ce patrimoine culturel plusieurs fois millénaire dans les oubliettes de l'histoire. Ce que veulent les Berbères est contenu dans le rapport de synthèse du séminaire tenu dans la semi-clandestinité à Yakouren (Algérie) du 1er au 31 août 1980, ce qui peut se resumer par l'exigence de la reconnaissance officielle de l'Arabe dialectal et du Berbère par les autorités algériennes comme langues nationales, de leur enseignement et de leur intégration dans la vie culturelle de l'Algérie ainsi que la libération de tous les détenus arrêtés à la suite des divers mouvements de revendications culturelles.

Serait-ce pour de vaines promesses que sont certains pendant la guerre de libération des centaines de milliers de Berbères?

Nous pensons qu'arabophones et berbérophones pourront vivre ensemble dans le respect mutuel et qu'en Algérie, les deux langues nationales, reprendront la place qui leur est due.

Belaïd LOUALI,

administrateur du Centre multithématique Saint-Louis de Montréal

■ Les gaz toxiques dans le métro

Nous avons adressé au Bureau de transport métropolitain une suggestion pour tenter de parer au terrible danger que New York a fait entrevoir en disant que le gaz mortel et inodore de monoxyde de carbone, émanant des autos et camions se trouvait, à cause de sa densité plus forte, concentré en quantité plus grande dans les tunnels de métro que dans les rues.

Ainsi, pendant les courtes émergences des trains dans les stations, les poumons des voyageurs (et des conducteurs, plus exposés) réoxygéneraient un sang détérioré par de l'air vicié.

Avec la passivité qu'on a devant les dangers d'extinction que nous fait courir souvent le progrès: eau polluée, aliments frelatés, pluies acides, énergie nucléaire, pour ne citer que ça, nous ne nous attendons point à une réaction positive du BTM, tout à ses taupinières. Nous n'avons pas été déçus: les taupes sont devenues carpes à l'annonce de l'avertissement de New York.

Rappelons pourtant les deux transformations de notre suggestion:

a) raccourcissement d'un tiers des gares, pour être logées avec leurs courtes rampes d'accès, entre deux artères transversales importantes, sans avoir à déniveler celles-ci;

b) Aux heures de pointe, faire rouler cinq rames de six voitures dans le temps où actuellement il y en a trois de neuf. La sécurité est aussi sûre (références prises): le confort et la vitesse sont accrus.

Avant de hausser les épaules devant cette variante, comme on dit aux échecs, songeons à l'enjeu de la partie: diminuer le nombre de cancers pulmonaires dont les autos, d'après les médias, font détenir à Montréal le pompon!

Si on ne trouve d'autre moyen meilleur, plus rationnel, plus intelligent, qu'on adopte le nôtre, mais de grâce, qu'on fasse quelque chose!

Le temps presse, la déesse cruelle n'attend pas.

André FRAYON

Saint-Laurent, le 28 juillet 1981

■ Un doctorat aux ingénieurs

(Lettre adressée à l'Ordre des ingénieurs du Québec).

Au cas où M. Camille Laurin voudrait imposer à l'Ordre des ingénieurs les diplômés de l'École de technologie supérieure sans pour autant accorder aux infirmiers auxiliaires le titre de «MD» (docteur en médecine), je propose qu'à l'avenir les facultés de génie décernent à leurs diplômés, et à leur dernière année, tout comme en médecine à leurs internes, un doctorat en génie, au lieu d'un baccalauréat en ingénierie (ou plutôt en «ingénierie» — traduction plus logique de «engineering» — ou même en ingénierie). Ces traductions stupides du mot anglais n'existaient pas encore dans le Larousse de 1959 alors que «génie militaire» est reconnu depuis des siècles.

Laissons aux finissants ETS le titre de «bachelier en sciences appliquées ou technologique professionnelle», s'ils y tiennent, mais je propose que l'Ordre demande aux employeurs et surtout aux ingénieurs-conseils, spécialement ceux qui s'occupent de projets internationaux (Hydro-Québec, Lavalin, Surveyer-Neniger-Chênevert, ABBDL International, etc.) de ne jamais employer de «gradués» de l'ETS afin de ne pas diminuer la qualité de son personnel auprès du grand public du monde entier.

Par son décret unilatéral et arbitraire, M. Laurin a fait preuve de mauvais jugement quant à la protection du public (Loi 250, sanctionnée en 1973) car il annule cette protection.

Par contre, il faudrait peut-être le remercier d'avoir stimulé l'apathie et l'humilité de certains ingénieurs qui ne se souciaient guère d'être considérés comme des «naval engineers, stationary engineers, locomotive engineers, etc.», termes qui sont encore tolérés par des chartes fédérales.

Comme en Italie depuis plusieurs d'années, il faut donc se donner soi-même — et par les universités qui nous forment — les vrais titres et diplômes que nous méritons au lieu d'attendre qu'on nous les offre sur des plats d'argent. Je souhaite que les autres provinces suivent l'exemple du Québec.

L. Maurice NANTEL, ing.

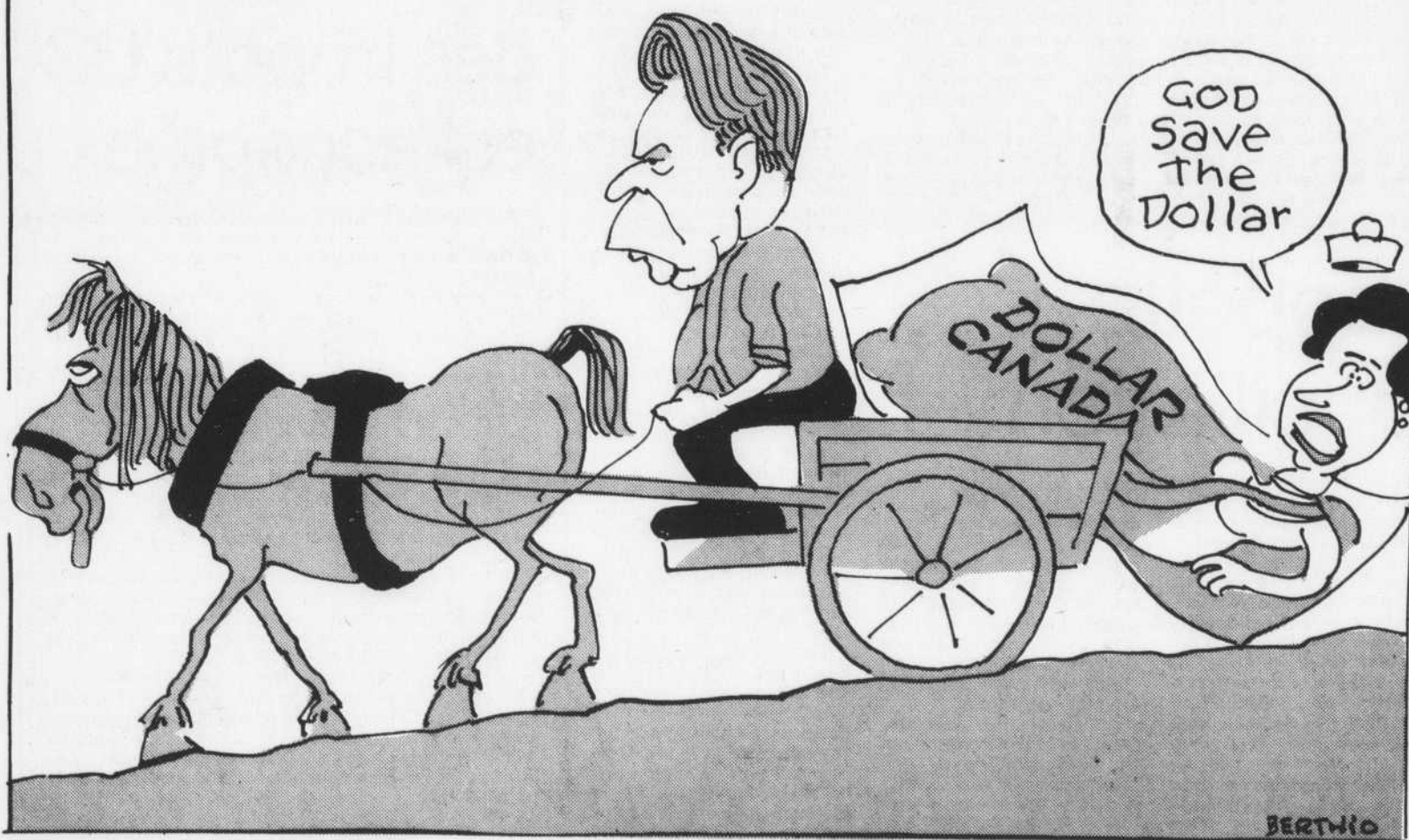
Laval, le 27 juillet

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

DÉFILÉ



INACQUANTÉ

Septième réponse d'Elizabeth

par Robert Décaré

Notre cher Robert,

Mon mari et moi, nous excusons d'abord de vous avoir fait lever si tôt. Ce n'est pas la première fois que l'Europe n'est pas à l'heure de l'Amérique, mais pour une fois elle est en avance sur cette dernière... Vous comprendrez mieux, désormais, la tâche ingrate de ces Le Bigot, Alcide Ouellet et compagnie qui, aube après aube, noces pas nocées, s'affairent à vous tirer du lit.

Allons, enfants du Commonwealth, le jour des nocées est arrivé! Après les fous du roi, après cette grande pompe, c'est une folle de reine un peu pompette qui vient vous raconter ce qui s'est passé. Ce matin, quand son fils le dauphin votre futur roi a pris pour épouse la princesse de Galles, la duchesse de Cornwall, la comtesse de Canic, la duchesse de Rothsay, la comtesse de Chester et la baronnesse de Renfrew (à lire cette nomenclature, mon fils, grand joueur de polo, à l'air d'un polygame), qu'est toutes devenue, l'espace d'un «oui». Lady Di qui, un jour, sera reine qu'on sort et comment!

Oui, cher sujet, toutes ces tasses d'eau chaude m'ont rendue un peu folle, et je me sens la tête perdue dans tous ces nuages de lait qui m'envolent. Et ce soleil, qui vous a sûrement privé, petit coquin, de quelques paragraphes sarcastiques sur notre climat. Vous vous reprendrez au baptême... Je vous avoue, cependant, que j'étais inquiète ce matin quand j'ai vu le soleil: j'ai dit à Phillip: «Prince, on n'a vraiment pas de veine: ce n'est pas commencé

que la pluie nous laisse tomber».

Ce qu'elle était belle, cette mariée, fille et fée de comte, que j'ai donnée à mon fils le dauphin pour ses nocées. Et qu'il était beau, mon fils, nerveux comme un jeune premier. Qu'ils étaient beaux, tous deux, seuls au milieu de cette foule, qui n'avaient d'yeux que l'un pour l'autre. Je vous avoue, cher Robert, que pendant deux heures, j'ai cessé d'être reine et suis redevenue mère, tellement heureuse que je me suis presque mise à chanter l'hymne royal, que j'ai presque — ce qu'une reine, hélas, qui a pourtant tous les droits, n'a pas le droit de faire — esquisse une larme, et même que je me suis surprise à sourire, une fois à la cathédrale, une fois sur le parvis, deux fois lors du défilé du retour et quatre fois sur le balcon. J'en ai mal aux lèvres. La monarchie s'est fait humaine et, au fond, ça ne m'a pas déplu.

Je n'ai vraiment pas eu le temps de parler à mes deux mille cinq cents invités. J'ai entrevu Nancy Reagan, celle-là même qui est incapable de faire la révérence parce qu'elle souffre de lombalgie, toute de rose vêtue et coiffée d'un chapeau melon couleur du même fruit... J'ai salué de la main, au passage, Bernard Demerotte... J'ai aperçu Pierre Elliot, un peu trop original à mon goût avec ce chandail fleurdelysé; il me fait de plus en plus penser, avec ses tournures internationales d'adieu qu'il répète d'année en année, à Maurice Chevalier. Je l'ai même surpris effeuillant une marguerite, partira, partira pas, partira, partira pas... François Mitterrand m'a avoué qu'après le succès grandiose de cette

journée, il songeait à restaurer la monarchie en France, à se proclamer François III et à parader en carrosse sur les Champs-Élysées... J'ai cherché en vain Juan Carlos, qui nous a faussé compagnie au dernier instant, à cause d'un Gibraltar peuplé de singes et possession britannique (quelque chose me dit que des langues méchantes vont faire des rapprochements que même Darwin désavouerait), qui est un peu, en roc, à l'Espagne, ce qu'est pour vous, Québécois en iceberg, le Labrador... Et j'ai affiché partout mon beau chapeau rond, bleu royal comme il se doit, que je n'avais pas porté depuis au moins deux semaines.

La scène du balcon a été réussie à merveille. Shakespeare n'aurait pu inventer une plus belle Juliette ni un plus beau Roméo. Cette foule, qui marchait, disciplinée, heureuse, «pétante» de bonne humeur, sur mon Palais, oubliant le temps d'une noce qu'elle était sans emploi et sans le sou. Un instant, la semaine dernière, j'avais craint que Buckingham ne devint mon Versailles, que Liverpool devint mon Waterloo, que l'Irlande du Nord ne devint votre Québec, ou votre Alberta, ou votre Terre-Neuve, ou votre Saskatchewan, ou votre Manitoba, et j'en passe des bonnes et des moins mères. Mais comme toujours chez nous, en temps de crise, la Couronne a réuni ceux que l'homme a dénués.

Je ne suis pas naïve pour autant. Je sais que mon pays est en péril, que cette noce n'est qu'une trêve dans une bataille qui n'est pas encore gagnée. Quand je me suis couchée, aux petites heures ce matin, je vous avoue, cher Robert, que je

voyais ce grand vaisseau d'or qu'était l'Angleterre s'engloutir doucement en Mer du Nord et me disais qu'au fond, il valait mieux que vous ne fussiez pas de la fête: mon pays n'est plus le pays heureux, nonchalant, détendu que vous avez connu, mon pays ce n'est plus un pays ni le brume ni les tasses ennuagées de lait ni l'humour, mon pays c'est l'hiver qui, désespérément, attend un printemps qui tarde à venir.

Je vous embrasse, cher Robert, et vous envie, vous autres, sujets canadiens, qui avez si peu de problèmes de chômage, d'inflation, de taux d'intérêts, que vous pouvez vous préoccuper exclusivement de constitution et envoyer votre premier ministre à travers le monde régler les problèmes économiques des autres.

(s) ELIZABETH

■ Propos d'actualité

En de nombreux pays des gens sont exclus de la croissance économique et ne peuvent participer à l'élaboration de leur propre environnement; ils vivent dans des conditions de pauvreté absolue et dans une misère déshonorante pour l'humanité. C'est seulement si les gouvernements prennent l'engagement de mettre les pauvres à même de bénéficier d'un développement de la croissance que le plaidoyer pour une assistance internationale accrue suscitera la force morale nécessaire.

Willy Brandt (Nord-Sud: un programme de survie, Gallimard).

Les tribunaux sans jury

Un document du Foreign and Commonwealth Office

POUR qu'un tribunal fonctionne effectivement, il faut que les jurés puissent remplir leurs fonctions sans que leur vie, leur famille et leurs biens soient en danger. Au début des années 70, il était impossible de faire cette supposition en Irlande du Nord, étant donné l'intimidation dont les témoins avaient été victimes. Les membres du public refusaient de témoigner parce qu'ils avaient peur de voir que des témoins avaient été abattus. Cette menace d'intimidation s'appliquait aussi aux membres de jury.

C'est dans ces circonstances qu'en 1972 le gouvernement britannique a prié lord Diplock d'examiner les procédures légales afin de connaître des activités terroristes en Irlande du Nord avec plus d'efficacité. Lord Diplock, dont le rapport fut publié en décembre 1972 (référence: *Command Paper 5185*), a conclu que, tant que de dangereux terroristes seraient actifs en Irlande du Nord, on ne pourrait pas trouver des témoins prêts à témoigner contre eux dans les tribunaux de procédure criminelle de crainte d'intimidation. La seule façon de venir à bout des terroristes, selon les conclusions de lord Diplock, est donc d'avoir recours à un processus de détention extra-judiciaire. Cependant, il est d'avis que si la détention est nécessaire dans certains cas, il faut aussi procéder à des changements pour ce qui est de la procédure criminelle afin que les tribunaux puissent résoudre la majorité des cas par des procès publics. Sa proposition la plus importante — l'absence d'un jury dans certaines circonstances — ressort de sa conclusion selon laquelle la menace d'intimidation des témoins s'applique aussi aux jurés et «un juré ayant peur de son mauvais juré». Par conséquent, le système de procès où un juge siègeait seul sans jury pour certaines «infractions fixes» bien définies de type terroriste en Irlande du Nord fut introduit en 1973.

Presque toutes les «infractions fixes», qui comprennent le meurtre, le vol à main armée, le crime d'incendie, l'intimidation et les délits d'armes à feu, sont, par eux-mêmes, des délits de droit commun ordinaires ou des délits prévus par la loi. Il n'existe pas de délit de «terrorisme». Sauf l'absence de jury dans les procès concernant des «infractions fixes», les principes fondamentaux de la justice britannique ont été maintenus, notamment: ■ procès dans un tribunal siégeant publiquement et contre-interrogation des témoins; ■ la charge de la preuve de culpabilité sans le moindre doute incombe à la partie

C'est en 1973 que le gouvernement britannique a institué en Irlande du Nord le régime des procès présidés par un juge siégeant sans jury pour juger certains délits, cette décision faisant suite au rapport d'une commission indépendante sous la présidence du juge Diplock, juge à la Cour d'appel. L'article qui suit, émanant du Foreign and Commonwealth Office de Londres, fait le point du régime des procès sans jury en Irlande du Nord.

demanderesse:

■ le droit de bénéficier de conseil légal et d'être représenté par un avocat, et le cas échéant, d'obtenir un avocat d'office si on n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur.

Ces tribunaux dits Diplock se conforment ainsi à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme qui prescrit les conditions dans lesquelles les délits criminels doivent être jugés et qui prévoit, entre autres, que:

■ toute personne doit être entendue publiquement;

■ tout accusé doit être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie;

■ tout accusé a droit à un avocat d'office, à l'assistance d'un défenseur de son choix et à la contre-interrogation des témoins.

On trouve deux garanties supplémentaires dans le fonctionnement des tribunaux dits Diplock:

■ le droit d'interjeter appel contre une condamnation ou une peine prononcée par un tribunal sans jury n'est soumise à aucune condition, tandis qu'une personne souhaitant faire appel contre sa condamnation ou sa peine prononcée par un juge siégeant avec un jury doit généralement obtenir une autorisation préalable délivrée par la Cour d'appel ou le juge du procès;

■ le fonctionnement des tribunaux dits Diplock a pour base juridique la loi de 1978 sur l'état d'urgence (*Emergency Provisions Act*), laquelle doit être reconduite par un vote affirmatif des deux Chambres du Parlement de Westminster tous les six mois. La loi de 1978 représente une unification de modifications distinctes et limitées de caractère temporaire du droit pénal habituel.

Quiconque est accusé d'une «infraction fixe» comparaitra normalement devant



un tribunal dit Diplock. Toutefois, il est prévu que certains délits (parmi lesquels le meurtre) seront jugés par un jury dans certains cas si le procureur général décide que ce serait plus approprié (comme par exemple les affaires mettant en cause des crimes de famille n'ayant pas de lien avec le terrorisme). Si on a eu recours à ce système surtout dans les affaires où étaient impliqués des terroristes paramilitaires (Républicains et Loyalistes), on l'a néanmoins aussi utilisé lorsque des membres des Forces de sécurité étaient impliqués (ce qui est rare) dans des activités de type terroriste.

La loi ne prévoyait aucun critère en matière d'admission ou de rejet de caution en Irlande du Nord avant l'adoption de la loi de 1978 sur l'état d'urgence. Bien que ce soit l'une des raisons les plus communes pour rejeter la caution en Angleterre (et elle est maintenant incorporée à la loi de 1976 relative à la caution en Angleterre et au Pays de Galles), le risque que les personnes accusées commettent de nouvelles infractions n'était pas, du moins en apparence, considéré par les tribunaux comme un mobile de re-

fus. Lord Diplock a recommandé que les circonstances dans lesquelles la caution serait admise dans le cas de personnes accusées d'infractions fixes soient minutieusement définies. La section 2(2) de la loi de 1978 sur l'état d'urgence prévoit

que les juges ne doivent pas admettre la caution s'ils ne sont pas convaincus que l'accusé se conformera à toute condition imposée par le tribunal. Sans ces dispositions prévues par la loi et la limitation du pouvoir des juges de la haute cour d'admettre la caution aux accusés, il y aurait eu un plus grand nombre d'accusés de délits de type terroriste bénéficiant de la caution.

Dans la pratique, les tribunaux exercent leur pouvoir avec équité et humanité. Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes ayant reçu la caution en vertu de la loi de 1978 sur l'état d'urgence a varié de 38% à 45% de ceux qui en faisaient la demande. Les demandeurs jouissent d'un accès rapide aux juges de haute cour et, lorsque les tribunaux siègent, les demandes sont examinées d'habitude dans un délai de 24 heures.

Les tribunaux excluent, à juste titre, toute confession qui n'est pas obtenue volontairement. Lord Diplock a constaté qu'en Irlande du Nord, cette exclusion est interprétée si largement que toute déclaration ayant été faite par une personne faisant l'objet d'un interrogatoire était susceptible d'être exclue. Selon lui, tant que sévit le terrorisme, l'interrogation de suspects est un recours nécessaire et justifiable pourvu que la déclaration n'ait pas été obtenue par la violence ou la force. La section 8 de la loi sur les événements urgents prévoit donc qu'une confession est recevable en tant que témoignage si elle n'a pas été obtenue par la torture ou par un traitement inhumain ou dégradant (la terminologie est calquée sur la Convention européenne des droits

de l'homme). Il incombe à la partie demanderesse de prouver qu'il n'y a pas eu de mauvais traitement si la partie défenderesse apporte des preuves *prima facie* qu'il y en a eu.

Les critiques affirment que cette formule donne encore à la police une plus grande latitude de maltraiter les suspects que si les tribunaux étaient seulement guidés par le règlement des juges. Mais il ressort clairement de plusieurs décisions que les juges feront toujours preuve de discrétion pour ne pas autoriser une déclaration s'ils considèrent qu'elle n'a pas été faite volontairement.

Lord Diplock est d'avis que dans les affaires criminelles où le tribunal a siégé sans jury, les juges ne doivent être que ceux qui étaient déjà habilités à siéger au procès lors de la condamnation et qui ont de l'expérience dans ce genre de travail judiciaire. Le nombre limité de juges d'appel, de haute cour et de tribunal de première instance en Irlande du Nord ne permettrait pas le fonctionnement d'un système du même genre que dans la République (où trois juges siègent ensemble avec un jury) sans encourir de graves retards supplémentaires. En tout état de cause, lord Diplock a fait observer: «Dans les affaires criminelles, notamment, le juge seul siégeant avec un jury doit prendre constamment des décisions immédiates sur la recevabilité des témoignages et d'autres questions de procédure» (paragraphe 39).

Dans les affaires de terrorisme, où on trouve souvent peu ou pas de preuves à l'appui, notamment des preuves médico-légales, c'est la recevabilité d'une déclaration qui constitue souvent la question décisive. De plus, il y a tout lieu de croire que les assesseurs nommés pour seconder les juges seraient tout autant exposés à l'intimidation que les douze jurés.

En 1974 et en 1976, le nombre d'acquittements était plus élevé pour les tribunaux dits Diplock que pour les tribunaux à jury d'Irlande du Nord; et de 1974 à 1979, il ne s'est pas écoulé d'année pendant laquelle le pourcentage d'acquittements pour les tribunaux à jury n'ait été de plus de 2% que celui des acquittements des tribunaux dits Diplock.

La diaspora haïtienne tente de s'organiser

par Pierre-M. Thivolet

LE MONDE

Le gouvernement américain examine présentement une série de mesures destinées à empêcher l'immigration des réfugiés haïtiens en Floride. On estime leur nombre à environ quatre mille par mois. Selon les gardes-côtes américains, une des mesures envisagées est l'interception systématique des «boat people» haïtiens en pleine mer. L'administration américaine aurait même commencé le transfert des réfugiés haïtiens dans de nouveaux camps de détention situés dans les États de New-York et de Virginie de l'Ouest afin de soulager la Floride. Devant l'aggravation de la situation, les émigrés haïtiens tentent, pour la première fois, de s'unir.

peuvent espérer s'intégrer économiquement.

Les dirigeants de la diaspora craignent cependant de faire les frais du durcissement de la politique américaine à l'égard de Cuba. Ils rappellent que l'arraisonnement des bateaux d'immigrés clandestins par les garde-côtes américains, véritables cas de piraterie maritime, se sont multipliés depuis la mise en place de l'administration Reagan. Comme le montre le professeur Astri Suhrke, dans un rapport effectué en novembre 1980 pour la commis-


sion économique du Congrès américain, «la politique américaine est beaucoup plus dure avec les réfugiés des pays non communistes comme Haïti qu'avec ceux quittant le Laos ou le Vietnam». Les réfugiés haïtiens de la mer n'obtiennent pas, en effet, le statut de réfugiés politiques.

Pour tous les participants à la réunion de Genève, il est clair qu'il existe un lien étroit entre l'exode du peuple haïtien et la responsabilité de la dictature Duvalier dans la débâcle économique qui rend encore plus tragique le surpeuplement de la première République noire des Amériques. Non seulement le gouvernement abandonne ses ressortissants émigrés à l'étranger, mais il est même directement impliqué dans leur vente à la République Dominicaine. Dans son rapport sur la mission qu'elle a effectuée en Haïti en avril, la commission de la Chambre des représentants pour les affaires américaines a dénoncé les liens existant entre certains membres du gouvernement Duvalier et le véritable trafic d'hommes qui introduit clandestinement près de quatre mille Haïtiens chaque mois en Floride.

Les responsables de la diaspora ont créé un conseil interrégional pour les réfugiés haïtiens (CIRH) qui va réclamer le statut d'organisation non gouvernementale auprès des Nations unies, et dont le professeur Jean-Claude Bajoux, du centre océanique des Droits de l'homme à Saint-Domingue, a été nommé responsable. Ce conseil a trois missions: faire circuler les informations dans les milieux de l'émigration haïtienne, organiser la défense légale des émigrés, enfin structurer cette communauté et y développer les services éducatifs.

Suite à la page 8





Les Internationaux Player's

Championnats de tennis masculin du Canada

Grand smash à Jarry!

quoi? l'événement-tennis 1981: le championnat de tennis masculin du Canada


où? à Montréal, au stade Jarry, l'un des meilleurs centres de tennis au monde

qui? les Borg, McEnroe, Gerulaitis et autres as

pourquoi? un spectacle extraordinaire, inoubliable... au grand air et dans une ambiance agréable

comment? ce tournoi prestigieux, un des plus importants sur le circuit international, est organisé par Tennis Canada et commandité par Player's

avec qui? avec ta douce moitié, avec ton patron, avec Jean-Paul, avec ton partenaire habituel, avec ta belle-mère, avec ton fils, avec Borg, avec amour, avec ton entraîneur, avec du beau monde, avec les voisins, avec ta raquette, avec admiration, avec une amie, avec...


tu viens? adresse-toi aux bureaux  TICKETRON ou compose (514) 288-3651

combien? à partir de \$5 la séance. Matches en après-midi et en soirée.

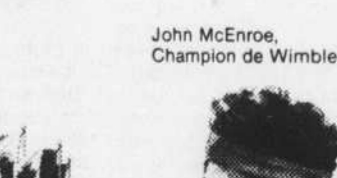
du 8 au 16 août

au Stade Jarry, à Montréal


Organisé par Tennis Canada



Vitas Gerulaitis,
2 fois champion de l'Omnium de l'Italie



John McEnroe,
Champion de Wimbledon — 1981



Bjorn Borg,
5 fois champion de Wimbledon



C'est dans un landau tiré par quatre chevaux blancs que le prince et la princesse ont gagné la gare de Waterloo d'où, à bord du train royal, ils sont partis vers les Broadlands pour les premiers jours de leur voyage de noces. (Photolaser AP)

les garçons et demoiselles d'honneur, tous visiblement émus, étaient sur le grand balcon drapé de pourpre et d'or. Puis le prince et la princesse, radieuse, vêtue d'un tailleur corail et coiffée d'un petit tricorné plat à bords arrondis de même couleur, ont quitté le palais de Buckingham à bord d'un landau tiré par quatre chevaux blancs.

Le couple, visiblement détendu, a été salué d'une immense ovation tout au long du parcours par une foule ravie de style presque décontracté de leur départ.

Derrière le corse flottant de nombreux ballons argent à reflets bleutés et le prince Andrew avait ajouté un panneau orné de deux coeurs percés d'une flèche sur lequel était écrit: «Just Married».

La famille royale, accompagnée de tous ses proches, a escorté jusqu'aux portes du palais le couple qui a été abondamment bombardé de pétales de roses.

Les forces de l'ordre qui avaient été déployées en nombre sans précédent n'ont procédé qu'à une seule arrestation, celle d'un pickpocket pris en flagrant délit.

Quelqu'un à l'accent irlandais a téléphoné deux fois à la police en prétendant que des engins incendiaires avaient été placés dans la cathédrale Saint-Paul, mais les policiers n'ont pas pris l'avertissement au sérieux, la cathédrale ayant été fermée et fouillée de fond en comble tous les jours qui ont précédé le mariage princier.

◆ MacEachen

Le ministre des Finances n'a fait aucune référence hier, dans l'une des rares conférences de presse de son mandat, à la situation des taux d'intérêt au Canada même. La seule préoccupation de M. MacEachen était manifestement la situation de la devise canadienne.

Le ministre a prétendu que les pressions actuelles qui s'exercent sur le dollar canadien viennent d'une trop forte demande de fonds pour financer les prises de contrôle, en cours ou prévues, à l'étranger.

Le dollar canadien, dont la valeur semblait s'être stabilisée à 83 cents américains, a plongé soudainement cette semaine à 81,34 cents. Hier, la seule annonce de la déclaration du ministre des Finances a provoqué une remontée à 81,83 cents américains.

L'inquiétude du gouvernement canadien est que certaines rumeurs de prises de contrôle aux États-Unis se concrétisent et que des lignes importantes de crédit en dollars US viennent donner le coup de grâce à une devise déjà chancelante. Le ministre a en effet donné hier des indications que le gouvernement ne souhaite pas, pour l'instant, que le dollar canadien plonge en dessous du record établi en décembre 1981, soit une valeur de 80 cents américains.

Le programme de canadienisation a déjà entraîné une saignée de plus de 6 milliards de dollars. Parmi les grandes prises de contrôle, on peut rappeler celles de Petrofina par Pétro-Canada (\$1,5 milliard américains), celle de Hudson's Bay Oil & Gas (\$2 milliards) par Dome Canada, celle de CanDel par Sulpetro (plus d'un demi-milliard), celle de Shell Exploration par Husky (\$430 millions), celle d'Elf Aquitaine par la Corporation de développement du Canada (plus de \$1 milliard, en dollars US puisque le propriétaire, une compagnie française souhaite recycler ce montant aux États-Unis pour acheter Texasgulf).

En plus de ces transactions, toutes reliées au Programme énergétique national dont le gouvernement n'avait pas prévu les effets, d'autres prises de contrôle pointent à l'horizon, comme le rachat de la CIP par le Canadien Pacifique (près de \$1,5 milliard canadiens) et l'offre publique d'achat (plus de \$4 milliards américains) de Seagrams sur Conoco.

Enfin au Canada, le tandem Brascan-Caisse de dépôt du Québec a offert un milliard pour le contrôle de Noranda, lequel Noranda venait de dépenser \$650 millions pour le contrôle de MacMillan Bleodol. On dit qu'Hiram Walker est dans la course pour une autre prise de contrôle tandis que Gulf Canada serait convoité par un acheteur canadien ou la compagnie-mère américaine.

Cette valse de milliards est orchestrée par les grandes banques canadiennes au point qu'elles en oublient — comme l'a rappelé hier le ministre des Finances — des clients plus modestes mais plus utiles à la croissance de la production canadienne.

En laissant croire qu'il y a une crise du

dollar canadien, le ministre des Finances a également réduit les ardeurs des nationalistes canadiens à l'intérieur du cabinet. M. MacEachen a en effet été hier jusqu'à promettre aux grands banquiers canadiens que les politiques sous-jacentes au Programme énergétique national «ne seront pas appliquées à d'autres secteurs industriels».

Se faisant encore plus précis, le vice-premier ministre a même été jusqu'à dire que la rentrée de capitaux étrangers au Canada pour investir dans des compagnies canadiennes serait bienvenue puisqu'elle ne pourrait qu'améliorer la situation de la devise canadienne.

De plus, le ministre des Finances a répondu hier à l'un des principaux griefs nourris par l'administration américaine contre le Canada. Les Américains ne voyaient pas d'un bon oeil cet appétit des Canadiens pour les actifs qu'ils possédaient au Canada. Comme l'a dit hier M. MacEachen, ils ont maintenant l'assurance qu'on va «ralentir le rythme».

Si la décision d'hier est suivie par les banques — ce dont M. MacEachen n'a donné aucune assurance formelle — les pressions sur la devise canadienne s'en trouveront d'autant réduites. Mais cela ne changera rien au niveau des taux d'intérêt dont tout le monde prédit une nouvelle hausse aujourd'hui. Le ministre des Finances n'avait d'ailleurs hier absolument rien à prédire sur ce front, se fiant comme toujours sur la politique de la Banque centrale, elle-même alignée sur le marché new-yorkais.

Or, on s'attend à de nouvelles pressions à la hausse et pour deux raisons. La «Federal Reserve» s'apprete à émettre plus d'obligations que prévu au cours du troisième trimestre, ce qui infléchira les taux américains à la hausse. Et l'adoption du programme fiscal de M. Ronald Reagan aurait des effets inflationnistes, ce qui justifierait un nouveau durcissement de la politique monétaire américaine.

Le taux de base canadien, qui était de 19,89% la semaine dernière, pourrait aujourd'hui franchir le cap fatidique des 20%. Il s'agirait pour la Banque centrale, de suivre le mouvement des grandes banques à chartre, déclenché mardi par l'Impériale de Commerce, mouvement qui vise à rapatrier au Canada une partie des capitaux spéculatifs à la recherche de taux très élevés pour des périodes de 30 à 90 jours.

Ces mouvements de capitaux, qui font le bonheur des banquiers et des courtiers, ne contribuent absolument pas à la production, ni à la création d'emplois au Canada. De plus, les sorties de capitaux vers les États-Unis coûtent très cher à la Banque centrale qui n'a d'autre choix que de racheter sa propre devise si elle ne veut pas la laisser plonger en-dessous de 80 cents. M. MacEachen a refusé hier de dire jusqu'à quel point la Banque centrale a dû puiser dans ses réserves mais la rumeur voulait hier, dans les milieux financiers, qu'il ait fallu sortir près de \$2 milliards des réserves de la Banque centrale depuis le début de juillet pour éviter une crise encore plus prononcée.

◆ Clair

pour parler pourraient être entrepris si M. Pepin acceptait son postulat financier.

Une chose qui, il faut bien le dire, risque peu de se produire puisque, par les temps qui courent, la tendance du gouvernement fédéral est plutôt d'aller chercher de l'argent aux provinces que de leur en accorder davantage.

À cet égard, M. Clair a souligné hier que toute cette affaire doit être examinée sous l'éclairage général de la politique financière et fiscale d'Ottawa, une politique qui, on le verra notamment au moment de la renégociation, toute proche, des accords fiscaux, consiste pour l'essentiel à drainer chez lui le maximum de ressources financières tout en laissant toujours plus de responsabilités coûteuses aux provinces.

Sur ce sujet, M. Clair admet que la situation économique est délicate et que tous les gouvernements doivent faire des efforts de rationalisation budgétaire mais comprend mal qu'Ottawa se décharge aussi aisément d'une responsabilité qu'il a toujours assumé.

«Il y a des responsabilités sociales qu'on ne peut pas écarter. Au Québec, par exemple, il est clair que certains services de transport scolaire ou encore un certain nombre de traversiers ne font pas leurs frais, pourtant nous assumons nos responsabilités et nous serions en droit de nous attendre à ce qu'Ottawa en fasse autant», a dit M. Clair.

Certes, le ministre reconnaît que les lignes abandonnées ou réduites ne sont pas rentables, qu'elles coûtent très cher au contribuable mais il reproche à M. Pepin et à Via Rail d'avoir tout laissé tomber sans faire l'effort de la modernisation.

Selon lui, on aurait pu adopter des équipements plus légers sur ces lignes — du type Auto-Rail —, ce genre d'équipements, a-t-il dit, qui consomment moins d'énergie et qui assurent un plus grand confort aux passagers.

De cette façon, estime-t-il, l'achalandage aurait été meilleur et les liaisons, qui sont aujourd'hui abandonnées, auraient peut-être pu faire leurs frais. «Au lieu de faire cet effort, le gouvernement fédéral abandonne tout et renvoie les citoyens aux administrations provinciales», a ajouté M. Clair avec une certaine amertume.

À l'instar de tous ceux qui se sont exprimés sur cette question au cours des derniers jours, le ministre a enfin reproché le caractère unilatéral du geste posé par Ottawa, qui a annoncé sa décision sans avoir au préalable demandé l'avis de la Commission canadienne des Transports.

«On a un peu l'impression de faire rire de nous. Depuis cinq ans, Québec comme les autres provinces ont collaboré loyalement avec la commission des transports dans le but de mettre au point une politique globale de transport ferroviaire. Voilà maintenant que le gouvernement fédéral met tout ce travail de côté et annonce des gestes unilatéraux. On ne peut pas faire autrement que condamner cette attitude», a dit M. Clair.

Et, comme s'il y croyait encore, le ministre conclut qu'il fera inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine conférence des ministres des Transports, qui se tiendra au mois de septembre à Winnipeg.

◆ France

zad Moezi, qui a organisé la fuite à bord de l'avion, un Boeing 707 ravitailleur en vol de l'aviation iranienne.

L'avion s'est posé hier matin à la base d'Evreux (100 km à l'ouest de Paris), prévu pour accueillir tout trafic aérien sortant des normes.

Le colonel Moezi a expliqué qu'il avait déposé mardi un plan de vol pour une mission de routine et qu'après avoir décollé dans la soirée de l'aéroport militaire de Téhéran, le Boeing était parti vers la Grèce puis la France. L'agence iranienne PARS avait annoncé le détournement en

précisant que des chasseurs iraniens avaient tenté en vain d'intercepter l'appareil. Les quatre membres de l'équipage ont affirmé aux autorités françaises avoir été contraints sous la menace de gagner la France et ont demandé à être rapatriés en Iran le plus rapidement possible.

À Londres, le président de la République française, M. François Mitterrand, venu assister au mariage du prince Charles, s'est brièvement expliqué sur l'octroi de l'asile politique à M. Banisadr. «Une personnalité étrangère, hier encore chef d'État, demande asile pour protéger sans doute sa vie. La France est ouverte à ce que cette personnalité souhaite, sous bénéfice du respect de nos propres lois», a-t-il dit, sans citer nommément M. Banisadr.

En octobre 1978, la France avait accordé l'asile politique à l'ayatollah Khomeiny, qui venait d'Irak et dont M. Banisadr était alors le conseiller écouté à Neauphle le Château (banlieue parisienne).

Un an plus tard, Paris accordait l'asile au dernier ministre du chah, M. Chapour Bakhtiar, à Neuilly (près de Paris), où il a échappé en juillet 80 à un attentat.

Par ailleurs le ministère des Affaires étrangères Français a convoqué dans la journée le chargé d'affaires iranien à Paris, M. Hassan Zamani, pour lui signifier la décision du gouvernement français et lui préciser que M. Banisadr avait accepté de ne se livrer à aucune activité politique. Le Quai d'Orsay a précisé que la France ne donnerait pas suite à la demande d'extradition iranienne. À Téhéran, la demande d'extradition avait été remise à un représentant de l'ambassade de France par le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Hossein Moussavi.

Les autorités iraniennes préférent visiblement voir l'ancien président Abolhasan Banisadr désormais à l'étranger que libre et dans la clandestinité, en Iran, estiment les observateurs.

La fuite hier en France de l'expatrié iranien a en effet été acclamée officiellement à Téhéran comme une «victoire pour le peuple iranien».

La radio officielle a assimilé le départ de l'ancien président à la «disparition de la dernière base intérieure de la contre-révolution».

Radio-Téhéran a félicité hier soir «le peuple iranien» d'avoir ainsi infligé une défaite à M. Banisadr et à la «contre-révolution» en le contraignant à se réfugier en France.

À la veille de l'investiture du nouveau président iranien, Mohammad Ali Radjai «la fuite de Banisadr constitue un heureux présage dont il convient de féliciter le peuple iranien» a affirmé la radio officielle.

Cette disparition de «la dernière base intérieure de la contre-révolution, des partisans de l'Amérique et des dévoyés de l'Occident, marque la fin des espoirs des ennemis de la révolution». Elle démontre, pour Radio-Téhéran, la «vanité» de l'ancien président qui «prétendait résister jusqu'à son dernier souffle».

Établissant une analogie entre Mohammad Reza Pahlavi et M. Banisadr — ce dernier s'est enfié le surlendemain du premier anniversaire de la mort de l'ex-chah —, la radio a estimé que le souvenir de l'ancien président «s'effacera de la mémoire du vaillant peuple iranien» aussi vite que celui de l'ancien souverain.

La télévision iranienne a accordé pour sa part plusieurs minutes à l'événement dans le journal du soir.

Elle a assorti des images muettes de M. Banisadr à Paris d'un commentaire stigmatisant l'attitude de l'ancien président qui «est enfié grâce au pilote de l'ex-chah». Pour la télévision, M. Banisadr a enfin compris «la volonté du peuple qui vient d'être massivement le premier ministre Ali Radjai à la présidence».

Cette présentation vient en écho aux slogans des manifestants qui avaient enjoint M. Banisadr de quitter le pays avant même qu'il soit destitué: «Héritier de Mossadegh, criaient-ils, le chemin de la France t'est ouvert».

Avec ce commentaire, les autorités ne se départissent pas d'un optimisme qui est devenu la règle, même dans les plus graves événements qui ont marqué les récents troubles dans le pays.

Après l'attentat contre le siège du Parti de la République islamique qui avait tué 74 personnes, dont le numéro deux du régime, l'ayatollah Mohammad Beheshti, le 28 juin dernier à Téhéran, le premier ministre avait déclaré: «Le sang versé par nos martyrs régénère la révolution». De nombreux messages adressés alors à l'imam Khomeiny lui présentaient des condoléances, mais aussi des «félicitations».

Mais cette satisfaction des autorités iraniennes devant la fuite de l'ancien président et du dirigeant des moudjahidines du peuple (gauche islamique), M. Massoud Radjavi, ne signifie pas pour autant qu'elles renonceraient à leur demande d'extradition contre l'ex-président et ses quatre compagnons d'exil.

Le premier secrétaire de l'ambassade de France à Téhéran, M. Jean-Pierre Guinhu, a été convoqué une deuxième fois hier après-midi au ministère des Affaires étrangères, a indiqué Radio-Téhéran. Un responsable lui a réaffirmé la «détermination du peuple iranien, qui déteste Banisadr» à obtenir son extradition.

Aux yeux de Téhéran, M. Banisadr est un malfaiteur recherché en vertu d'un mandat d'arrêt. Depuis mardi soir, a ajouté la radio, il est en outre accusé, ainsi que ses quatre complices, d'avoir «volé un avion».

◆ Haïtienne Suite de la page 7

L'unification de la diaspora interviendrait au moment où l'opposition «externe», jusqu'à présent très atomisée, cherche à se regrouper pour présenter une solution de rechange au gouvernement de M. Jean-Claude Duvalier, dont la corruption et l'incapacité ont été dénoncées aussi bien par le FMI que par un des principaux bailleurs de fonds d'Haïti, l'Allemagne de l'Ouest. Certains conseillers du gouvernement américain estiment également que le maintien de M. Jean-Claude Duvalier au pouvoir ferait «de l'île une proie facile pour les ambitions cubaines». Les proportions atteintes par l'immigration en Floride contraignent d'ailleurs les Américains à trouver rapidement une solution à la crise économique haïtienne.

La solution de rechange impliquant le départ de «Baby Doc» pourrait venir de Caracas, où a été créé, en mars, le Rassemblement des démocrates nationaux-progrèsistes d'Haïti (RDNP), de tendance social-démocrate. Ce nouveau mouvement est favorablement accueilli par un grand nombre de partis parmi lesquels les partisans de M. Desjoe, candidat malheureux contre M. François Duvalier à l'élection présidentielle de 1967. Le RDNP bénéficie surtout du soutien du gouvernement vénézuélien, qui, toujours à la recherche d'une occasion pour étendre son influence dans la zone des Caraïbes, semble décidé à favoriser l'avènement d'un régime démocratique non marxiste en Haïti.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Fête

comparé à un conte de fée, a tenu ses promesses, avec une mariée éblouissante, un prince de Galles à la voix cassée par l'émotion et une musique dont la densité coupait le souffle.

Une formidable ovation de la foule massée à l'extérieur de la cathédrale, audible jusque dans la nef, a annoncé aux quelque 2.500 personnes présentes à Saint-Paul l'arrivée de lady Diana.

Soudain, la fanfare des trompettes a éclaté, couvrant les clameurs du dehors. La silhouette de la mariée, voilée, dans une robe à crinoline, d'une ligne féérique, la taille fine et les épaules rehassées par des manches gigot, est apparue à contre-jour dans l'encadrement des grandes portes de Saint-Paul.

Le prince Charles lui-même, qui attendait sa fiancée dans la nef, revêtu du grand uniforme bleu foncé de capitaine de vaisseau de la «Royal Navy», le cheveu peigné et brillant, a dû instinctivement sentir le choc subi par l'assistance car il n'a pu s'empêcher de tourner la tête pour voir arriver la mariée.

Souriant comme elle ne l'avait jamais été, celle-ci s'est avancée lentement sans un faux pas, au bras de son père, après s'être arrêtée un instant à l'entrée, le temps pour son couturier d'arranger un faux pli à sa robe.

Lorsqu'elle est arrivée enfin aux côtés de son futur époux, le prince de Galles l'a accueillie d'un immense sourire.

Visiblement très ému, il a essuyé ses joues et ses yeux tandis que le doyen du chapitre ouvrait la cérémonie. La faiblesse de la voix du prince était étrange

lorsqu'il a répondu le «I will» tant attendu, puis répété après l'archevêque de Canterbury le serment de fidélité, lady Diana, elle, était pratiquement inaudible à dix mètres, elle semblait réciter avec la plus grande peine du monde ces mots appris par coeur et l'on voyait son buste se soulever au rythme d'une respiration devenue haletante. Au moment où l'archevêque les a proclamés mari et femme, de nouvelles clameurs de la foule ont envahi la cathédrale, relayées par le chant de centaines de choristes.

La présence des deux familles, dans la nef, de chaque côté des mariés, donnait à la cérémonie la touche d'intimité qui manquait. La reine-mère, 81 ans, en mousseline et plumetis vert jade, avait le regard attendri de l'ancêtre qui marie son petit-fils préféré. Le prince Philip paraissait à la fois fier et amusé. La princesse Anne, portant à merveille un petit chapeau à voilette, échangeait des sourires avec son mari, le capitaine Mark Phillips. Le prince Andrew, témoin du prince Charles, avait quant à lui beaucoup de mal à détacher son regard de l'assistance.

Seule la reine, très pâle dans un ensemble bleu turquoise, restera d'un bout à l'autre de la cérémonie d'une gravité extrême.

Son émotion paraissait à son comble lorsqu'ont éclaté, assourdissantes, les percussions annonçant le «God save the Queen». L'hymne, repris par l'assistance tout entière, y compris les membres de la famille royale qui chantaient à plein poumons, debout aux côtés de la reine, minuscule dans ce décor immense, a été l'un des moments les plus forts de la cérémonie.

L'aria de Haendel entonné par la soprano Kiri Te Kanawa, a soudain inondé d'allégresse une cérémonie jusque là empreinte de solennité et d'une certaine raideur.

De Mme Nancy Reagan, en rose pâle, au roi du Tonga, qui avait fait apporter son fauteuil en bois sculpté, au président François Mitterrand en habit, chefs d'État, têtes couronnées, invités endimanchés, saisis par le crescendo des chœurs répercutés à l'infini par des haut-parleurs du haut de «Ludgate Hill», ont finalement été gagnés par une joie communicative.

Une puissante et longue ovation a salué

la sortie du prince et de la princesse de Galles de la cathédrale Saint-Paul.

Au moment où le couple a pris place dans son carrosse découvert les cloches de dix-huit églises de la Cité de Londres se sont mises à sonner à l'unisson, et les dizaines de milliers de personnes massées devant Saint-Paul ont de nouveau clamé avec force leur joie.

Le couple princier avait l'air beaucoup plus détendu qu'à son entrée dans la cathédrale. La princesse de Galles, au bras de son époux, a remonté la nef son voile rejeté en arrière, légèrement décoiffée et le visage illuminé par un large sourire.

Alors que les jeunes époux quittaient Saint-Paul, la reine-mère, qui s'est essuyé les yeux à plusieurs reprises pendant la cérémonie, était radieuse.

Le carrosse du prince et de la princesse de Galles, escorté de gardes à cheval, a remonté Fleet Street et le Strand, sous les applaudissements de la foule et des jets de confettis. Derrière eux suivaient, également dans un carrosse, la reine Elizabeth II avec à ses côtés, le comte Spencer, père de la jeune mariée. Le cortège a regagné le palais de Buckingham où avait lieu le déjeuner de mariage, auquel assistaient une centaine d'invités.

Ces derniers avaient pris place autour d'une dizaine de tables décorées d'orchidées blanches offertes par M. Lee Kuan Yew, premier ministre de Singapour.

Les princes Andrew et Edward, frères cadets du prince Charles, ont prononcé un toast auquel le marié a répondu.

Après le déjeuner, près de 300.000 personnes massées sur le rond-point faisant face au palais de Buckingham et sur le Mall ont frénétiquement acclamé le couple princier qui était apparu au balcon, sous le regard attendri de la reine-mère retenant difficilement ses larmes.

Face à cette marée humaine, qui agitait des centaines de milliers de petits drapeaux et criait sa joie à pleins poumons, le prince et la princesse de Galles sont revenus à plusieurs reprises sur le grand balcon. La foule en délire a hurlé qu'elle voulait voir la reine. La souveraine s'est pléée au désir de son peuple, et une formidable ovation l'a saluée.

Au dernier «rappe» de la foule, le jeune couple princier et les membres les plus proches de la famille royale ainsi que le comte Spencer, père de la mariée, et

Iran: révolution et contre-révolution

Suite de la première page

incompréhensibles. L'Iran a rompu avec l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Maroc, accusés de soutenir l'«agresseur irakien»...

Mais, au fait, où est cette guerre que l'on qualifie, à Téhéran, d'«introuvable»? Si l'opinion internationale s'en désintéresse, les Iraniens la ressentent dans leur chair. Même quand la ville est, les jours de fête, brillamment illuminée par des guirlandes multicolores, on remarque au seuil de modestes demeures, les «hejles», les chapelles mortuaires, elles aussi décorées de lampions pour célébrer le sacrifice des «martyrs»: quelque trente mille personnes, hommes, femmes et enfants, ont été tuées ou blessées, sur les champs de bataille ou au cours de bombardements. Plus d'un million (on cite aussi le chiffre de deux millions) ont dû fuir les zones de guerre pour vivre, le plus souvent, dans des camps de toile, de la charité de l'État ou de leurs concitoyens.

Pourtant, les combats ne sont ni éteints ni spectaculaires. La ligne du front est, à quelques courbes près, la même que celle qui s'était stabilisée en novembre. Malgré un flux et un reflux constants des armées, l'équilibre des forces n'a pas été rompu. Sur une frontière d'un millier de kilomètres, quelque huit divisions iraniennes sont implantées sur une bande de territoire large de 5 à 30 kilomètres. Des unités continuent à guerroyer contre des francs-tireurs aux abords de Khounshahr (ex-Khorramchahr); d'autres piétinent depuis la mi-octobre, à quelques kilomètres d'Abadan, qu'elles assiègent de trois côtés. Les assauts lancés contre la base stratégique de Dezful ont été brisés. Plus au nord, Qasr-El-Chirine, localité frontalière, qui commande la route conduisant à Bagdad, a été transformée en forteresse, que les Iraniens ne pourront pas, en revanche, reconquérir dans un avenir prévisible.

De toute évidence, les forces iraniennes sont capables de résister aux envahis-

seurs mais non de les expulser du territoire de la République islamique. Insuffisamment équipées, elles sont trop éparpillées pour être en mesure de lancer une offensive de taille. Elles se battent, en effet, sur plusieurs fronts: au sud et à l'Ouest contre l'armée irakienne, plus au nord contre les guérilleros kurdes de M. Abdel Rahan Ghassemou, qui bénéficient de l'aide multiforme de Bagdad. Malgré le très net affaiblissement, politique et militaire, de la formation de M. Ghassemou, en particulier dans les provinces de Kermanschah et du Kurdistan, les maquisards tiennent la dragée haute aux forces de Téhéran quand ils ne sont pas relégués par les soldats irakiens.

À l'autre extrémité du pays, au Sistan-Balouchistan, une guérilla analogue à celle du Kurdistan paraît se développer. Des groupes armés, sous la direction d'anciens khans et sirdars (chefs féodaux ou tribaux), multiplient les coups de main, incendient les récoltes sur des terres fraîchement occupées par des paysans pauvres, tuent des pasdaran et des gardarmes. Des unités de l'armée régulière ont dû être dépêchées en mai à la suite d'une attaque qui a coûté la vie à 33 membres des forces de l'ordre. Le nombre des maquisards, d'un millier actuellement, devrait atteindre 7.000 avant la fin de cette année, selon les autorités. Ces dernières indiquent encore que les recrues sont en voie d'entraînement dans un camp situé de l'autre côté de la frontière, au Pakistan, sous la supervision d'«instructeurs américains».

Quoi qu'il en soit, la situation paraît menaçante. Les Balouchs se sentent triplement étrangers dans leur propre pays, aux plans ethnique, religieux (ils sont en majorité sunnites) et politique. Le Sistan-Balouchistan demeure l'un des fiefs du mouvement royaliste, qui, sous le couvert du Front de libération du Balouchistan, a pris les armes pour revendiquer l'autonomie de la province.

L'armement lourd — avions de combat, chars, fusées, notamment — manque cruellement à l'armée iranienne. Ses fournisseurs traditionnels, les États-Unis et la Grande-Bretagne, refusent de lui livrer du matériel acheté et payé, par l'an-

cienn régime. La France, sollicitée après la libération des otages américains et la levée de l'embargo européen, préfère traiter exclusivement avec l'Irak, l'un de ses clients privilégiés. L'URSS ne peut se substituer aux puissances occidentales, à moins que Téhéran ne décide, ce qui paraît exclu en pleine guerre, de restructurer ses armées sur le modèle soviétique. L'Irak est dès lors contraint à acquiescer au marché noir international des pièces de rechange nécessaires à son matériel américain, à acheter des armes légères à des pays tels que la République démocratique d'Allemagne et la Corée du Nord. Or l'Irak n'a plus en réserve que moitié moins d'avions de combat et d'hélicoptères, cinq fois moins encore de chars que ne possède l'Irak. D'où le ralentissement, voire l'arrêt virtuel, des opérations offensives aériennes et, sur le terrain, la guerre de position le plus souvent conduite non pas par l'armée régulière mais par les pasdaran, dont les tâches sont désormais partagées entre le maintien de l'ordre à l'intérieur et la défense des frontières.

S'il était vrai que l'argent est le nerf de la guerre, la défaite de la République islamique serait inéluctable. Ses réserves internationales fondent comme beurre au soleil: de 6 milliards de dollars en janvier, elles s'élevaient à 4 milliards, le niveau le plus bas depuis la révolution. Et cela malgré l'accord conclu avec les États-Unis au sujet des otages qui n'a restitué à l'État iranien qu'environ 3 milliards de dollars sur les 24 milliards que revendiquait Téhéran. Malgré encore l'exportation de 1,4 million de barils/jour de pétrole qui rapportent annuellement 16 à 18 milliards de dollars. L'Irak, pour sa part, exporte moitié moins de carburant, mais l'Arabie saoudite commercialise une partie de sa propre production pour le compte du gouvernement de Bagdad, ce qui laisse à celui-ci une aisance de trésorerie évaluée entre 20 et 25 milliards de dollars en devises.

Le gouvernement de Téhéran, qui n'a pas d'amis aussi généreux, a calculé qu'il lui fallait doubler ses exportations de naphte pour équilibrer son budget. Il dispose pour cela de moyens techniques et matériels. À l'exception de celles d'Aban-

dan et de Kermanschah, détruites par l'aviation irakienne, ses raffineries sont intactes tout autant que ses champs pétroliers, la quasi-totalité de ses stations de pompage et ses oléoducs. Mais le cartel pétrolier international boude la République islamique. Il n'aura pas besoin d'elle aussi longtemps que l'Arabie saoudite continuera à inonder le marché international de sa production, que les réserves mondiales seront aussi abondantes. A moins, bien entendu, que l'Iran ne consente de sérieux rabais...

Le problème des revenus est crucial pour la République de Khomeiny. Non seulement pour financer la guerre, mais aussi et surtout pour assurer la survie du régime en redressant une économie chancelante. L'industrie ne tourne plus qu'à 40% de sa capacité pré-révolutionnaire. L'agriculture, après un essor éphémère, périclète suite à l'effondrement des structures du secteur moderne. Le taux de croissance du P.N.B. a baissé de 30% depuis la chute de la monarchie. Le chômage a atteint, selon des estimations divergentes, de 2,5 à 4 millions de personnes, sans compter les réfugiés de guerre. Officiellement, le taux d'inflation est de 30%, mais les prix de certaines denrées essentielles ont doublé, parfois triplé, en quelques mois. Le mécontentement social se répand dangereusement. Force est donc de conclure que la «normalité» qu'affiche la ville de Téhéran n'est qu'une façade d'une complexe réalité.

Les dirigeants ont développé une mentalité d'assisés. Ils sont persuadés que les puissances étrangères ont tout mis en oeuvre pour étouffer la République islamique de l'extérieur, mais aussi de la main de l'intérieur. Ainsi les rébellions kurde et balouch, la guérilla des Moudjahidin du peuple et des «gauchistes» marxistes, l'agitation entretenue par les bourgeois «libéraux», couronnées par la «disparition» de l'ancien président de la République, M. Bani Sadr, sont-elles mises au compte d'un «complot rampant» de l'impérialisme. La République islamique s'est dès lors lancée, la conscience en paix, dans l'ère de la «terreur révolutionnaire».

(A suivre)

Les Québécois perdent des millions de dollars

Comment tirer profit de la crise des taux d'intérêt élevés?

par Michel Nadeau

Les épargnants québécois perdent actuellement des dizaines de millions en revenus d'intérêt en laissant une partie importante de leurs économies dans des comptes d'épargne avec chèques. Ces derniers offrent des rendements variant entre 0 et 3% sur le solde minimum des six derniers mois alors que les autres types de comptes rapportent entre 17% et 18%.

Celui qui laisse en moyenne \$1000 dans son compte d'épargne avec chèques se prive présentement de revenus de \$150 par année au niveau des taux records offerts ces jours-ci.

Les statistiques financières montrent que les Québécois sont souvent négligents dans la gestion de leurs épargnes personnelles bien que la situation s'améliore. Ainsi, les clients des caisses populaires laissent \$3 milliards dans des comptes d'épargne avec opérations qui ne rapportent que 2,75% ou 3%. Dans les banques, il est plus difficile d'évaluer le montant, qui dépasserait \$2 milliards.

Au moment où l'épargne peut fournir un rendement de 18% ou 19%, il est important de faire un effort supplémentaire pour gérer ses économies.

Par exemple, jeudi prochain, 6 août, un grand nombre de travailleurs recevront leur chèque de paie, dont une partie sera versée dans un compte d'épargne stable ou d'épargne avec opérations. Dans les deux cas, cet argent ne commencera à fructifier que le 1er septembre car le calcul des intérêts est toujours sur le solde minimum mensuel ou semestriel. Si l'argent est mis dans un compte à intérêt quotidien, les \$2.000 au taux actuel de 17% rapporteront \$23,25 d'ici le 1er septembre. La somme pourra alors être transférée à un compte d'épargne stable (où les taux sont plus élevés) ou encore investie ailleurs.

La publicité des institutions financières montre que les choix sont nombreux. Pour plusieurs milliers de dollars, il est possible d'obtenir 19 1/4% dans des compagnies de fiducie et institutions bancaires. Ce taux est valable pour les dépôts de 30 à 59 jours (un à deux mois). Pour un an, il est possible de trouver 18 1/4% dans certains établissements. Il faut cependant magasiner car un mini-

sondage du DEVOIR montre que présentement, il existe un écart de 2% entre le rendement offert par des banques ou des compagnies de fiducie voisines. On mise sur l'inattention des clients qui croient que le marché est le même partout.

Evidemment, l'épargnant qui possède un pécule de \$50.000 et plus, par exemple, doit toujours aller négocier avec un responsable pour le taux de son dépôt. Le taux affiché dans la vitrine s'applique aux petits montants; les grosses sommes réclament moins de frais d'administration et permettent aux institutions d'ajouter souvent 1/4% de 1% en sus.

Donc, l'épargnant a aujourd'hui les possibilités du très court terme (19% ou presque), du court terme (18 1/4%) et du moyen terme (17%) pour cinq ans. Plus personne ne

veut placer son argent au-delà de cinq ans en raison de la confusion du marché. Les obligations de 10 ou 20 ans se font rarissimes. Les acheteurs potentiels demandent une trop forte prime pour l'incertitude.

«Dans un contexte de haute volatilité des taux d'intérêt, la meilleure solution est de varier l'échéance des dépôts d'épargne», déclare le vice-président, placements, de la Banque Nationale, M. Roland Lefèvre. «Le rendement moyen ne sera sans doute pas le meilleur possible mais il ne sera pas mauvais. C'est la vieille formule des oeufs dans plusieurs paniers.»

Evidemment, tout le monde peut se précipiter sur le court terme et chercher à tirer profit du taux de 19%. Mais qu'advient-il, fin septembre, alors que le place-

ment arrivera à échéance? Si les taux sont retombés à 15%, l'individu regrettera de n'avoir pas opté pour le terme d'un an.

Après avoir déterminé quand il pourrait avoir éventuellement besoin de ses épargnes, l'individu devrait donc chercher à étaler ses économies sur des périodes variées, en demeurant à l'intérieur d'un horizon de cinq ans. Le très court terme peut représenter un pourcentage élevé du total chez celui qui a le goût du risque ou qui croit que les taux vont augmenter davantage. L'optimiste — celui qui voit une baisse des taux d'ici la fin de l'année — doit plutôt s'orienter vers des perspectives plus longues.

Il faut cependant toujours songer que l'argent déposé pour un terme précis se trouve «enfermé»; les retraits avant échéance sont souvent impossibles ou encore très coûteux en rendement. Encore une fois, l'étalement est la meilleure solution.

Les obligations d'épargne ont l'avantage, elles, d'être encaissables en tous temps à leur pleine valeur. Mais MM. Parizeau et McEachen sont plutôt avertis ces jours-ci avec un rendement de 16% seulement. Aussi, si les taux élevés persistent, il est probable que plusieurs épargnants encaisseront leurs obligations, lundi prochain (ceci afin de récupérer l'intérêt du mois de juillet.)

La baisse de 83 points en deux jours, à la bourse de Toronto s'explique par l'inquiétude des investisseurs qui ne veulent plus se contenter des dividendes de 5% à 10% seulement. La conjoncture économique — mises à part les prises de contrôle — ne favorise pas la montée du cours des actions. Aussi plusieurs ont compris que le temps du nettoyage du portefeuille est arrivé. Les actions qui ne rapportent pas doivent être liquidées pour tirer profit des taux élevés. On pourra se consoler avec l'impôt dans une perte en capital, s'il y a lieu.

Evidemment, la dimension fiscale est toujours importante. Dans le cas de l'épargne-retraite, par exemple, on peut «s'aventurer» dans des échéances plus éloignées car, habituellement, ces montants sont placés pour une période assez longue.

Parizeau emprunte à 21.5%

Les bons du Trésor du gouvernement du Québec ont trouvé preneur, hier, au taux record de 21,551%. Il s'agit du loyer le plus élevé jamais payé pour un emprunt par l'Etat québécois. Ce taux de 21 1/2% représente une augmentation de 2% par rapport au taux similaire établi lors de l'encan hebdomadaire de ces titres, mercredi dernier.

Les bons du Trésor sont des valeurs que le ministre des Finances émet pour une période de trois ou six mois. L'argent recueilli sert au financement des activités courantes de l'Etat. Ce mécanisme permet aux institutions financières de «placer» leurs excédents de liquidités pour une courte période. Actuellement, Québec vend pour \$45 millions de bons du Trésor alors qu'à Ottawa l'émission, tenue le jeudi, tourne autour de \$750 millions. Si le gouvernement veut faire baisser les taux d'intérêt, il suffit d'émettre une plus grande quantité de ces valeurs.

Le taux de 21 1/2% est en fait une moyenne entre un sommet de 21,6% et un plancher de 21,248%.

L'émission de bons d'hier vient théoriquement remplacer les bons émis le 29 avril dernier qui sont arrivés à échéance. Ces valeurs avaient alors été cédées au taux moyen de 17,771%.

Les bons du Trésor représentent une petite partie de la dette du Québec soit \$585 millions sur plus de \$13 milliards. Ils permettent au gouvernement de profiter des taux à court terme lorsque ceux-ci sont plus bas que les taux à long terme, ce qui est habituellement le cas.

Il faudra observer de près la performance du gouvernement fédéral qui, à son tour se présente ce midi sur le marché monétaire.

Le taux ainsi fixé est d'autant plus important qu'il détermine le taux de l'escompte. Il suffit d'ajouter 1/4 de 1% au taux des bons du Trésor fédéral pour obtenir le taux d'escompte, qui imprime un mouvement à l'ensemble des taux d'intérêt au Canada.

M.N.

Développement régional

Sainte-Anne-des-Monts attend l'olivine

«J'É suis entré en politique municipale il y aura bientôt quatre ans parce que je trouvais préférable de traiter les gens en leur donnant du travail qu'en les soignant à l'hôpital psychiatrique...»

Ce psychiatre, fatigué de soigner la «troisième génération d'assistés sociaux», est le maire de Sainte-Anne-des-Monts, M. Charles-Eugène Marin. La partie est loin d'être gagnée même si la scierie de Marsoui, à 22 milles de là, rouvrira cet automne, employant 60 travailleurs en forêt et 60 travailleurs en usine.

par Marie-Agnès Thellier

faire ses sont regroupés il y a trois mois dans un «Regroupement économique», qui a commencé son lobbying au sujet des principaux dossiers: communications, mines, forêt, pêche et qui songe à convoquer un «Sommet régional».

Trois maires part part de ce regroupement, ceux de Cap-Chat à l'ouest, de Saint-Joachim-de-Tourelle à l'est et de Sainte-Anne-des-Monts. «Nous voulons d'abord peser tout notre poids pour développer le parc régional de Gaspésie et le gisement d'olivine», précise M. Marin, interrogé par téléphone.

Le Regroupement économique veut que le parc de Gaspésie ne soit pas confiné à une vocation de conservation, de réserve. Outre la décentralisation de la direction du parc (actuellement à Rimouski), ils réclament l'implantation d'un centre de loisirs polyvalent sur le Mont-Logan et l'exploitation souterraine au Mont-Albert d'un gisement d'olivine qui est le second gisement au monde.

Le dossier de l'olivine sera sur le bureau du ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, le 17 août. Aucune décision n'a été prise, même si l'ex-ministre de l'Énergie et des Ressources, maintenant président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, s'est engagé lors de la campagne électorale à défendre le dossier au Conseil des ministres. Il s'engageait le 5

avril dernier à demander que le dépôt d'olivine soit exclu du territoire du parc.

Utilisée pour fabriquer des briques réfractaires, l'olivine créerait 50 à 75 emplois dans la mine et amènerait des investissements de \$2,5 millions à Sainte-Anne pour deux ateliers de traitement du minerai. Le gisement est actuellement concédé à une compagnie américaine, International Mineral Corporation.

M. Bérubé devra défendre le projet devant ses collègues Yves Duhaime et Marcel Léger. La philosophie du Regroupement économique est très opposée à celle des environnementalistes sentimentaux. «Si on doit conserver, conservons la population plutôt que les fleurs bleues, qui attirent les touristes seulement quinze jours par an. Actuellement, 45 à 50% de la population vit d'assurance-chômage et d'aide sociale», précise le maire de Sainte-Anne-des-Monts, M. Marin estime que l'on pourrait extraire l'olivine sans nuire au tourisme, notamment en cessant le transport pendant les mois d'été. Le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) a consulté les organismes locaux sur ce projet et ceux-ci réclament une décision claire le plus rapidement possible.

Deux mines attirent les travailleurs de la région: la mine Gaspé de Murdochville à 108 km de là et les Mines Madeleine à 50 km. Celles-ci ont repris leurs opérations en juillet 79 après trois ans d'interrup-

tion. Elles ont réalisé un bénéfice net de \$1,8 million en 1980 mais le premier trimestre 81 s'est soldé par une légère perte à cause de la baisse du prix du cuivre et de l'argent.

La forêt, la pêche et les services sont les autres secteurs économiques de la région:

■ Cet automne, deux scieries importantes et une dizaine de petites scieries traitent le bois: la scierie Mont-Logan à Cap-Chat a été rouverte l'an dernier après que l'ancienne usine de la James Richardson, gérée par Rexford sous le nom de «Scieries Chic-Chocs», ait été rachetée par la Société forestière Mont-Logan. Elle emploie une soixantaine de travailleurs. La scierie de Marsoui pour sa part rouvrira le 15 octobre après dix mois d'interruption. Elle sera relancée par un homme d'affaires gaspésien, M. Yvan Lacroix, qui possède déjà une scierie à Saint-Alphonse, dans la Baie des Chaleurs. Lorsqu'elle atteindra son plein régime, la scierie devrait employer une centaine de forestiers et 80 travailleurs en usine (au lieu de 135 quand la scierie appartenait à la Consolidated-Bathurst). D'ici 1983, \$2,6 millions seront investis, notamment pour utiliser du bois de plus petit calibre.

Installé à Sainte-Anne-des-Monts, le bureau du MER pour la région Matane-Sainte-Anne-des-Monts prévoit replanter 550.000 arbres cette année dans les forêts publiques, ce qui porterait à un million de plants le reboisement de la région (forêts privées et publiques). L'an prochain, le reboisement gouvernemental sera de 900.000 plants et de 1,3 million d'ici 1984, quand les plants seront disponibles.

■ Dans le domaine des pêches, l'entreprise principale est Pêcherie Tourelle, à Saint-Joachim-de-Tourelle, qui fonctionne depuis quatre ans. Jusque-là, elle ne fait qu'apprêter le poisson de fond (turbot, sébaste, sole, morue) en produits frais et congelés. Mais la compagnie privée négocie actuellement avec Québec et Ottawa un investissement (dépassant le million de dollars) qui lui permettrait de transformer davantage le poisson. L'entreprise emploierait alors 75 à 100 personnes plutôt que 45. Elle est ravitaillée par 100 à 125 pêcheurs de Saint-Joachim, utilisant des bateaux de 18 à 50 pieds. Une autre installation, Servi-Mer, à Sainte-Anne, utilise des poissons de fond et des bourgaults.

■ Dans le domaine des services, Sainte-Anne dessert la population installée entre Rivière-Madeleine et Les Méchins. Elle possède des équipements sanitaires et sociaux, une polyvalente ainsi que les bureaux d'une dizaine de ministères de chaque gouvernement. La municipalité est en train de rénover le centre-ville: réseau d'aqueduc, pose d'asphalte, construction d'un complexe municipal. Elle a obtenu une subvention de \$600.000 du ministère des Affaires municipales et contribué pour \$300.000. Les travaux devraient être finis à la mi-octobre.

Mais le développement économique de la région est gravement oblétré par le manque d'infrastructures de com-

munications: ni voie ferrée, ni port de mer, ni aéroport. Depuis longtemps, les élus demandent au gouvernement fédéral de rénover ses infrastructures maritimes. Seule la pitoune sort de Sainte-Anne. Le bois exporté par les scieries doit être transporté jusqu'à Matane. Le maire de Sainte-Anne voudrait aussi voir le havre de pêche rallongé de 200 pieds pour accueillir les gros bateaux car celui de Saint-Joachim est «très plein». Quant à l'aéroport, la région réclame une desserte par des avions à décollage court depuis que Québecair ne fait escale qu'à Mont-Joli, à 110 milles de là.

«Il n'y a aucune planification du développement pour cette région est c'est lamentable», estime M. Marin. Dans son ouvrage sur l'Est du Québec, *Un pays de distance et de dispersion*, M. Clermont Dugas préconise de renforcer les centres de services, distants d'une soixantaine de km (Matane-Sainte-Anne: 88 km): la population est habituée à voyager et le renforcement volontaire de 20 à 30 centres bénéficierait à tout l'arrière-pays rural.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS AUX ACTIONNAIRES

En raison de l'interruption des services postaux, les chèques de dividendes, payables à compter du 30 juillet 1981, pourront être obtenus sur demande préalable et sur présentation de pièces d'identité, à l'un des bureaux de Compagnie Montréal Trust indiqués ci-dessous:

- Montréal: 1, Place Ville-Marie, 9e étage, aile ouest (514) 861-1681
- Toronto: 15 King Street West, 9e étage (416) 362-6363
- Winnipeg: 221 Portage Ave. (204) 934-0451
- Calgary: 411—8th Ave. S.W. (403) 269-3191
- Vancouver: 466 Howe Street (604) 688-4411
- Charlottetown: 119 Richmond Street (902) 892-2041
- Moncton: Central Trust Co. 860 Main Street (504) 854-4370

Les actionnaires pourront aussi prendre arrangement avec toute succursale de la Banque Nationale du Canada pour que leurs chèques soient acheminés à cette succursale afin qu'ils puissent en prendre livraison.

Les chèques non réclamés à la reprise des services postaux seront expédiés par la poste aux actionnaires.

Kananaskis Country

APPEL D'OFFRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE STATIONS DE SKI

Le gouvernement de l'Alberta, par l'entremise de l'Alberta Heritage Trust Fund (Le Fonds du patrimoine de l'Alberta) a un projet de développement de stations de ski dans la région de Kananaskis Country, couvrant une surface de 5200 km² (2000 milles carrés). La région est située à près de 90 km au sud-ouest de la ville de Calgary et la construction d'installations est déjà en bonne voie.

Des terrains de camping (pour l'été et pour l'hiver), des pistes de ski de fond, de ski de descente, des chemins pour les randonnées à pied ou à cheval, des routes secondaires à l'usage des automobilistes et des cyclistes ont été aménagés. Un terrain de golf ouvrira ses portes au public en 1982 et la construction d'un village de style alpin comprenant mille lits devra être achevée en 1983.

Le gouvernement de l'Alberta encourage les entreprises privées à participer au développement de stations de ski dans la région de Kananaskis Country et des environs. Il y a une demande croissante de stations de ski dans la province.

Les premières estimations de la topographie et des accumulations de neige indiquent que plusieurs emplacements de Kananaskis Country offrent d'excellentes possibilités de développement.

La possibilité de développement de stations de ski est le facteur le plus important lors de l'évaluation des emplacements. L'idéal serait de trouver un emplacement situé près d'une route et pouvant abriter des compétitions sportives à l'échelle internationale. La question de l'hébergement dans les soumissions ne sera pas prise en considération pour l'instant.

Si les Jeux Olympiques d'hiver de 1988 se tenaient en Alberta, cela aurait pour effet d'encourager les investissements privés dans le développement de stations de ski dans la région de Kananaskis Country.

Les compagnies, groupes ou individus sont invités à présenter leurs projets de développement de stations de ski. Les candidats doivent être en mesure de démontrer qu'ils ont la compétence d'étudier les sites éventuels et de préparer, de réaliser et de gérer une grande station de ski, conformément aux plus hautes normes de l'industrie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser avant la date du 10 août 1981 à:

Mr. E.B. Mitchelson
Deputy Minister
Alberta Recreation and Parks
10363 - 108 Street
Edmonton, Alberta
T5J 1L8



BUREAU À LOUER

Édifice La Solidarité
925, chemin St-Louis
Québec

- 6.300 pieds carrés dans un édifice de prestige
- Facilement accessible de tous les points du Québec Métropolitain
- Climatisation, ascenseur, électricité, entretien et stationnement compris
- Renseignements: M. Maurice Lirette Tél.: (418) 681-4186.

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie
Siège social à Québec



Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission

\$100,000,000



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

DÉBENTURES CONVERTIBLES

Échéant le 22 juillet 1991

Ces obligations furent vendues privément par le sousmentionné.



LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Juillet 1981

Le Baccalauréat international sera offert dans les écoles du secteur privé anglophone

par André Bouthillier

Le projet-pilote d'une filière menant au Baccalauréat international sera intégré au réseau anglophone privé de l'éducation de Montréal en septembre 1982.

Au moins six écoles privées de l'ouest de la Métropole ont été invitées à étudier la possibilité d'inclure le nouveau curriculum dans leur grille de cours, a indiqué hier au DEVOIR un des responsables du dossier, M. André Valle-

rand, directeur de la Chambre de Commerce du district de Montréal. Ce sont: Lower Canada College, Miss Edward's & Miss Cramp's, St-George's School, Selwin House, The Study et Trafalgar.

Reconnu mondialement, le Baccalauréat international est l'équivalent du cours secondaire québécois, mais avec les différences qu'il comporte une sixième année d'études et qu'il donne accès immédiatement au niveau universitaire. L'accent est surtout mis sur



M. André Vallerand.

l'enseignement des humanités et des sciences. Tout en ayant l'anglais comme langue d'enseignement, les élèves acquerront une connaissance approfondie du français et devront étudier une troisième langue.

Conçu par le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) le projet s'adressera aux enfants dont les parents sont en résidence temporaire au Québec (c'est-à-dire qui ne sont pas des immigrants reçus). Lors du Sommet sur l'avenir de Montréal,

tenu en mars dernier, le gouvernement s'est engagé à modifier un règlement de la Loi 101 afin de permettre aux enfants non anglophones de s'inscrire à cette filière. Ainsi, un cadre de la société Alcan du Brésil, appelé à travailler au Québec pour une période limitée, pourra envoyer ses enfants dans l'école (ou les écoles) qui donnera ces cours distincts.

Selon Frank C. Winsor, vice-président à l'Alcan et co-président du sous-comité du COPEM dans ce dossier, la présence d'une telle filière, ou «courant», permettrait d'attirer ou de retenir des sièges sociaux et différents organismes internationaux à Montréal.

Les membres du sous-comité du COPEM avaient étudié trois hypothèses de solution à ce problème: la construction d'une école internationale traditionnelle comme à New York, Genève et Zurich; la construction d'une école qui aurait été mise sur pied par le Conseil scolaire de l'île de Montréal; et enfin un simple programme de Baccalauréat international donné dans des classes d'écoles existantes.

Après 37 ans de service dans l'entreprise, M. Robert Boyd s'apprete à démissionner de son poste de président-directeur général d'Hydro-Québec, a annoncé hier un quotidien montréalais. «Ca fait longtemps que je suis au boulot; il est temps que je m'occupe de moi», a dit M. Boyd en substance. Mais sa démission n'a pas fini d'être commentée puisqu'elle survient au moment où le gouvernement veut modifier le statut d'Hydro-Québec pour en faire une société à capital-actions versant des dividendes à son seul actionnaire, le gouvernement. Le départ de M. Boyd serait le troisième d'importance en moins de quelques mois: M. Edmond Lemieux, vice-président aux finances, et M. Lucien Saulnier, membre du conseil d'administration, ont déjà démissionné.

au jour le jour

Boyd veut partir

Après 37 ans de service dans l'entreprise, M. Robert Boyd s'apprete à démissionner de son poste de président-directeur général d'Hydro-Québec, a annoncé hier un quotidien montréalais. «Ca fait longtemps que je suis au boulot; il est temps que je m'occupe de moi», a dit M. Boyd en substance. Mais sa démission n'a pas fini d'être commentée puisqu'elle survient au moment où le gouvernement veut modifier le statut d'Hydro-Québec pour en faire une société à capital-actions versant des dividendes à son seul actionnaire, le gouvernement. Le départ de M. Boyd serait le troisième d'importance en moins de quelques mois: M. Edmond Lemieux, vice-président aux finances, et M. Lucien Saulnier, membre du conseil d'administration, ont déjà démissionné.

Suncor est à vendre

Le président de Suncor Inc. de Toronto, M. Ross Hennigar, a déclaré hier que l'actionnaire américain de son entreprise cherchait à accroître la participation canadienne dans le capital-actions. Présentement, Sun Oil Co., de Radnor en Pennsylvanie, détient près de 100% des actions votantes. Un achat par Pétro-Canada est peu probable, selon M. Hennigar, car la société d'État veut 100%. Or, Sun Oil veut demeurer actionnaire de Suncor; il est plus probable que les Américains céderont jusqu'à 51% des actions de la compagnie pour se conformer au programme fédéral de canadienisation, selon M. Hennigar.

Or noir en vue

La société pétrolière Mobil Oil du Canada a fait une importante découverte de pétrole et de gaz naturel aux large des côtes de Terre-Neuve. Sans avoir l'ampleur du puits Hibernia, la découverte a permis de déceler une production quotidienne de 5,336 barils de pétrole et de 2,9 millions de pieds cubes de gaz naturel, au puits Hebron. Les principaux associés de ce puits sont Mobil (28.1%) Gulf Canada Resources (25%) et Petro-Canada (25%). Pendant ce temps, aux États-Unis, la société-mère de Mobil Canada annonçait des revenus de \$16.6 milliards pour le deuxième trimestre de 1981, une hausse de \$1.2 milliard.

En raccourci

Les ventes de la compagnie d'assurance-vie L'Impériale ont atteint \$200 millions au premier semestre, une hausse de 29.8%. Les revenus de la Great-West ont toutefois chuté de 14% au cours de la même période, tombant à \$3.3 milliards... L'indice du produit intérieur réel, qui mesure les variations de la production dans une certaine de secteurs industriels au Canada, a regagné de 143.6 en avril à 143.5 en mai... Les exportations japonaises de véhicules au Canada ont augmenté de 22%, de juin 80 à juin 81... Le président de Canadian and Oriental Oil, M. R.C. Lee, est en Chine pour discuter de l'exploration des ressources pétrolières dans la mer de Chine méridionale... La compagnie Gérard Lagacé Ltée recevra une subvention de \$315,500 du MEER pour la construction d'une nouvelle scierie à Biencourt, près de Rimouski. Le coût du projet est de \$1.3 million... Du Pont Canada a augmenté ses ventes de 24% (\$596.3 millions) au cours du premier semestre.

André Bouthillier

CDC

corporation de développement du Canada

AVIS IMPORTANT AUX DETENTEURS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE 1980

Si la grève des services postaux n'est pas terminée d'ici le vendredi 24 juillet, la CDC prendra des dispositions afin que vous puissiez prendre vos chèques de dividendes payables le 1er août sur vos actions privilégiées de 1980 dans une succursale d'une société de fiducie proche de votre domicile. Les actionnaires qui résident dans cette province sont priés d'appeler la succursale de la société de fiducie indiquée ci-dessous pour savoir où ils peuvent prendre leurs chèques. Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité pour obtenir votre chèque. Les chèques non réclamés seront postés aux actionnaires dès que la grève sera terminée.

National Trust Company Ltée
1350, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec

Cette annonce apparaît à titre d'information seulement.

\$26,000,000



Billets garantis

Échéant en juillet 1986

Le placement privé de ces billets a été effectué par le soussigné.

Dominion Securities Limitée

Juillet 1981

MINES NORANDA LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Le comité exécutif du conseil d'administration de la société Mines Noranda Limitée a déclaré un dividende trimestriel de deux dollars et douze cents et demi (\$2.125) l'action en devises canadiennes dans le cas de 8 1/2% des actions à dividende cumulé, privilégiées, convertibles et remboursables de Série A, payable le 15 septembre 1981 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 14 août 1981.

Par ordre du conseil, vice-président et secrétaire
R.C. ASHENHURST
Toronto (Ontario)
le 14 juillet 1981

Q L'eau potable c'est important

AGTE

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons
VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons
MasterCard
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• 50¢ la ligne agée
• Minimum \$5.00
• Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

AMEUBLEMENTS À VENDRE
TAPIS ORIENTAUX, prix raisonnable, tapis d'Iran, Pakistan, Chine, Cashmere et Afghanistan. 482-8604 3-8-81

LAVEUSE À VAISSELLE, congélateur, set de chambre de 5 morceaux, stéréo style espagnol. 487-7174. 31-7-81

2 CAUSEUSES 65" en tissu "Kobe Bellissime" beige et vert avec 4 petits coussins de siège mousse dacron en plumes de canard. Prix de base \$3,200 la paire laisserais à \$2,100. 341-6394 après 6 h. 31-7-81

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Aussi avons matelas toutes grandeurs à prix d'abaïnes, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
DECAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

MEUBLES EN PIN, armoires, coffres, commodes, courtes-pointes, dentelles (couvre-lits, nappes), tapis crochétés, buffet deux corps, miroirs - fenêtres, vaisselle, buffet, tables, outils, cadres (litho et huiles). 659-2651. 17-8-81

DECAPAGE meubles antiques, traitement et finition à la cire d'abeille naturelle. Travail spécialisé. 351-1374. 3-8-81

ANTIQUITES LA BELLE EPOQUE DE RIGAUD. Pour faire place à 2 successions importantes que nous recevons sous peu, nous offrons une escompte de 20% sur toutes nos antiquités ce week-end-ci seulement les 1er et 2 août. Ouvert de 10 à 5h. 1-451-4101. 3-8-81

APPARTEMENTS À LOUER
ST-KEVIN / Westbury, face parc, grand 3 1/2, cuisinière et réfrigérateur fournis, chauffé, eau chaude. 738-8321. 3-8-81

AUTOS/MOTOS
CHEVROLET, NOVA 78, V.8, 65,000 km, AUBAINE, Cause départ. 632-7750, 482-0955. 31-7-81

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE
Boul. de Maisonneuve
Proximité de la rue Peel, espace à bureaux dans édifice moderne, approx. 1443 p.c. Loyer très raisonnable.
842-8541
G. Smith
31-7-81

BUREAUX À LOUER
BUREAUX POUR PROFESSIONNELS
Près Place Ville-Marie
— Service de réception, téléphoniste, photocopie.
— 5 espaces de 200 à 400 p.c., taux de base 5,95 le p.c.
866-0315 3-8-81

BUREAUX À LOUER
BOUL. ROSEMONT près Papineau, grands bureaux, moins de \$5.00 le p.c., 255-5533, 621-3162. 1-8-81
Westmount. Pour professionnels bureaux luxueux, meubles, climatisation, photocopie Téléc. secrétaires bilingues, personnalisés. Disponible immédiatement. Près de la nouvelle station de Métro. Dès \$350.00 par mois. 483-2068. 1-8-81

COMMERCES À VENDRE
COMMERCER D'AVIATION A VENDRE. 1-436-7383, 631-8018. 6-8-81

COURS
COURS en natation, sauvetage, musique, électronique, circuits logiques, microprocesseurs, programmation, mathématiques, anglais français. Aussi orientation scolaire professionnelle, counseling, relations humaines. Problèmes personnels. 376-1694 1-8-81

DEMANDES D'EMPLOI
ETUDIANTS peuvent faire tout genre de travail: peinture, réparations, etc... Guy: 254-5958. Pierre: 254-1394. 4-8-81

DÉMÉNAGEMENTS
A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

A BON PRIX déménagement 24 heures, local et longue distance, assurances, 658-3423. J.N.O.

GARDERIES
GARDIENNE demandée à partir de septembre, 5 jours/semaine, pour 2 enfants, 5 et 2 ans. Appelez à 738-9275. 31-7-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-LAMBERT
Prestigieuse propriété offrant de magnifiques pièces; décor enchanteur. Hypothèque à taux préférentiel. OCCASION À SAISIR. Pour détails: Huguette L. Godin, 672-6450 ou 672-1839 Exclutif. 31/7/81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
TRUST GÉNÉRAL
HENRI-JULIEN: Près Laurier, cottage 6 1/2 pièces et 1 duplex 3 1/2 x 4 1/2, à être vendus en bloc, entièrement rénové 1981. Habiter un logement en ayant un revenu intéressant, ça vaut le coût. \$78,500. Monique Proulx 735-6433, 489-5847.
N.D.G.: À deux pas du métro, plusieurs duplex très intéressants. Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Monique Proulx 489-5847, Pierre Proulx 489-4300, 735-6433.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
A. E. LEPAGE
Le nom qu'un ami recommande!
CARTIERVILLE
\$200,000. Luxueux cottage canadien en pierre. Salon avec cheminée. Ravissant patio adjacent à la salle à manger, cuisine de rêve, 3 ou 4 chambres. Une maison raffinée! M. S. Gisèle Laurin, 342-9671, 738-6953.
N.D.G.: À deux pas du métro, plusieurs duplex très intéressants. Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Monique Proulx 489-5847, Pierre Proulx 489-4300, 735-6433.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
DOMAINE
Maison style Bavaresco, 1980, située à Mont St-Gregoire, à 20 minutes du pont Champlain. Terrain 16 1/2 arpents, dont 8 boisés, plantation d'épinettes en façade. Piscine chauffée, terrasse avec moustiquaire et barbecue, foyer en pierre de 9 pieds. Construction de 1ère qualité. Valeur \$225,000, prix demandé \$173,000, hypothèque disponible à 13%. Pour rendez-vous, appelez 1-346-2316. 7-8-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
VILLE MONT-ROYAL
Superbe bungalow rénové en 1980, 4 c.c., 3 s. de bain complètes, salon, s. à manger, 2 escaliers pour s. familiale, air climatisé, hyp. 10 1/2% jusqu'en 82. PAS D'AGENT, \$300,000. Entre 9 et 22 h: 932-2293, 932-2294, 733-1777 après 16 h. Visites sur rendez-vous. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
PETIT COTTAGE SYMPATHIQUE sur l'île Bilgus près de Laval sur le Lac. 5 pièces, grand solarium, foyer, bord de l'eau, chauffage à l'électricité, taxes peu élevées, \$49,000. 689-2989. 3-8-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-MARC-SUR-RICHELIEU: cottage face au Richelieu avec terrain riverain. 8 pièces, 2 salles de bains, foyer! Charmant ayant du style MLS. Huguette St-Germain, 584-3456, 467-1211. TRUST GENERAL, courtier. 31-7-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-HILAIRE magnifique québécoise, façade en pierres, 8 pièces, impeccable, 4 chambres, très grande cuisine avec vue superbe, salle familiale avec foyer, 2 salles de bains, grand garage, excellente construction, taxes raisonnables. Fabienne Boulanger, 467-1578, 467-1120, Montréal Trust, courtier. 31-7-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
BELOEIL, hypothèque 10%, bungalow impeccable, 6 pièces, 4 chambres, porte patio dans la cuisine, foyer, abri d'auto, rue tranquille près des commodités. Prix raisonnable. Fabienne Boulanger, 467-1578, 467-1120, Montréal Trust, courtier. 31-7-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
FABREVILLE
\$149,000. Splendide bungalow de 7 pièces au bord de la rivière Mille Îles, 2 salles de bain, jardin, garage. C.R. Angers 337-5456, 935-8541.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
SUTTON
\$43,000. Chalet en montagne pétant de soleil. Foyer en pierre, intérieur à bois de grange, 3 chambres, sous-sol fini, 1 acre plus. Madeline Darrah, 1-800-363-1235 ou 514-538-2805.
SUTTON
\$74,500. Plus de 8 acres avec vue panoramique, bungalow de 2 chambres, foyer, chauffage électrique, garage. Une belle maison pour votre retraite. Madeline Darrah 1-800-363-1235 ou 514-538-2805. 31/7/81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
OUTREMONT, cottage rénové, boiseries, 4 chambres, 2 1/2 s. de bain, foyer naturel, piscine creusée chauffée, grand jardin, stationnement 3 autos, rue tranquille, près université. Vente privée. Pour rendez-vous: 342-1983. 3-8-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
CARTIERVILLE, split-level 5 chambres, salle à manger, foyer, sous-sol fini, piscine extérieure en béton chauffée, système d'alarme, toit neuf, \$175,000. Sur rendez-vous seulement: 5305 Place d'Argenteuil, 332-3159 31-7-81

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement
1—Rendre mats les métaux précieux. — Placer, mettre.
2—Instrument de musique à percussion, de l'Afrique noire. — Etat de l'Afrique occidentale.
3—Entendre. — Mesurer avec un niveau.
4—Qualité de ce qui ne peut être différé. — Gorge, par force, de nourriture.
5—Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction. — Croûton de pain frotté d'ail et arrosé d'huile d'olive.
6—Étourdi. — Ils.
7—Vaste étendue d'eau salée. — Os de certains poissons. — Sélénium.
8—Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Classer, sélectionner.
9—Point de la voûte céleste qui se trouve sur la verticale de l'observateur et directement sous ses pieds. — Beaucoup.
10—D'une tête désagréable. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
11—Changeai de poil, de peau, en parlant de certains animaux. — Gros perroquet.
12—Deuxième vertèbre du cou. — Gros bâton.

Verticalement
1—Action d'abouter.
2—Prénom masculin. — Eot de l'affection pour.
3—Ranger sur une ligne. — Une paire.
4—Poids propre de l'emballage d'une marchandise. — Assistai.
5—Conifère. — De Navarre.
6—Touffe de ronces.
7—Incrustation d'un émail noir sur un fond blanc, dans un ouvrage d'orfèvrerie. — Empereur de Russie.
8—Épître.
9—Dernière lettre grecque. — Époque. — Quatre saisons.
10—Laitue. — Chamois des Pyrénées.
11—Elle élève des animaux. — Rayon.
12—Verbe gai. — Rougeur.

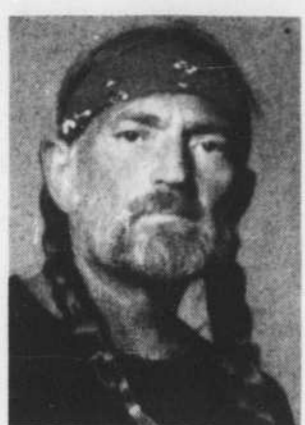
Solution d'hier
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
MOTTE FRIAND
APRESQUERRE
TIARE SAIE O
ROC RAT T IN
IMAGINATION
LAS NINAS JE
ON SEMER RUT
CENT ALIFERE
ARILLE SEN
LAPIN BRAS D
REGNE ESPAIR
PELEEN SEC E

ARTS ET SPECTACLES

Willie Nelson: les litanies lumineuses d'un cowboy errant

par Nathalie Petrowaki

Pour Jerry Wexler, célèbre producteur de rock'n'roll et de rythm'n'blues, l'équation est simple. Dans le cénacle secret des élus, Willie Nelson a sa place au soleil avec les grands, à côté de Frank Sina-



Willie Nelson: plus qu'un grand chanteur, un "héros national"...

voquant avec les vagabonds de la musique country nous ont empêché pendant de nombreuses années de l'apprécier. Willie n'est pas né de la dernière pluie; il serait plutôt du genre baudelairien, le genre à s'épanouir tardivement, au milieu de la vie. Il a traversé les années 60 et 70 sur un cheval imaginaire, les cheveux courts et le costume sombre et cravaté en chantant des chansons d'amours éplorés. D'échec en échec, il décida de prendre son mal en patience, de se laisser pousser les cheveux et les tresses, de remplacer son costume par une vieille paire de jeans et de continuer coûte que coûte.

disques

tra et Ray Charles. Pour une grande portion de la majorité silencieuse américaine, Willie est plus qu'un chanteur de charme exilé de sa campagne natale, plus qu'un touriste dans les méandres de la musique populaire, plus qu'une vedette, c'est un héros national et une des plus belles voix du monde moderne de ce côté-ci de l'océan.

Pour être un bon chanteur, il faut de la voix, un sens de la mélodie, une oreille juste et des cordes vocales qui ne faussent pas. Pour être un grand chanteur, il faut une belle voix, du cœur, du coffre, de l'inspiration, de l'intelligence, de la grâce et de la retenue. Willie Nelson a tout ça et plus encore. Il y a dans le velours nostalgique de sa voix qui a beaucoup vécu, la douceur et la compassion de quelqu'un qui ne se laisse pas impressionner par les secousses sismiques de la vie. Willie Nelson a sans doute toujours bien chanté mais les préjugés qui

Le festival Mozart-Brahms finit en beauté

par Gilles Potvin

des membres de l'Ensemble vocal Tudor, du chœur de l'église St. Andrew & St. Paul et du Chœur de l'Université de Montréal sous la direction de Wayne Riddell. Programme: Ave, verum Corpus K. 618 (Mozart); Ein Deutsches Requiem, op. 45 (Brahms). En l'église Notre-Dame, mardi soir.

Suite à la page 13

Advertisement for 'Le Tambour' film, featuring a photo of the film's characters and promotional text.

Advertisement for 'MON ONCLE D'AMÉRIQUE' film, mentioning it as the Best Foreign Film of 1980.

Advertisement for 'MON ONCLE D'AMÉRIQUE' film, featuring a photo of the film's characters and promotional text.

Advertisement for 'VIE et MORT du ROI BOITEUX' film, mentioning it is a new production.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

CINÉMA

Drôle de film: 20 h 09. CHATEAU II, 9806 St-Denis (271-1103) - "Fritz le chat" 12 h 50, 18 h 40, 21 h 30. CHATEAU III, "Les passionnés" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 30. "Suzanne" 14 h 00, 17 h 40, 21 h 30.

SUR SCÈNE

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4044) - "Un show d'été pour payer mon loyer" 21 h 30. LE QUAI JACQUES-CARTIER, Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (642-4793) - "Les châtiments" 19 h 30.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

CINÉMA

Drôle de film: 20 h 09. CHATEAU II, 9806 St-Denis (271-1103) - "Fritz le chat" 12 h 50, 18 h 40, 21 h 30. CHATEAU III, "Les passionnés" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 30.

SUR SCÈNE

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4044) - "Un show d'été pour payer mon loyer" 21 h 30. LE QUAI JACQUES-CARTIER, Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (642-4793) - "Les châtiments" 19 h 30.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

CINÉMA

Drôle de film: 20 h 09. CHATEAU II, 9806 St-Denis (271-1103) - "Fritz le chat" 12 h 50, 18 h 40, 21 h 30. CHATEAU III, "Les passionnés" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 30.

SUR SCÈNE

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4044) - "Un show d'été pour payer mon loyer" 21 h 30. LE QUAI JACQUES-CARTIER, Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (642-4793) - "Les châtiments" 19 h 30.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

CINÉMA

Drôle de film: 20 h 09. CHATEAU II, 9806 St-Denis (271-1103) - "Fritz le chat" 12 h 50, 18 h 40, 21 h 30. CHATEAU III, "Les passionnés" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 30.

SUR SCÈNE

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4044) - "Un show d'été pour payer mon loyer" 21 h 30. LE QUAI JACQUES-CARTIER, Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (642-4793) - "Les châtiments" 19 h 30.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

Table listing various TV and radio programs under categories like 'TÉLÉVISION', 'CBFT', 'CFTM', 'TVFQ (Câble)', 'RADIO-QUÉBEC', and 'CFCF'.

CINÉMA

Drôle de film: 20 h 09. CHATEAU II, 9806 St-Denis (271-1103) - "Fritz le chat" 12 h 50, 18 h 40, 21 h 30. CHATEAU III, "Les passionnés" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 30.

SUR SCÈNE

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4044) - "Un show d'été pour payer mon loyer" 21 h 30. LE QUAI JACQUES-CARTIER, Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (642-4793) - "Les châtiments" 19 h 30.

La Somalie, nouvelle Palestine?

HYLOMARER (Région du Gedo) — L'éclair d'une torche dans la nuit, un chuchotement nerveux: «Venez! Ils sont en train de voler la nourriture. Comme hier.» Puis la découverte devant l'entrepôt du camion coupable, de ses occupants ébahis et de sa cargaison illicite.

Cette scène récente, que nous avons vécue eut lieu dans l'un des trente-cinq camps de réfugiés de Somalie. Elle illustre les mille et une mésaventures du programme d'assistance dont bénéficie le gouvernement de Mogadiscio.

Au-delà du drame quotidien d'une population misérable et déracinée, la présence envahissante des réfugiés d'Éthiopie est devenue au fil des mois l'une des réalités essentielles du paysage politique somalien. Elle exacerbe les antagonismes ethniques ou régionaux, accable une économie défaillante et aggrave l'état de dépendance d'un pays pauvre parmi les pauvres.

Il faut d'abord dégonfler quelques chiffres. Les dernières statistiques somaliennes publiées en février — et dont nul n'était dupe — faisaient état d'un million trois cent mille réfugiés dans les camps. Recusant une telle estimation déraisonnable, les vingt-sept agences internationales présentes en Somalie ont sollicité un recensement confié à des démographes des Nations unies. Le gouvernement de Mogadiscio a refusé, jusqu'à présent, d'en publier les résultats, qu'il réfute. On conçoit son embarras: selon cette enquête, les camps abritent seulement, si l'on ose dire, entre quatre cent cinquante mille et six cent vingt mille réfugiés. Les organismes d'aide, calculant large, ont retenu, pour établir leur budget, le chiffre de six cent cinquante mille réfugiés.

On est donc loin de l'évaluation officiellement admise par les autorités somaliennes (un million de personnes). Certes, toute estimation d'une communauté de nomades est, par définition, imprécise. On enregistre les arrivées des réfugiés dans les camps, mais pas leur départ. Entre les camps et les zones de parcours des troupeaux, la transhumance des pasteurs est continue. Certains réfugiés transitent librement de camp en camp. Ceux-ci sont d'ailleurs ouverts à tout nouvel arrivant.

D'autres peuvent franchir à plusieurs reprises la frontière éthiopienne hors de tout contrôle. Certes, depuis 1978, plusieurs centaines de Somalis originaires d'Ogaden se sont noyés dans l'anonymat des villages. Les liens familiaux et la fraternité ethnique ont facilité cette assimilation. Il n'est pas toujours facile de déterminer à quel moment un réfugié cesse de l'être. Ces incertitudes expliquent en partie le gonflement, délibéré ou non, des statistiques. Une chose est sûre: la communauté des réfugiés est beaucoup moins nom-

par
Jean-P. Langelier
LE MONDE

breuse qu'on avait coutume de le proclamer à Mogadiscio. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le rythme de l'exode s'est sensiblement ralenti: cinquante arrivées quotidiennes en moyenne.

En revanche, la répartition par âge et sexe demeure inchangée: 60% d'enfants de moins de quinze ans, 30% de femmes, 10% d'adolescents et d'hommes adultes. Ces derniers vivent loin des camps auprès de leur bétail ou combattent dans les rangs des divers fronts de libération anti-éthiopien. Le récent recensement a été imposé par les pays donateurs et les organismes d'aide. Les États-Unis, en particulier, avaient fait savoir qu'ils fixeraient désormais le montant de leur assistance aux réfugiés — 60 millions de dollars en 1980 — à partir de statistiques plus réalistes. Les atterrissements du gouvernement somalien obéissent à des considérations à la fois politiques et économiques. D'une part, il lui est difficile d'admettre publiquement que les victimes de l'impérialisme éthiopien sont moins nombreuses qu'il l'a longtemps prétendu. D'autre part, toute réduction de l'aide étrangère, notamment alimentaire, alourdira le fardeau financier de l'État.

À lui seul, le HCR dépensera cette année en Somalie quelque 150 millions de dollars, dont près du tiers puisé sur ses fonds propres. Les quantités de marchandises affluant en Somalie sont telles — et la pénurie si aiguë — que les fraudes, vols et autres «bavures» en tout genre sont inévitables. Mais s'agit-il de simples bavures, quand des camions entiers sont détournés, quand vivres et médicaments sont revendus sur les marchés des grandes villes, quand militaires et policiers, comme à Hylomarer, participent eux-mêmes aux trafics, quand les fonctionnaires en charge de la distribution ne sont pas au-dessus de tout soupçon? En octobre 1980, la commission des affaires étrangères du Sénat américain rapportait qu'une partie de l'aide alimentaire nourrissait la population non réfugiée.

«Nous ferons tout pour mettre fin à ces malversations», assure M. Abdi Mohamed Tarrah, président de la commission nationale aux réfugiés. Les voleurs seront jugés. Certains, il est vrai, sont déjà en prison. Début 1981, le gouvernement a limogé plusieurs chefs de camp et administrateurs locaux. Le HCR préfère cependant prendre ses précautions. Il a confié le transport des vivres à l'organisation humanitaire américaine CARE. Celle-ci dispose sur le terrain



d'une vingtaine d'expatriés dotés d'un réel pouvoir de décision. Les camions circulent seulement en convois. La nourriture sera directement transférée aux entrepôts régionaux dûment surveillés, au «quartier» des camps, sans être stockée dans des magasins centraux, trop vulnérables. Éliminera-t-on toutes les causes des détournements? À Hylomarer, ceux-ci avaient un caractère «tribaliste» et spoliaient une communauté formée en majorité d'Abasomalis, originaires de la province éthiopienne du Sidamo.

Dans l'ensemble pourtant, la population locale fait bon accueil aux réfugiés, frères de race et de culture. Le gouvernement de Mogadiscio met volontiers l'accent sur les sacrifices, réels au demeurant, consentis par la nation toute entière pour accueillir les exilés. Dans les camps, il place à leur disposition huit cents enseignants, deux cents auxiliaires de santé, vingt médecins. Depuis la fin des inondations du printemps, l'aide étrangère suffit à peu près à satisfaire les besoins alimentaires minimaux des réfugiés. Toutefois, selon une enquête du «Centre de contrôle des maladies» organisme américain basé à Atlanta, quatre enfants de moins de cinq ans sur dix souffrent dans certains cas de malnutrition.

À Hylomarer, une infirmière de l'association française Médecins dans frontières, est en charge d'un centre de nourriture sous surveillance où les jeunes enfants viennent deux fois par jour s'alimenter et recevoir quelques soins. Les pluies, en multipliant les affections pulmonaires, ont accru la mortalité infantile. Sur le registre de l'infirmière, chaque page corannée correspond à un enfant mort.

Les volontaires étrangers butent sur les obstacles de tous ordres: matériels, sociaux, culturels. Il faut répéter sans relâche les règles d'hygiène alimentaire, généralement mal observées. Les mères «oublient» parfois de ramener pour observation leur enfant malade. D'où les interruptions de traitement souvent fatales. Elles avantagent par principe le dernier-né qu'elles allaitent, en délaissant les autres. Les cas de miasme apparaissent aussitôt après le sevrage, trop brutal. Les femmes, il est vrai, ne doivent attendre aucune aide des rares hommes adultes présents dans les camps, qui répuignent aux moindres tâches quotidiennes.

Il arrive aussi aux infirmières de soigner les méfaits de la médecine traditionnelle. À Hylomarer, nombre d'enfants portent sur leur corps ou leur

visage les scories parfois purulentes des pointes de feu censées chasser la maladie. Il s'agit souvent d'une thérapie par procuration pratiquée non sur le malade lui-même, mais sur ses frères et soeurs. D'autres traitements sont moins douloureux, par exemple le rasage de la chevelure en respectant un dessin bien précis.

Selon un processus désormais classique, l'aide alimentaire développe, ou renforce, parmi les réfugiés, une mentalité d'assisté. La recherche de l'autosuffisance est le seul moyen de modifier cet état d'esprit. Les autorités commencent à favoriser la création de petites unités où l'on cultive pour l'essentiel maïs et sorgho. Dans les camps du Gedo, par exemple, une équipe de missionnaires américains animent un programme agricole sur les rives du fleuve Juba.

Toutefois, non seulement la transformation du nomade en paysan soulève des difficultés majeures, mais le gouvernement somalien est placé devant un dilemme: comment permettre aux réfugiés de prendre en main leur destin, tout en refusant la perspective d'une sédentarisation? Car Mogadiscio reste fidèle, en l'espèce, à sa ligne de conduite traditionnelle: éviter une installation permanente des exilés sur le sol somalien,

qui reviendrait à cautionner un fait accompli politiquement inacceptable? D'où le souci de maintenir les réfugiés aussi près que possible de la frontière éthiopienne: «Les habitants de l'Ogaden ont le droit de s'autodéterminer, souligne M. Tarrah. Ils désirent retourner chez eux. Nous souhaitons qu'ils le puissent.» La Somalie attend de l'Éthiopie qu'elle propose une solution pacifique au conflit, et encourage le rapatriement des réfugiés.

On se heurte toujours à la même évidence: seul un règlement négocié en Ogaden mettra fin à la tragédie des réfugiés. Ceux-ci, assurent les plus cyniques, permettent à la Somalie d'attirer la sollicitude internationale. Elle n'aurait, de ce fait, aucun intérêt à hâter l'avènement d'une solution pacifique. Les organisations humanitaires, quant à elles, ne veulent pas créer en Somalie une «nouvelle Palestine». Elles savent que, à la limite, le maintien de l'aide à un niveau élevé contribue à retarder tout règlement. «Nous sommes favorables à une réduction de l'assistance alimentaire, note un responsable du HCR à Mogadiscio. Celle-ci ne pourra être que très progressive. Aussi, aucune solution n'est-elle possible dans les prochaines années.»

Air Canada vous y amène comme personne d'autre!

NY

ON NE VOUS LAISSE JAMAIS LE VENTRE CREUX
Sur les vols du matin, on vous sert un solide petit déjeuner. Et sur tous les autres, un délicieux casse-croûte vous attend, au cas où vous n'auriez pas eu le temps de vous mettre quelque chose sous la dent! (À compter du 6 août)

NY

ON S'LEVE TÔT, ON S'COUCHE TARD!
En affaires, les journées sont souvent longues. Air Canada l'a compris depuis longtemps. C'est pourquoi nous sommes les premiers à nous envoler vers New-York le matin et les derniers à en revenir le soir pour mieux vous être utile. Vous avez le choix entre six vols quotidiens, cinq vers l'aéroport La Guardia, en plein cœur des affaires new-yorkaises; et un vers John F. Kennedy, pour vos correspondances outre-mer.

NY

UNE PLACE RÉSERVÉE, C'EST UNE PLACE GARANTIE
L'attente, ça vous tente? Si vous pensez comme nous, vous aimez avoir votre place **bien garantie** à bord de l'avion. Pas question de vivre dans l'espérance, surtout si c'est le dernier vol pour Montréal! Nous, les réservations, on y croit! Et dire que d'autres pensent à les abolir.

NY

TOUJOURS À L'HEURE!
Savez-vous que, pour la ponctualité, c'est Air Canada qui remporte la palme sur tout le continent nord-américain. Parce qu'on sait que pour vous, c'est important. Surtout, si vous avez des correspondances à prendre.

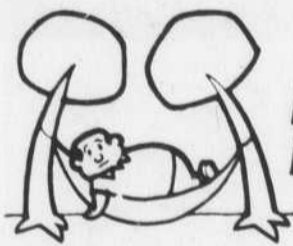
NY

UN COCKTAIL AVEC NOS HOMMAGES!
Une journée à New-York, ce n'est pas de tout repos! On a donc pensé que ce serait une bonne idée d'inclure le cocktail. Un peu de plaisir en voyage d'affaires, pourquoi pas? (À compter du 6 août)

NY

ON VOUS SAUVE DES PAS
Quand Air Canada vous amène à New-York, La Guardia, vous descendez en plein centre de l'aéroport, ce qui facilite aussi vos correspondances. Comme ça, pas besoin de patins à roulettes! Et si vous avez un autre vol à prendre, c'est Air Canada qui s'en occupe. Il n'y a qu'une seule formalité d'embarquement à Montréal, et à New-York vos bagages sont automatiquement transférés à bord de l'autre appareil.

Un bon conseil



Évitez l'embonpoint

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

RUBY FOO'S

Nous regrettons tout inconvénient causé à notre aimable clientèle par la fermeture temporaire, pour fin de rénovations, du restaurant Ruby Foo's, endommagé par l'eau et par la fumée.

Le café-restaurant de l'hôtel maintient son service habituel.

Nous aviserons notre clientèle de la date de réouverture.

AIR CANADA

